

JOURNAL OFFICIEL

DE LA REPUBLIQUE TOGOLAISE

PARAISANT LE 1^{er} ET LE 16 DE CHAQUE MOIS A LOME

Destinations	Abonnement 1 an		Abonnement 6 mois		ABONNEMENTS, ANNONCES ET AVIS DIVERS
	Ordinaire	Avion	Ordinaire	Avion	
Togo, France et autre pays d'expression Française	1 300 frs	3 300 frs	800 frs	1 700 frs	Pour les abonnements, annonces et réclamations s'adresser à l'Ediogo B. P. 891 — Tél. : 21-37-18 — Lomé Les abonnements et annonces sont payables d'avance La ligne 80 frs Minimum 250 frs Chaque annonce répétée : moitié prix : Minimum 250 frs
Etranger	1 600 frs	3 750 frs	900 frs	2 300 frs	
Prix du Numéro par porteur ou par Poste : Togo, France et autres Pays d'expression Française 100 frs Etranger : Port en sus					

DIRECTION, REDACTION ET ADMINISTRATION:
CABINET DU PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE — TELEPHONE 21-27-01 — LOME

SOMMAIRE

PARTIE NON OFFICIELLE

AVIS, COMMUNICATIONS ET ANNONCES

Conservation de la propriété foncière (Avis de demande d'immatriculation) et de bornage	1
Avis d'immatriculation au registre de commerce	64

CONSERVATION DE LA PROPRIETE FONCIERE

Avis de demandes d'immatriculations

(Le service du journal officiel décline toute responsabilité quant à la teneur des actes publiés sous cette rubrique).

Toutes personnes intéressées sont admises à former opposition à la présente immatriculation, es mains du Conservateur soussigné, dans le délai de trois mois à compter de l'affichage du présent avis, qui aura lieu incessamment en l'auditoire du Tribunal de Droit Moderne de première instance de Lomé et de ses sections d'Atakpamé et de Sokodé.

Suivant réquisition, n° 9.608, déposée le 9 février 1981, M. Gnofam Byamor Kondi, profession d'ingénieur adjoint d'agriculture, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, (s/c de M. Lawson Hetcheli Têvi, voirie de Lomé), demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain,

bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 5 a 72 ca situé à Tokoin central, commune de Lomé, et borné au nord, au sud et à l'est par les lots n° 2, 4 et 7, à l'ouest par une rue de 10 mètres.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 9.609, déposée le 9 février 1981, Mme Couao-Zooti Adjoavi Ewui Petua, née Attipoe, profession de ménagère, demeurant et domiciliée à Lomé-Akodessewa, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 3 a 78 ca, situé à Akodessewa, commune de Lomé, connu sous le nom d'Anfamé et borné au nord par le lot n° 2, au sud par le lot n° 4, à l'est par une rue non dénommée de 28 mètres, à l'ouest par la collectivité Akoe Saba.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 9.610, déposée le 9 février 1981, M. Honyiglo Koffi Souku, profession d'ingénieur-géologue, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, (s/c de M. Mélounkpo Koffi — service topo-

graphique — Lomé), demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 8 a 70 ca, situé à Tokoin, commune de Lomé, connu sous le nom de Hédzranawoè et borné au nord par le lot n° 1.348, au sud par le lot n° 1.346, à l'est par le lot n° 1.355, à l'ouest par la route de Hédzranawoè.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 9.611, déposée le 12 février 1981, M. Kodjo Assinguimé, profession de commissaire de police, directeur de la sûreté nationale, demeurant et domicilié à Lomé-Tokoin, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 6 a 06 ca, situé à Sokodé cir. adm. de Tchaoudjo connu sous le nom de Pangalam et borné au nord par une rue non dénommée, au sud par Samari Mamah, à l'est par la collectivité de Pangalam et à l'ouest par Atchaboou Moussa.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 9.612, déposée le 12 février 1981, M. Kodjo Assinguimé, profession de commissaire de police, directeur de la sûreté nationale, demeurant et domicilié à Lomé-Tokoin, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 18 a 85 ca, situé à Sokodé, circ. adm. de Tchaoudjo, connu sous le nom de Pangalam et borné au nord, à l'est et à l'ouest par des rues en projet, au sud par la collectivité de Pangalam.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 9.613, déposée le 13 février 1981, M. Zanou Koffi Amotchor, profession de commerçant, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, (s/c de M. Lawson-Hetcheli Tèvi — voirie de Lomé), demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 6 a 01 ca, situé à Tokoin, commune de Lomé, connu sous le nom de Hédzranawoè et borné au nord par le lot n° 2.785, au sud par

une rue de 16 mètres, à l'est par le lot n° 2.778 et à l'ouest par le lot n° 2.776.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 9.614, déposée le 12 février 1981, M. Tsekan Kokou Nyamador, profession de commerçant, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise (s/c de M. Lawson-Hetcheli Tèvi — voirie de Lomé), demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 3 a 83 ca, situé à Tokoin, commune de Lomé, connu sous le nom de Nukafu et borné au nord et à l'est par le titre foncier n° 2.237 TT, au sud et à l'ouest par des rues non dénommées.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 9.615, déposée le 13 février 1981, M. Kwadzo Akuété, profession d'employé de commerce, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, (s/c de M. Sowu Yao Séna, ASECNA, Lomé) demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 8 a 84 ca, situé à Aflao, commune de Lomé, connu sous le nom d'Agbalépé-dogan et borné au nord par le lot n° 2.280, au sud par le lot n° 2.278, à l'est par l'emprise de la voie ferrée Lomé-Atakpamé, à l'ouest par une rue non dénommée.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 9.616, déposée le 13 février 1981, M. Cudjoe Kofu, propriétaire, demeurant et domicilié à Lomé-Tokoin, Abovey, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 5 a 93 ca, situé à Tokoin, commune de Loiné, connu sous le nom d'Abovey et borné au nord et à l'est par des rues de 16 mètres, au sud et à l'ouest par les lots n°s 91 et 93.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 9.617, déposée le 13 février 1981, MM. Bakoma D. Miban'Oma, agent de la CNSS, et Arenga Koumaï, ingénieur des travaux statistiques au service de l'informatique (CENETI), demeurant et domiciliés à Lomé, majeurs non interdits, jouissant de leurs droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 40 a 29 ca situé à Agouévé Circonscription administrative de Lomé, connu sous le nom de Totisi et borné au nord par Adjessonou Atsou, au sud par Sovon Atsou, à l'est par Kondo Nigan, à l'ouest par Allade Agandéké.

Ils déclarent que ledit immeuble leur appartient et n'est, à leur connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 9618, déposée le 16 février 1981, M. Claude Quantin, président de l'Association du Golf Club du Togo, demeurant et domicilié à Lomé CIMAO, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité française, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble rural, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 12 ha 14 a 24 ca situé à Agouévé circonscription administrative de Lomé, connu sous le nom de Klévé et borné au nord par la propriété du Golf Club du Togo, au sud par les collectivités Kpelly et Amégantsé, à l'est par la route nationale n° 1 et à l'ouest par la collectivité Léké Takou.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 9.619 déposée le 16 février 1981, M. Claude Quantin président de l'Association du Golf Club du Togo, demeurant et domicilié à Lomé — CIMAO, majeur non interdit jouissant de ses droits civils, de nationalité française, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 35 a 40 ca situé à Agouévé cir. adm. de Lomé, connu sous le nom de Gbedey Kokou Kpanou, au sud par collectivité Kate, à l'est Gbedey Kokou Kpanou, au sud par la collectivité Kate, à l'est par la collectivité Kpelly.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 9620, déposée le 16 février 1981, M. Claude Quantin, président de l'Association du Golf Club du Togo, demeurant et domicilié à Lomé — CIMAO, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité française, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un im-

meuble rural, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 2 ha 18 a 26 ca situé à Agouévé Cir Adm. de Lomé, connu sous le nom de Klévé et borné au nord par la collectivité Amégantsé, au sud par M. Gbedey Kokou Kpanou à l'est par les collectivités Amégantsé et Kpelly, à l'ouest par la collectivité Takou.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 9621, déposée le 16 février 1981, M. Akpawu Nyanu Mauritodzo profession de commerçant, demeurant et domicilié à Atakpamé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, s/c de M. Agounkey Akoète Ministère du Travail et de la Fonction Publique (Cabinet — Lomé) demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 29 a 91 ca, situé à Doufio, Cir. Adm. d'Amlamé, et borné au nord, au sud, à l'est et à l'ouest par des rues en projet.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 9622, déposée le 16 février 1981, Mlle Kponton Ayaba profession de revendeuse, demeurant et domiciliée à Lomé majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, (s/c de M. Lawson Hetcheli Têvi, voirie de Lomé) demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 7 a 23 ca, situé à Tokoin, commune de Lomé, connu sous le nom de Wuiti et borné au nord par une rue en projet, au sud par le lot n° 17, à l'est par les lots n°s 13 et 18, à l'ouest par le lot n° 11.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 9623 déposée le 18 février 1981 M. Akué Kpakpa profession de menuisier demeurant et domicilié à Libreville (Gabon) majeur non interdit jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise (s/c de Maître Messan Mathé avocat à Lomé, 16 Rue du Chemin de fer) demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 6 a 18 ca situé à Tokoin Commune de Lomé connu sous le nom de Klikamé et borné au nord par le lot n° 97 bis, au sud par le lot n° 99, à l'est par une rue non dénommée, à l'ouest par le lot n° 98.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 9624 déposée le 18 février 1981 M. Messan Mathé avocat à la cour demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain, bâti consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 12 a 16 ca situé à Aného Cir. adm. d'Aného connu sous le nom de Dégbénu-Zogbé et borné au nord par une rue non dénommée, au sud par les lots n°s 77 et 78 à l'est par le lot n° 69 et à l'ouest par le lot n° 66.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 9625, déposée le 18 février 1981 M. Duévi Abévi Tsibiakou propriétaire demeurant et domicilié à Lomé majeur non interdit jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise (S/c de Me Messan Mathé, avocat à Lomé, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain, non bâti consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 6 a 05 ca situé à Aného Cir. Adm. d'Aného connu sous le nom de Dégbénu et borné au nord par une rue non dénommée, au sud par le lot n° 75, à l'est par le lot n° 76, à l'ouest par le lot n° 64.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 9626 déposée le 18 février 1981 M. Mathé Ayawovi « Nestor » propriétaire, demeurant et domicilié à Lomé Tokoin Lycée, majeur non interdit jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 7 a 11 ca situé à Aflao Cir. Adm. de Lomé connu sous le nom d'Avenou Batomé et borné au nord par une rue, au sud par la route de Kpalimé, à l'est par le lot n° 175 et à l'ouest par le lot n° 173.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 9727, déposée le 18 février 1981 Mme Mathé Kayi, propriétaire demeurant et domiciliée à Lomé Tokoin Lycée, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise (s/c de Me Mathé Messan, Avocat à Lomé) demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain, non bâti consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 7 a situé

à Aflao Cir. Adm. de Lomé connu sous le nom d'Avenou Batomé et borné au nord par une rue en projet, au sud par la route de Kpalimé, à l'est par le lot n° 176 et à l'ouest par le lot n° 174.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 9628 déposée le 18 février 1981 Mme Tétévi Dédé propriétaire demeurant et domiciliée à Lomé Tokoin Lycée, majeure non interdite jouissant de ses droits civils (s/c de Me Messan Mathé, avocat défenseur à Lomé) demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 7 a 99 ca situé à Aflao Cir. Adm. de Lomé connu sous le nom d'Avenou Batomé et borné au nord et à l'est par des rues en projet, au sud par la route de Kpalimé et à l'ouest par le lot n° 174.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 9629 déposée le 18 février 1981 M. Messan Mathé profession d'avocat à la cour demeurant et domicilié à Lomé majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 28 a 33 ca situé à Sokodé Cir. Adm. de Tchaoudjo, connu sous le nom de Pangalam et borné au nord, au sud et à l'ouest par des rues en projet, à l'est par le Collège d'Enseignement Général de Pangalam et une rue.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 9630 déposée le 18 février 1981 M. Aboda Kossivi profession de comptable à la SOCO-PAO-TOGO demeurant et domicilié à Lomé majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain, bâti consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 7 a 86 ca situé à Tokoin Commune de Lomé connu sous le nom Dogbéavou et borné au nord par l'emprise de la voie ferrée Lomé — Aného, au sud et à l'ouest par la collectivité Wogboli Aguto.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 9631 déposée le 18 février 1981 Mme Tay Ameyo (Lucy) profession de commerçante demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite jouissant de ses droits civils (S/c de Me Amavi Ayité Hillah, Notaire à Lomé) demande l'immatriculation au

livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain bâti consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 11 a 87 ca situé à Tokoin Commune de Lomé connu sous le nom de Dogbéavou et borné au nord par le lot n° 75, au sud par le lot n° 71, à l'est par la collectivité Boko Tsissé, à l'ouest par une rue non dénommée.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 9632 déposée le 18 février 1981 Mme Zakari Kadoukpè profession de revendeuse demeurant et domiciliée à Lomé, 49 Rue Dossou Anippah majeur non interdite jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain bâti consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 6 a situé à Klikamé, Commune de Lomé et borné au nord à l'est et à l'ouest par la collectivité Bolu, au sud par une rue en projet.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 9633, déposée le 18 février 1981 M. Metepey Akovi profession de menuisier demeurant et domicilié à Lomé 49, Rue Dossou Anippah majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain, non bâti consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 6 a situé à Klikamé Commune de Lomé et borné au nord par une rue en projet, au sud à l'est et à l'ouest par la collectivité Bolu.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 9634 déposée le 18 février 1981, M. Assigma I. Oukaty profession de douanier demeurant et domicilié à Lomé — Dossoukopé majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain bâti consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 2 a 90 ca situé à Klikamé Commune de Lomé connu sous le nom Dossoukopé et borné au nord par une rue en projet, au sud par les lots n°s 49 et 50, à l'est par le lot n° 48 bis et à l'ouest par le lot n° 47.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 9635 déposée le 18 février 1981, M. Kassabagné Yaovi profession d'employé de Commerce à la SOCLIMAT demeurant et domicilié à Aflao Gakli majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain bâti consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 7 a 09 ca situé à Aflao Gakli Commune de Lomé et borné au nord par le lot n° 1113, au sud par le lot n° 1115, à l'est par le lot 1124 et à l'ouest par une rue en projet.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient, et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 9636 déposée le 18 février 1981 M. Seddoh Komlanvi Elefaa profession de technicien Radio — T.V. demeurant et domicilié à Lomé, 5 Rue des Cygnes, majeur non interdit jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, d'un immeuble urbain non bâti consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 20 a 82 ca situé à Kpalimé Cir. Adm. de Kloto connu sous le nom de Kaméhaka et borné au nord par le lot n° 2, au sud et à l'est par des rues en projet, à l'ouest par les lots n°s 11, 12 et 13.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 9637, déposée le 18 février 1971 M. Amoussou Koffi, profession de Directeur de Cobratafrique demeurant et domicilié à Lomé 17 Route de Bè majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, (s/c de M. Finu M. A. Tetteh, 11 Rue Boko Agegee, Lomé) demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble suburbain, non bâti consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 59 a 98 ca situé à Aflao Cir. Adm. de Lomé connu sous le nom d'Apédokoé et borné au nord par Avenyekou, au sud par Honhédé Damanyi, à l'est et à l'ouest par la propriété Agbedega.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 9638, déposée le 19 février 1981, M. Agbo (Deodat Reginald) Koku Mauriena, profession d'ingénieur électricien, demeurant et domicilié à Lomé Tokoin Lycée, 28, Rue des Baobabs, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, (s/c de M. Komla Wome — comptabilité téléphonique — Lomé) demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural, non bâti consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 34 a 01 ca, situé à Aflao-Gakli, cir.

adm. de Lomé et borné au nord, à l'est et à l'ouest par la famille Djidjoli Detsu, au sud par la famille Komlan Toko.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels,

Suivant réquisition, n° 9639, déposée le 19 février 1981, M. Sossou Afantchoa, profession de commerçant, demeurant et domicilié à Lomé, Boulevard circulaire, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, (s/c de M. Anthony (Oscar) Fovi, Jeunesse et sports — Lomé), demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 3 a 38 ca, situé à Lomé-Nava, Commune de Lomé, et borné au nord par le titre foncier n° 5316 RT, au sud par le Boulevard circulaire, à l'est et à l'ouest par les héritiers Anthony.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels,

Suivant réquisition, n° 9640, déposée le 19 février 1981, M. Alékéro Tomholum, profession d'ajusteur-tourneur au 1er RIT (EGS), demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 3 a situé à Aflao, commune de Lomé, connu sous le nom d'Agbalépédogan et borné au nord par le lot n° 1086, au sud par le lot n° 1087 b, à l'est par une rue en projet et à l'ouest par le lot n° 1082.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels,

Suivant réquisition, n° 9641, déposée le 19 février 1981, Mme Edina Ayaba Elemawusi Bedou Jondoh, profession de professeur, demeurant et domicilié à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, s/c de M. Badjéné Yao (Robert), topographe à Lomé, 12, Rue Gnémégna), demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 6 a 59 ca situé à Tokoin, Commune de Lomé, connu sous le nom de Collège St. Joseph et borné au nord par le lot n° 6, au sud et à l'ouest par des rues non dénommées, à l'est par le titre foncier n° 13 299 RT.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels,

Suivant réquisition, n° 9642, déposée le 19 février 1981, M. Dovi Alapini, profession de brigadier chef des Douanes, en retraite, demeurant et domicilié à Lomé-Tokoin Nukafu, 12, Rue Kwaovi d'Almeida, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 2 a 19 ca, situé à Tokoin, Commune de Lomé et borné au nord par le lot n° 7, au sud par l'ancienne emprise de la voie ferrée des hydrocarbures, à l'est par le lot n° 8 bis et à l'ouest par le lot n° 5.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels,

Suivant réquisition, n° 9643, déposée le 19 février 1981, Mme Anthony Akossiwa, profession de revendeuse, demeurant et domiciliée à Lomé, 27, Rue Koudadjé Efoégan, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 3 a 65 ca situé à Tokoin, Commune de Lomé, et borné au nord par le lot n° 25, au sud par une rue en projet, à l'est par l'Avenue de la Libération et à l'ouest par le lot n° 25.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels,

Suivant réquisition, n° 9644, déposée le 20 février 1981, M. Tcha Pékéti Pakoulibè Teï, profession d'inspecteur des Douanes, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 5 a 79 ca, situé à Aflao, Commune de Lomé, connu sous le nom de Batomé et borné au nord par une rue en projet, au sud par le lot n° 576, à l'est par les lots n°s 577 bis et 588, à l'ouest par le lot n° 586.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels,

Suivant réquisition, n° 9645, déposée le 20 février 1981, M. Kuava Kwami (Gilbert), profession de technicien de la CBET, demeurant et domicilié à Aného, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 14 a 82 ca, situé à Tsévié, cir. adm. de Tsévié connu sous le nom de Daviémodzi et borné au nord

par les lots n°s 19 et 24, au sud et à l'est par des rues en projet, à l'ouest par le lot n° 16.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels,

Suivant réquisition, n° 9646, déposée le 23 février 1981, M. Siliadin A. Afanou, profession de fonctionnaire de police, demeurant et domicilié à Lomé (direction de la Sûreté Nationale), majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 36 a 69 ca, situé à Sokodé, cir. adm. de Tchaoudjo, connu sous le nom de Kpangalam-Kédia et borné au nord et à l'est par des rues en projet, au sud par la collectivité de Kpangalam et à l'ouest par le ruisseau Boloïbo.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels,

Suivant réquisition, n° 9647, déposée le 23 février 1981, M. Siliadin A. Afanou, profession de fonctionnaire de police, demeurant et domicilié à Lomé (direction de la Sûreté Nationale), majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 6 a situé à Aflao-Gakli, Commune de Lomé, et borné au nord par le lot n° 12, au sud par le lot n° 8, à l'est par une rue non dénommée et à l'ouest par le lot n° 9.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels,

Suivant réquisition, n° 9648, déposée le 23 février 1981, M. Allaglo Anani, profession d'employé à Air Afrique, demeurant et domicilié à Abidjan, de passage à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, (s/c de M. Amony K. Anani, topographe à Lomé — Kpéhénou N° 2, 4, Rue Kessouagni), demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 6 a 20 ca, situé à Tokoin, Commune de Lomé, connu sous le nom de Hédjranawoé et borné au nord par une rue de 16 m, au sud par le lot n° 1934, à l'est par le lot n° 1942, à l'ouest par le lot n° 1940.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels,

Suivant réquisition, n° 9649, déposée le 23 février 1981, Mlle Adolehounmey Dédé Mawulawoé, profession de sage-femme, demeurant et domiciliée à Frankfurt (Allemagne), de passage à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses

droits civils, de nationalité togolaise, (s/c de M. Amony Anani, topographe à Lomé — Bè), demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 6 a 45 ca, situé à Tokoin, Commune de Lomé, connu sous le nom de Wuiti et borné au nord par une rue de 14 mètres, au sud par le lot n° 792 à l'est par les lots n°s 793 et 802, à l'ouest par le lot n° 800.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels,

Suivant réquisition, n° 9650, déposée le 26 janvier 1981, Mme Kuéviakoé Akoélé, épouse Gbédé, profession de commerçante, demeurant et domiciliée à Lomé-Tokoin Hôpital, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, s/c de M. Lawson Laté Dovi, géomètre à Lomé, 26, Rue Aniko Palako), demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 6 a 28 ca, situé à Tokoin, Commune de Lomé, connu sous le nom de Hédjranawoé et borné au nord et à l'ouest par des rues non dénommées, au sud par le lot n° 1999, à l'est par le lot n° 2010.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels,

Suivant réquisition, n° 9651, déposée le 26 janvier 1981, M. Darmaly Kokou, profession de gérant de Station Total, demeurant et domicilié à Lomé, quartier Afagnakomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, s/c de M. Lawson Laté Dovi, géomètre-cartographe à Lomé, 26, Rue Aniko Palako), demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 8 a 83 ca, situé à Tokoin, Commune de Lomé, connu sous le nom de Hédjranawoé et borné au nord par les lots n°s 2525 et 2526, au sud par le lot n° 2536 et une rue non dénommée, à l'est par le lot n° 2538 et à l'ouest par le lot n° 2524.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 9652, déposée le 26 janvier 1981, M. Vuti Sémévo, profession d'enseignant D. I. F. O. P. (U. B.), demeurant et domicilié à Lomé-Tokoin Gbonvié majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, mandataire de M. Vuti Kuma, comptable à l'Asecna, demeurant à Niamey, (s/c de M. Lawson Laté Dovi, géomètre-cartographe à Lomé, 26, Rue Aniko Palako), demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en

un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 5 a 81 ca, situé à Tokoin, Commune de Lomé, connu sous le nom de Hédjranawoè et borné au nord par le lot n° 2532, au sud par le lot n° 2520, à l'est par le lot n° 2534 et à l'ouest par une rue non dénommée.

Il déclare que ledit immeuble appartient à son mandant et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 9653 déposé le 26 février 1981, Mme Agbo Ablavi (Erica), profession de couturière demeurant et domiciliée à Lomé, 5 Rue Aniko Palako, majeure non interdite jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 7 a 19 ca situé à Tokoin, Commune de Lomé connus sous le nom de Hédjranawoè et borné au nord et à l'est par des rues non dénommées, au sud par le lot n° 1567 et à l'ouest par le lot n° 1562.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 9654, déposée le 26 février 1981 M. Madjri Messan profession d'agent de Commerce, demeurant et domicilié à Lomé Tokoin 4^e Arrondissement, majeur non interdit jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, s/c de M. Lawson Laté Dovi, 26 Rue Aniko Palako, Lomé) demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 15 a 72 ca situé à Tokoin, commune de Lomé connu sous le nom de Hédjranawoè et borné au nord par des lots n°s 682 et 689, au sud par les lots n°s 680 et 686, à l'est et à l'ouest par des rues non dénommées.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 9655, déposée le 26 février 1981 M. Lawson Laté Dovi profession de Géomètre-Cartographe, demeurant et domicilié à Lomé, 26 Rue Aniko Palako, majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise mandataire de M. Traoré Abdou Dermane, fonctionnaire aux Affaires étrangères demeurant à Lomé, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 10 a 97 ca situé à Tokoin Commune de Lomé connu sous le nom de Hédjranawoè et borné au nord par une rue non dénommée, au sud par les lots n°s 213 et 214, à l'est par les lots n°s 220 et 221, à l'ouest par le lot n° 216.

Il déclare que ledit immeuble appartient à son mandant et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 9656, déposée le 26 février 1981 M. Abla Agba Bignandi profession de militaire au Camp R.I.T., demeurant et domicilié à Lomé Tokoin, majeur non interdit jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti consistant en un terrain ayant la forme d'un carré, d'une contenance totale de 9 a situé à Lama-Kara cir. adm. de Lama-Kara, connu sous le nom de Dogoyo et borné au nord par la rue Batascom, au sud et à l'ouest par les lots n°s 28 et 25, à l'est par une rue en projet.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 9657 déposée le 26 février 1981 M. Attisso Ahadji Nyona profession d'enseignant demeurant et domicilié à Abidjan (Côte d'Ivoire) majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, s/c de M. Djadou Djodji Topographe à Lomé (Service Topographique) demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain, non bâti consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 7 a 99 ca situé à Tokoin Commune de Lomé connu sous le nom de Hédjranawoè et borné au nord par les lots n°s 2585 et 2592, au sud par une rue en projet, à l'est par le lot n° 2584,

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 9658, déposée le 26 février 1981 Mme Gneli A. Tatin profession de ménagère demeurant et domiciliée à Lomé majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, s/c de M. Badjéné Yao, Topographe à Lomé, 12 rue Gnémégna, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 4 a 67 ca situé à Tokoin Commune de Lomé, connu sous le nom de Collège St. Joseph et borné au nord par la propriété El Hadji, au sud par Logossa, à l'est par une rue non dénommée et à l'ouest par Trassi

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 9659 déposée le 26 février 1981 M. Agbékonou Mensavi Adodo profession de Commis des C.F.T. demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise (s/c de M. Badjéné Yao, 12 rue Gnémégna, Lomé) demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, bâti consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 3 a 81 ca situé à Tokoin, Commune de Lomé connu sous le nom Hôpital et borné au nord, à l'est et à

l'ouest par la collectivité Tsissan Dadjé, au sud par une rue en projet.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 9660, déposée le 26 février 1981 M. Nemi Kodjo Adeto profession d'Agent des douanes demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise (S/c de M. Dotsè Yawo, service topographique Lomé) demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain, non bâti consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 4 a 96 ca situé à Aflao Gakli, Commune de Lomé et borné au nord par une rue en projet, au sud par la propriété Nyamakou Awayiwou, à l'est par le lot n° 874 et à l'ouest par le lot n° 872.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 9661 déposée le 27 février 1981 M. Agbovi D. Kiomla Mawuenyfia profession de Gérant de la station Total demeurant et domicilié à Sokodé — Zongo, majeur non interdit jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 9 a 23 ca situé à Sokodé Cir. Adm. de Tchaoudjo connu sous le nom de Didaouré et borné au nord par une rue en projet, au sud par la propriété Tchakpidé, à l'est par El Hadj Adam Amadou et à l'ouest par M. Abou Dantcho.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 9662 déposée le 27 février 1981 M. de Souza Koffi Dzodzi Profession de technicien à la CBET demeurant et domicilié à Lomé, 9 Rue Toffa majeur non interdit jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain, non bâti consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 3 a 07 ca situé à Aflao, Cir. Adm. de Lomé connu sous le nom d'Agbalépédogan et borné au nord par le lot n° 1705, au sud par le lot n° 1707, à l'est par l'emprise de la haute tension Togo-Bénin, à l'ouest par une rue en projet.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 9663 déposée le 27 février 1981 Mme Gnrofoun Bolovi (Francisca), née Zékpa profession d'institutrice demeurant et domiciliée à Lomé majeure non interdite, jouissant de ses droits civils de nationalité to-

golaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain, non bâti consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 6 a 81 ca situé à Tokoin Commune de Lomé connu sous le nom d'Abovey et borné au nord, au sud et à l'ouest par la collectivité Adadévi, à l'est par une rue en projet.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 9664 déposée le 2 mars 1971 M. Sant'Anna Kouassi Arafa profession de greffier demeurant et domicilié à Sokodé majeur non interdit jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, (S/c de Maître Tounou Akué, Tribunal de Lomé) demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 6 a 01 ca situé à Tokoin Commune de Lomé connu sous le nom de Hédzranawoè et borné au nord par une rue non dénommée, au sud par le lot n° 2711, à l'est par le lot n° 2720, à l'ouest par le lot n° 2718.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 9665 déposée le 2 mars 1981 M. Ekouévi Kodjo Ignéza profession d'employé au Centre Culturel Américain, demeurant et domicilié à Lomé majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, bâti consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 10 a 15 ca situé à Hihéatro Cir. Adm. d'Amlamé connu sous le nom de Tognéviadji et borné au nord par la propriété Gbogbo Komi et le lot n° 7, au sud par le sieur Nofodjie Kouma, à l'ouest par une rue en projet, à l'ouest par le ruisseau Odji.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 9666 déposée le 3 mars 1981 M. Tetteh Assiakoley Edoévi profession d'Agent de la BIAO demeurant et domicilié à Lomé majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 6 a situé à Tokoin Commune de Lomé, connu sous le nom de Wuiti et borné au nord par une rue en projet, au sud par le lot n° 73, à l'est par le lot n° 67 et à l'ouest par le lot n° 65.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 9667 déposée le 3 mars 1981 M. Founou A. Codjo profession de Bibliothécaire à l'U.B. majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain bâti consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 4 a 90 ca situé à Tokoin, Commune de Lomé connu sous le nom de Hédzranawoè et borné au nord par le lot n° 350, au sud par le lot n° 352, à l'est par le lot n° 360, à l'ouest par une rue en projet.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 9668, déposée le 3 mars 1981, M. Koffi Agbégnigan Voulé Frititi, profession d'administrateur civil, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, (s/c de M. Kwassi Kpadey, 11, Rue Toffa Lomé), demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural, non bâti consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 20ha 80a 28ca situé à Aflao cir. adm. de Lomé, connu sous le nom de Totchi et borné au nord par la famille Tolly Doké, au sud par (Benoit) Malou, à l'est par Kodjo Etu et Komlan Avougnra, à l'ouest par Metenouwokpo Cloti.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 9669, déposée le 3 mars 1981, MM. Agnigbagnou Komlan Akovidé et Ayivon Kossivi S. Papi, profession d'imprimeurs typographes, demeurant et domiciliés à Lomé, 59, Avenue de la Nouvelle Marche, majeurs non interdits jouissant de leurs droits civils, de nationalité togolaise, demandent l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble suburbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 40a 74 ca situé à Aflao, cir. adm. de Lomé, connu, sous le nom d'Avédji-Anyigbé et borné au nord par Balley K. Bamassip, au sud par Sessofia Assou, à l'est par Shika Fiaterpé, à l'ouest par Ahombo Koffi.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 9670, déposée le 4 mars 1981, M. Mama Tchaniley, profession de Docteur Vétérinaire à l'Ecole Nationale d'Agriculture de Tové, demeurant à Kpalimé majeur non interdit jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 5a

77ca, situé à Aflao-Gakli, commune de Lomé, et borné au nord et à l'est par des rues non dénommées, au sud et à l'ouest par les lots n° 976 et 983.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 9671, déposée le 4 mars 1981, M. Amemaka Ayaovi profession de Cultivateur, demeurant et domicilié à Lomé Amoutivé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, (S/C de M. Houédakor Datévi Service Topographique Lomé) demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 7a 78ca situé à Amoutivé, commune de Lomé et borné au nord et à l'est par les héritiers Zankou, au sud par un passage, à l'ouest par la Route d'Atakpamé.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 9672, déposée le 4 mars 1981 M. Abalo Akpeloussim profession d'Adjudant de la Police Togolaise (Sûreté Nationale), demeurant et domicilié à Lomé-Tokoin Central, majeur non interdit jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 3 a 67 ca situé à Tokoin, commune de Lomé, connu sous le nom de St Joseph et borné au nord par une rue en projet, au sud et à l'est par la propriété Richard Ntasse, à l'ouest par la collectivité Koudakpo.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 9673, déposée le 4 mars 1981 M. Dugblo K. Dodzi profession de Commerçant, demeurant et domicilié à Lomé, 63, Rue Tamakloé majeur non interdit jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 6a 32ca situé à Kpalimé cir. adm. de Kloto, connu sous le nom de Nyivémé et borné au nord par le lot n° 16, au sud par le Boulevard Circulaire, à l'est par le titre foncier n° 573 R.T., à l'ouest par les lots n° 14 et 15.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 9674 déposée le 5 mars 1981 M. Dhossa Acclombessi profession de dactylographe, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils, (S/C de M. Lawson Héchéli Têvi, Voirie de Lomé) demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 2a 90ca situé à Tokoin, com. de Lomé connu sous le nom de Wuiti et borné au nord et à l'est par des rues en projet, au sud et à l'ouest par les lots n°s 100 et 90.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 9675, déposée le 5 mars 1981 M. Folikoué Foli Ekpé propriétaire, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, (S/C de M. Badjéné Yao, Géomètre à Lomé, 12 Rue Lt Gnemegna) demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 3ha 05a 96ca situé à Baguida-Plantation cir. adm. de Lomé, connu sous le nom de Yovo kopé et borné au nord par Èteh Dakitsé, au sud par Latré Honkou, à l'est par Moses Lasseý et à l'ouest par Bernard Allah.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 9676 déposée le 5 mars 1981, M. Konu Koku Ameewoanu profession d'Instituteur, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise (s/c de M. Adoyi Koffi Eli, Service du Paludisme, Lomé) demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 7a 67ca situé à Aflao-Gakli Commune de Lomé, et borné au nord par le lot n° 981, au sud par l'emprise de la voie ferrée Lomé-Kpalimé, à l'est par les lots n° 974 et 982, à l'ouest par le lot n° 972.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 9677 déposée le 6 mars 1981, M. Akakpo Kokou profession d'Economiste à la Direction de la Sonacom, demeurant et domicilié à Lomé-Kodjoviakopé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 11a 94ca situé à Tokoin, Commune de Lomé, connu sous le nom de Solidarité et borné au nord par le lot n° 136, au sud

par un passage, à l'est par les lots n°s 131 et 133, à l'ouest par la ligne de haute tension de Kpimé.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 9678 déposée le 6 mars 1981 M. Womenor Yawo Kuma profession d'instituteur, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, (s/c de M. Akapko Kokou, Directeur de la Sonacom, Lomé) demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble urbain, bâti consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 6 a 04 ca situé à Tokoin Commune de Lomé connu sous le nom de Solidarité et borné au nord par le lot n° 138, au sud par le lot n° 134, à l'est par le lot n° 13v, à l'ouest par la ligne de la haute tension de Kpalimé.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 9679, déposée le 6 mars 1981 M. Dandja Djangbegou profession de contrôleur des Douanes demeurant et domicilié à Lomé (Douanes du Port) majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 2 a 95 ca situé à Dapaon Cir. Adm. de Dapaon, connu sous le nom de Kombonloaga et borné au nord par Laré Douyogue, au sud par une rue, à l'est par l'ancienne route de Nanergou, à l'ouest par la propriété de M. Dandja Djangbegou.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 9680, déposée le 6 mars 1981 M. Dandja Djangbegou profession de Contrôleur des Douanes demeurant et domicilié à Lomé (Douanes du Port) majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 13a 12ca situé à Dapaong, cir. adm. de Dapaong connu sous le nom de Bodjapale et borné au nord par M. Bagnah, au sud par la propriété Koumbogle Kanyoani, à l'est et à l'ouest par des rues en projet.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 9681, déposée le 6 mars 1981, M. Dandja Djangbegou profession de Contrôleur des Douanes, demeurant et domicilié à Lomé (Douanes du Port) majeur non interdit jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 8a 21ca situé à Dapaong cir. adm. de Dapaong, connu sous le nom de Kombonloaga et borné au nord par Amadou Nalergou, au sud et à l'ouest par des rues, à l'est par les propriétés Laré Douyogue et Dandja Djangbégu.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 9682 déposée le 6 mars 1981, M. Dandja Djangbegou profession de Contrôleur des Douanes demeurant et domicilié à Lomé (Douanes du Port), majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 7a 38 ca situé à Dapaong cir. adm. de Dapaong, connu sous le nom de Kpegui et borné au nord par (Martin) Sankaredja, au sud et à l'est par des rues en projet, à l'ouest par un ruisseau.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 9683 déposée le 6 mars 1981, M. Modéno Kodjo Koklo profession de Maître Maçon, demeurant et domicilié à Lomé Tokoin, Rue des Rails n° 70 majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, (S/C de M. Agbetroubu H F Djidonou, Service des Douanes Lomé) demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 13a 30ca situé à Adétikopé, cir. adm. de Tsévié et borné au nord par la propriété Koffi Moglo, au sud et à l'est par la propriété Aziakonou, à l'ouest par la route Adetikopé-Avéta.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 9684 déposée le 6 mars 1981 Mme Mokli Awanyo Akuyo profession de Revendeuse de tissus demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, (S/C de M. Sowu Yao Sena Asecna- Lomé), demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 4a 39ca situé à Aflao, Commune de Lomé, connu sous le nom d'Agbalépédogan et borné au

nord par le lot n° 2281, au sud par le lot n° 2279, à l'est par le lot n° 2280, à l'ouest par une rue non dénommée.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 9685, déposée le 6 mars 1981. Mme Adokpo Afiwa, profession de revendeuse, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, (s/c de M. Sow Yao Sena Asecna — Lomé demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 4a 38 ca situé à Aflao commune de Lomé, connu sous le nom d'Agbalédogan et borné au nord par le lot n° 2281, au sud par le lot n° 2279, à l'est par l'emprise de la voie ferrée Lomé-Atakpamé, à l'est par le lot n° 2280 bis.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 9686, déposée le 10 mars 1981, M. Agbemadon Kénouvi (Innocent) profession de Comptable au trésor, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 2 a 07 ca situé à Nyékonakpoè, commune de Lomé, et borné au nord par la rue des Palmiers prolongée, au sud par Kponvi Kubervi, à l'est par le titre foncier n° 699 T.T; à l'ouest par Mme Félicia Ayité Djelu Hunlédé.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 9687, déposée le 10 mars 1981, M. Agbemadon Kénouvi (Innocent) profession de comptable au trésor, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 6 a 34 ca situé à Aflao cir. adm. de Lomé, connu sous le nom de Totsigan et borné au nord et à l'est par des rues non dénommées, au sud par le lot n° 2407 et à l'ouest par le lot n° 2413.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 9688, déposée le 10 mars 1981, M. Agbemadon Kénouvi (Innocent) profession de comptable au trésor, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier

de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 5 a 98 ca, situé à Aflao, cir. adm de Lomé connu sous le nom Totsigan et borné au nord et à l'ouest par des rues en projet, au sud par le lot n° 2453, à l'est par le lot no 2446.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, 9689, déposée le 10 mars 1981, M. Evoda Kodjo Dengblé profession d'Inspecteur du trésor, demeurant et domicilié à Lomé — Nyékonakpoè, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, (s/c de M. Adjoyi Koffi Eli, Service du Paludisme-Lomé) demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 6 a 68 ca situé à Aflao-Gakli, commune de Lomé, et borné au nord par le lot n° 1360, au sud par les lots n° 1348 et 1358, à l'est par une de 20 m, à l'ouest par le lot n° 1349.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 9690, déposée le 10 mars 1981 M. Semanou Aboki profession d'Ingénieur à la SNEET, demeurant et domicilié à Lomé, 43 rue d'Anèho, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 6 a 01 ca situé à Bè, cir. adm. de Lomé, connu sous le nom de Klikamé et borné au nord par le lot n° 53, au sud par le lot n° 55, à l'est par une rue de 16 mètres, à l'ouest par le lot n° 64.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, 9691, déposée le 10 mars 1981, M. Ahité Assion profession de comptable à la Brasserie du Bénin demeurant et domicilié à Lomé, 47 rue du Grand Marché, majeur, non interdit jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, (s/c de M. Houedakor Datèvi, Service Togo — Lomé) demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 7 a 83 ca situé à Tokoin, commune de Lomé, connu sous le nom de Wuiti et borné au nord, au sud et à l'ouest par les héritiers Tretou, à l'est par une rue non dénommée.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 9692, déposée le 10 mars 1981, Mme Amavj E. Mensah, née Tamekloé profession de revendeuse, demeurant et domiciliée à Lomé, 3 rue Thompson, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain bâti consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 4 a 6 ca situé à Lomé, commune de Lomé connu sous le nom de Doulassamé et borné au nord par la rue Piquelin, au sud, à l'est et à l'ouest par la collectivité Dazie.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 9693, déposée le 11 mars 1981, Mme Fiadogbé Yawa profession de commerçante, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, (s/c de M. Etché Ofly, Service des Domaines-Lomé) demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 4 a 95 ca situé à Tokoin, commune de Lomé, connu sous le nom d'Aviation et borné au nord par le lot n° 1, au sud par le lot n° 3, à l'est par le lot n° 14, à l'ouest par une rue non dénommée.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 9694, déposée le 11 mars 1981, M. Adan kunu Mensah profession d'Employé de commerce, demeurant et domicilié à Abidjan, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, (s/c de M. Gagnon Kpadé-radio — Lomé) demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 12 a 42 ca situé à Tokoin, commune de Lomé, connu sous le nom d'Aflao-Agbalépédogan et borné au nord par les lots n° 1839 et 1846, au sud et à l'est par des rues, à l'ouest par le lot n° 1836.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 9695, déposée le 11 mars 1981, M. Gagnon Kpadé, profession de comptable à la radio, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 6 a 52 ca situé à Tokoin, commune de Lomé, connu sous le nom d'Aflao-

Agbalépédogan, au nord par le lot n° 1839, au sud et à l'ouest par des rues, à l'est par le lot n° 1837.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 9696, déposée le 13 mars 1981, M. Seddoh Komlanvi Elefaa profession d'électronicien à la UAC, demeurant et domicilié à Lomé — Tokoin Cité, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 6 a situé à Tokoin commune de Lomé connu sous le nom d'Aflao-Gakli et borné au nord par une rue en projet, au sud par le lot n° 1249, à l'est par le lot n° 1257, à l'ouest par le lot n° 1255.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 9697, déposée le 13 mars 1981 M. Ahité Satou Anani profession d'ingénieur d'Aviation Civile, demeurant et domicilié à Lomé-Nukafu, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, (s/c de M. Houedakor Datévi Service Topographique-Lomé) demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 4 a 16 ca situé à Tokoin, commune de Lomé, connu sous le nom de Nukafu et borné au nord et à l'ouest par des rues, au sud par E. Agbokoussé à l'est par le lot n° 4.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 9698, déposée le 13 mars 1981, M. Ahité Satou Anani profession d'Ingénieur d'Aviation Civile, demeurant et domicilié à Lomé-Nukafu, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 8a 80 ca situé à Tokoin, commune de Lomé, connu sous le nom de Nukafu et borné au nord par le lot n° 8, au sud par une rue non dénommée, à l'est par le lot n° 6 et à l'ouest par Agouzé Agboyibo.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 9699 déposée le 11 mars 1981, M. Domingo Moutiou profession de docteur vétérinaire, demeurant et domicilié à Sokodé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, (s/c de M. Koutiko Ayelété Komlavi, Direction des Im-

pôts, Lomé, connu sous le nom d'Aflao-Agbalépédogan et borné au nord par le lot n° 1141, au sud et à l'est par des rues, à l'ouest par les lots n° 1133 et 1135.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 9700, déposée le 16 mars 1981, M. Kuévidjin Assenku Messan profession de conseiller d'orientation scolaire et, professionnelle, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, (s/c de M. Baba Kouma, service topographique Lomé) demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 6 a 63 ca situé à Aflao-Gakli, commune de Lomé, et borné au nord par la collectivité Amouzou Tetteh, au sud par le lot n° 1170, à l'est par les lots n° 1175 et 1176, à l'ouest par une rue en projet.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 9701, déposée le 17 mars 1981, Mme veuve Koblavi Adjoavi, née Vodjogbé, profession de revendeuse, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, (s/c de M. Amony Anani, Topographe à Lomé-Kpéhénou, 4 rue Kessouagni) demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 6 a 18 ca situé à Tokoin, commune de Lomé connu sous le nom de Hédjranawoè et borné au nord et à l'ouest par des rues, au sud par le lot n° 1932, à l'est par le lot n° 1940.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 9702, déposée le 17 mars 1981, Mme Lawson Dakou Latrévi profession de revendeuse, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, (s/c de M. Amony Anani, Topographe à Lomé-Kpéhénou, 4 rue Kessouagni), demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 6 a 29 ca situé à Tokoin, commune de Lomé connu sous le nom de Hédjranawoè et borné au nord par le lot n° 1808, au sud par le lot n° 1806, à l'est par le lot n° 1819, à l'ouest par une rue.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 9703, déposée le 18 mars 1981, M. (Bénédictus) Efoé Touvor profession d'Inspecteur d'impôts demeurant et domicilié à Lomé (administrations des impôts majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au fonciers livre de la République Togolaise d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 6 a 01 ca situé à Akodésséwa, commune de Lomé, et borné au nord et à l'ouest par des rues en projet, à l'est et au sud par les lots n°s 14 et 16.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 9704, déposée le 8 mars 1981, M. Wilson Koffi Kpoti propriétaire, demeurant et domicilié à Lomé 38 rue de l'Eglise, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 5 a 61 ca situé à Tokoin, commune de Lomé, connu sous le nom de Hédjranawoè et borné au nord par le lot n° 1576 bis, au sud par le lot n° 1574 bis, à l'est par une rue non dénommée, à l'ouest par le lot n° 1575.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 9705, déposée le 19 mars 1981, M. Kongna Mifame profession de chauffeur à la direction générale de la RNET, demeurant et domicilié à Lomé-Tokoin-Gbadago, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 3 a 40 ca situé à Aflao, commune de Lomé, connu sous le nom d'Agbalépédogan et borné au nord et à l'est par des rues, au sud par le lot n° 2431 bis, à l'ouest par le lot n° 2432.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 9706, déposée le 23 mars 1981 M. Limazie Téi Pôyôdjeba profession de commis à la Caisse Nationale de Sécurité Sociale, demeurant et domicilié à Lomé majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 4 a 15 ca situé à Tokoin, commune de Lomé connu sous le nom de Dogbéavou et borné au nord et à l'est des

rues en projet, au sud par le lot n° 21, à l'ouest par la collectivité Aklikokou.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 9707, déposée le 23 mars 1981, Mme Akakpo Kokoè profession d'Enseignante en retraite, demeurant et domiciliée à Lomé Tokoin For Ever, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, (s/c de Mme Mensah (Béatrice) Lomé, 11 rue Bohn) demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 36 a 08 ca situé à Agouévè, cir. adm. de Lomé, connu sous le nom de Logopé et borné au nord par Olifou Dogno, au sud par les propriétés Agoli Djelou et Eha Djelou, à l'est par Mississo et à l'ouest par Agoli Djelou.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 9708, déposée le 23 mars 1981, Mme Johnson Efoua (Edwige), épouse Abbey, profession de commerçante, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, (s/c de M. Abbey, directeur général adjoint de la SGGG-Togo Lomé), demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 2 ha 32 a 85 ca, situé à Dayes - Apeyamé, cir. adm. de Kloto connu sous le nom de Kpeto - Modji et borné au nord par le ruisseau Akekpo, au sud par la route Apeyamé Kpeto à l'est par Tsévi (Paul), à l'ouest par Mme Kponussi.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 9709 déposée le 26 mars 1981 M. Komlassan K. G. Adjéoda, profession d'employé d'Assurance UAP, demeurant et domicilié à Lomé - Tokoin Gbadago, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 6 a situé à Aflao cir. adm. de Lomé, connu sous le nom d'Agbalépédogan et borné au nord par le lot n° 2041, au sud par une rue de 14 m, à l'est par le lot n° 2033, à l'ouest par le lot no 2031.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 9710 déposée le 26 mars 1981 Mme Ajavon Ayélé (Antoinette), profession de revendeuse, demeurant et domiciliée à Lomé (Cocoteraie, Pa de Souza), majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 5 a 97 ca, situé à Tokoin Commune de Lomé, connu sous le nom de Klikamé et borné au nord par une rue en projet, au sud par le lot n° 302, à l'est par le lot no 300, à l'ouest par le lot No 304.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 9711, déposée le 26 mars 1981 M. Komi Fombi Oboussoumi, profession de comptable au Conseil de Circonscription, demeurant et domicilié à Lomé majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, mandataire de M. Worou Kodjo Soklou, en service à la Pédologie à Cacaveli-Lomé, en stage en France, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 6 a, situé à Aflao, Cir. Adm. de Lomé, connu sous le nom d'Agbalépedogan et borné au nord par le lot n° 1853, au sud par le lot n° 1851, à l'est par une rue en projet, à l'ouest par le lot n° 1844.

Il déclare que ledit immeuble appartient à son mandant et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 9712 déposée le 26 mars 1981, M. Komlassan K. G. Adjéoda, profession d'employé d'Assurances UAP, demeurant et domicilié à Lomé-Tokoin Gbadago, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 7 a 86 ca situé à Bè Cir. Adm. de Lomé connu sous le nom d'Adakpamé et borné au nord et à l'ouest par la propriété Taflatsé Adonsou, au sud par Afantsawo Wataklassou, à l'est par la collectivité Nyadjovon.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 9713, déposée le 26 mars 1981, Mme Allahare Dodzi Mawussé Nyuiamase, profession de professeur de lettres au Collège Protestant, demeurant et domiciliée à Lomé-Tokoin, Route de Kpalimé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier,

d'une contenance totale de 10 a 42 ca situé à Aflao-Gakli, commune de Lomé, connu sous le nom d'Akossombo et borné au nord par les lots n°s 13, 14 et 15, au sud par les lots n°s 9 et 10, à l'est par la route de Kpalimé, à l'ouest par une rue en projet.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 9714, déposée le 27 mars 1981, M. Anenou Koudahin Ayayi profession de directeur de la Société NETADI, demeurant et domicilié à Lomé (face Hôtel Sarakawa), majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble suburbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 24 a 13 ca situé à Anfoin, Cir. Adm. d'Aného, et borné au nord, au sud et à l'ouest par la propriété Sewa Atikpo et Edoé Avodité Têkoé, à l'Est par la route Anfoin-Aného.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 9715, déposée le 27 mars 1981, M. Geraldo A. Karim, profession d'agent des Douanes Togo-laises, demeurant et domicilié à Lomé-Nyékouakpè, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 6 a situé à Aflao, commune de Lomé, connu sous le nom d'Avénou-Batomé et borné au nord par le lot n° 379, à l'est par le lot n° 384, à l'ouest par une rue en projet.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 9716, déposée le 27 mars 1981, M. Geraldo Abdoulaye, profession d'agent à la chancellerie de l'Ordre du Mono, demeurant et domicilié à Lomé-Nyékouakpè, 37 Rue Koumapley, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 6 a situé à Aflao, commune de Lomé, connu sous le nom d'Avénou-Batomé et borné au nord par le lot n° 401, au sud par le lot n° 399, à l'est par le lot n° 404, à l'ouest par une rue en projet.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 9717, déposée le 27 mars 1981, Mme Vobime Adjélé, née Vignon, profession de revendeur, demeurant et domicilié à Lomé, 28 Rue de France, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 6 a 99 ca situé à Anèho, commune d'Anèho, connu sous le nom de Nlessi et borné au nord par le lot n° 48, au sud par le lot n° 40, à l'est par une rue en projet, à l'ouest par le lot n° 46.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 9718, déposée le 30 mars 1981, M. Freitas Kouassi (Nazaire), profession d'ingénieur statistique, demeurant et domicilié à Lomé, 7 Rue Amoutchou, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 89 a 71 ca situé à Agoènyivé, Cir. Adm. de Lomé, connu sous le nom de Vakpossito et borné au nord par la propriété Agbalenyovo Yovo, au sud par la nouvelle route de Sanguera, à l'est par Azaso Tsomagna et Soga Azevi, à l'ouest par Agbalenyovo Yovo et Eklou Kadagali.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 9719, déposée le 30 mars 1981, M. Dzinekou Komi, profession de Docteur en médecine, demeurant et domicilié au Canada, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, (s/c de M. Lawson-Hetcheli Tèvi, Voirie de Lomé), demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 5 a 24 ca situé à Tokoin, commune de Lomé, connu sous le nom de Hôpital et borné au nord et à l'est par des rues en projet, au sud par le lot n° 14, à l'ouest par le lot n° 24.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 9720, déposée le 30 mars 1981, M. Sallah Ayikoé, profession d'agent commercial, demeurant et domicilié à Lomé-Tokoin, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, (s/c de M. Sallah Ekoué, direction des Douanes, Lomé), demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 4 a 76 ca situé à Aflao, commune de Lomé, connu

sous le nom d'Agbalépédogan et borné au nord et à l'ouest par des rues en projet, au sud par le lot n° 1.661 bis, à l'est par le lot n° 1.660.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 9721, déposée le 30 mars 1981, M. Sallah Kangni, profession d'ingénieur-radioélectricien à la RTNM, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 3 a 62 ca situé à Aflao, commune de Lomé, connu sous le nom d'Agbalépédogan et borné au nord par le lot n° 1.661 bis, au sud par le n° 1.655, à l'est par le lot n° 1.660, à l'ouest par une rue en projet.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 9722 déposée le 31 mars 1981 M. Akakpo Ahiany Anani profession d'administrateur civil au ministère des Affaires étrangères, demeurant et domicilié à Lomé - Tokoin Ouest, majeur non interdit jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 9 a 43 ca, situé à Sokodé, cir. adm. de Tchaoudjo, connu sous le nom de Pangalam et borné au nord et à l'ouest par des rues non dénommées, au sud et à l'est par la collectivité de Pangalam.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 9723, déposée le 31 mars 1981, M. Akakpo-Ahiany Anani, profession d'administrateur civil, au ministère des Affaires étrangères, demeurant et domicilié à Lomé-Tokoin Ouest, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 12 a 50 ca situé à Sokodé, Cir. Adm. de Tchaoudjo, connu sous le nom de Pangalam et borné au nord et à l'ouest par des rues non dénommées, au sud et à l'est par des terrains non immatriculés.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 9747, déposée le 9 avril 1981, M. Doh K. Mossi, profession de commerçant, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, (s/c de M. Lawson-Hetcheli Tèvi, Voirie de Lomé), demande l'immatriculation

au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 5 a 99 ca situé à Tokoin, commune de Lomé, connu sous le nom d'Abovey et borné au nord et à l'est par des rues en projet, au sud et à l'ouest par les lots n^{os} 69 et 70.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n^o 9.748, déposée le 9 avril 1981, M. Ameganvi A. Koffi, profession de maçon, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 2 ha 57 a 50 ca situé à Agouévé, Cir. Adm. de Lomé, connu sous le nom de Zilito et borné au nord par la rue des Paras, au sud par les collectivités Ahongan et Wemene, à l'est par la collectivité Wemene, à l'ouest par Wemene Gakpi.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n^o 9.749, déposée le 9 avril 1981, M. Messan Mathe, profession d'avocat défenseur, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 2 a 6 ca situé à Anèho, commune d'Anèho, connu sous le nom de quartier Nlessi et borné au nord par le titre foncier n^o 9.610 RT, au sud par la collectivité Bruce et un passage, à l'est et à l'ouest par la collectivité Bruce.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n^o 9.750, déposée le 9 avril 1981, M. Alipui Komla, profession d'économiste, demeurant et domicilié à Dakar (Sénégal), majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 14 a 5 ca situé à Aflao-Gakli, Cir. Adm. de Lomé et borné au nord et à l'ouest par des rues non dénommées, au sud par le lot n^o 687 bis, à l'est par le lot n^o 699.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n^o 9.751, déposée le 10 avril 1981, M. Wilson Sewavi (Collins, profession d'agent commercial à Renault — Togo demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 5 ha 26 a 3 ca situé à Dalavé, Cir. Adm. de Tsévié, connu sous le nom d'Ayeto-Adjoguidikopé et borné au nord, au sud, à l'est et à l'ouest par la propriété Kegou Agbemaplé.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n^o 9.752, déposée le 10 avril 1981, M. Gatsiglo Aki Agou, profession de cultivateur, demeurant et domicilié à Lomé-Sanguéra-Madjikpeto, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, (s/c de M. Gatsiglo Kokou — Service Topographique — Lomé), demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 5 ha 3 a 6 ca situé à Mission-Tové, Cir. Adm. de Tsévié, connu sous le nom d'Abuido et borné au nord par Kokou Akpoti, au sud par Koffi Kpozomé, à l'est par Apemanyon Koumazan et Adissou Akplehé Manyo, à l'ouest par Attati Aziakonou.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n^o 9.753, déposée le 10 avril 1981, M. Semou Papa, profession de menuisier au Lycée Technique Eyadéma, demeurant et domicilié à Lomé-Tokoin Hédzranawoè, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 5 a 99 ca situé à Tokoin, commune de Lomé, connu sous le nom de Hédzranawoè et borné au nord par une rue en projet, au sud par le lot n^o 2855, à l'est par le lot n^o 2863 et à l'ouest par le lot n^o 2861.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n^o 9.754, déposée le 10 avril 1981, M. Ahoussinou T. Djossou, profession de radio-électricien, demeurant et domicilié à Lomé, 26 Rue du Chemin de Fer, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, (s/c de M^e Séwavi T. Adjetey, Notaire à Lomé), demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 3 a 49 ca situé à Lomé, commune de Lomé et borné au nord par la rue du Chemin de

Fer, au sud par le lot n° 4, à l'est par la rue de l'Eglise, à l'ouest par le lot n° 2.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 9.755, déposée le 10 avril 1981, Mme Eze Tonyewose Akuwa (Jeanne), profession de revendeuse, demeurant et domiciliée à Agou-Gare, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, (s/c de M. Djossé Komlan — CNSS Lomé), demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 6 a 7 ca situé à Tokoin, commune de Lomé, connu sous le nom d'Abovey et borné au nord par le lot n° 272, au sud par une rue en projet à l'est par le lot n° 269, à l'ouest par le lot n° 273.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 9.756, déposée le 10 avril 1981, M. Bassayi Bakoubadi (Prosper), profession d'adjutant-chef BCR du 1er RIT en retraite, demeurant et domicilié à Lomé (Port Autonome), majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 12 a 1 ca situé à Tokoin, commune de Lomé, connu sous le nom d'Abovey et borné au nord par les lots n°s 278 et 280, au sud et à l'ouest par des rues en projet, à l'est par le lot n° 275.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 9.757, déposée le 13 avril 1981, M. Gomez Kwami Midawo, profession de plombier, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, (s/c de M. Lawson Hetcheli Têvi — Voirie de Lomé), demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 25 a 4 ca situé à Bè-Kpota, commune de Lomé, connu sous le nom de Denouvouimé et borné au nord par une rue de 28 mètres, au sud par les lots n°s 326, 345, et une rue, à l'est par les lots n°s 331 et 331 bis, à l'ouest par les lots n°s 327 et 328.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 9.758, déposée le 13 avril 1981, M. Daniel Kwassivi, profession de fonctionnaire des TP en retraite, demeurant et domicilié à Lomé-Kpéhénou N° 14, Rue André Daniel, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 67 a 35 ca situé à Baguida, Cir. Adm. de Lomé, connu sous le nom de Kpogan et borné au nord par Gbonfou Koumodji, au sud et à l'ouest par la propriété Amedonou Koudeke, à l'est par Fed Honkou et Midiohouan Julien.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 9.759, déposée le 13 avril 1981, M. Salamj Tiramiyou Akani, profession de commerçant, demeurant et domicilié à Lomé, 38 Rue Thompson, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 6 a 77 ca situé à Danyi-Kwanta, Cir. Adm. de Badou et borné au nord par Adjour Sassou (Bernard), au sud par la route internationale Eadou-Hédjebi, à l'est par Noudjour Hermann, à l'ouest par Kossi Agbaga.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 9.760, déposée le 13 avril 1981, M. Kossi Dougba Maglo, profession de directeur général de l'Entreprise Gbato, demeurant et domicilié à Lomé-Tokoin For Ever, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble suburbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 2 ha 8 a 50 ca situé à Cacaveli, Cir. Adm. de Lomé et borné au nord par l'emprise de haute tension, au sud par le terrain de l'entreprise Socometo, à l'est par la route internationale Lomé-Atakpamé, à l'ouest par l'emprise de la voie ferrée Lomé-Atakpamé.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 9.761, déposée le 15 avril 1981, M. Bèni Dossou, profession de commerçant, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, (s/c de M. Anoumou Folly-Té, 2 Rue St Raphaël, Lomé), demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance tota-

le de 7 a 61 ca situé à Tokoin, commune de Lomé, connu sous le nom de Wuitti et borné au nord et au sud par la propriété Edoh Zogbla, à l'est par la route de Djagblé, à l'ouest par une rue non dénommée.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 9.762, déposée le 16 avril 1981, M. Agbodan Mignanou Akpan, profession de géomètre, demeurant et domicilié à Lomé-Bè-Apéyémé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 8 a 17 ca situé à Tokoin, commune de Lomé, connu sous le nom d'Aviation-Akpikamé et borné au nord par le lot n° 163 A, au sud par le lot n° 164, à l'est par une rue non dénommée, à l'ouest par le lot n° 166.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 9.763, déposée le 17 avril 1981, M. Randolph (Emile) Yaovi, profession de diplomate, demeurant et domicilié à Lomé-Hanoukopé, 28 Avenue de la Nouvelle Marche, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 1 ha 27 a 51 ca situé à Dayes-Apéyémé, Cir. Adm. de Kloto, connu sous le nom de Kpetomodji et borné au nord par la route Apéyémé-Kpeto, au sud et à l'est par la propriété Taffamé Edwin, à l'ouest par Atawue.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 9.764, déposée le 17 avril 1981, M. Randolph (Antoine Jean) Komlan, profession de vétérinaire-inspecteur, demeurant et domicilié à Lomé-Hanoukopé, 28 Avenue de la Nouvelle Marche, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 39 a 75 ca situé à Dayes-Apéyémé, Cir. Adm. de Kloto, connu sous le nom de Kétémémodji et borné au nord par Taffamé Lucien, au sud par la route Apéyémé-Kloto, à l'est par Langdon Dorothée, à l'ouest par Taffamé Jonathan.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 9.765, déposée le 17 avril 1981, M. Sronkpo Adonyo, profession de cultivateur, demeurant et domicilié à Lomé-Tokoin Hédzranawoè, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, (s/c de M. Laban Komlan, agent de l'UTB à Lomé) demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 11 a 60 ca situé à Tokoin, commune de Lomé, connu sous le nom de Wuitti et borné au nord et au sud par des rues en projet, à l'est par la route de Hédzranawoè, à l'ouest par la collectivité Sronkpo.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 9.766, déposée le 17 avril 1981, M. Malou Assih Foya, profession de directeur du Centre Communautaire de Tokoin, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère d'une contenance totale de 8 a 98 ca situé à Lama-Kara, Cir. Adm. de Lama-Kara, connu sous le nom de Chaminade et borné au nord et à l'est par des rues en projet, au sud et à l'ouest par la propriété Tchonda Toutobizi.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 9.767, déposée le 17 avril 1981, M. Komlan Yawu, profession de journaliste, demeurant et domicilié à Lomé-Tokoin Dogbéavou, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, (s/c de M. Lawson Laté Dovi, géomètre-cartographe à Lomé, 26 Rue Aniko Palako) demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 5 a 95 ca situé à Tokoin, commune de Lomé, connu sous le nom de Hédzranawoè et borné au nord par le lot n° 1451, au sud par le lot n° 1449, à l'est par une rue non dénommée, à l'ouest par le lot n° 1444.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 9.768, déposée le 17 avril 1981, Mme Epey Ablavi, née Klousseh, profession de revendeuse, demeurant et domiciliée à Lomé-Bè-Bassadji, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, (s/c de M. Lawson Laté Dovi, géomètre-cartographe à Lomé, 26 Rue Aniko Palako) demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance

totale de 10 a 4 ca situé à Tokoin, commune de Lomé, connu sous le nom de Hédzranawoè et borné au nord par les lots n^{os} 2803 et 2818, au sud par les lots n^{os} 2801 et 2816, à l'est par la route de Hédzranawoè et à l'ouest par une rue non dénommée.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n^o 9.769, déposée le 17 avril 1981, Mme Kponton Ayabavi, profession de revendeuse, demeurant et domiciliée à Lomé-Tokoin Nukafu, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, (s/c de M. Lawson Laté Dovi, géomètre-cartographe demeurant à Lomé, 26 Rue Aniko Palako), demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 14 a 41 ca situé à Tokoin, commune de Lomé, connu sous le nom de Hédzranawoè et borné au nord par les lots n^{os} 314 et 315, au sud par une rue non dénommée, à l'est par le lot n^o 306 et à l'ouest par le lot n^o 304.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n^o 9.770, déposée le 17 avril 1981, M. Abbey Mathé (Richard), profession de directeur-adjoint de la SGGG, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, (s/c de M. Lawson Laté Dovi, géomètre-cartographe, demeurant à Lomé, 26 Rue Aniko Palako), demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 33 a 44 ca situé à Tokoin, commune de Lomé, connu sous le nom d'Aviation et borné au nord par les collectivités Dougba et Gbolovou Dorke, au sud et à l'est par des rues, à l'ouest par un passage.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n^o 9771, déposée le 17 avril 1981, M. Damassoh Degba Novignon, profession d'Agent de Protocole à la CEDEAO, demeurant et domicilié à Lomé Tokoin Nukafu, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, (s/c de M. Lawson Laté Dovi, géomètre-cartographe, demeurant à Lomé, 26 rue Aniko Palako), demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 5 a 32 ca situé à Tokoin, commune de Lomé, connu sous le nom de Nukafu et borné au nord par le lot n^o 4, au sud par des

propriétés non définies, à l'est par les lots n^{os} 5 et 7, à l'ouest par une rue en projet.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n^o 9772, déposée le 20 avril 1981, Mme Bayi Kwadjovi, profession de commerçante, demeurant et domiciliée à Lomé-Bè 102 Rue Gaitou, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble suburbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 1 ha 04 a 66 ca situé à Tokoin, cir. adm. de Lomé connu sous le nom d'Anfamé et borné au nord par les propriétés Gbenu Agbovon et Afiwa Agbokou, au sud par Avouso Ayivon, à l'est par Afiwa Agbokou et à l'ouest par Akou Agbokou.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n^o 9773, déposée le 20 avril 1981 M. Odonkor E. T. Kwassi, profession de retraité, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, (s/c de M. Lawson-Hetcheli Tèvi, Voirie de Lomé), demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 7 a 47 ca situé à Tokoin, commune de Lomé, connu sous le nom de Pukamé et borné au nord par une rue de 28 mètres, au sud par les lots n^{os} 159 et 160, à l'est par le lot n^o 161, l'ouest par les lots n^{os} 157A et 157B.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n^o 9774, déposée le 21 avril 1981, M. Memene Seyi Kériké, profession de militaire, demeurant et domicilié à Lomé, Camp du R.I.T., majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 12 a 80 ca, situé à Témédja, Cir. Adm. d'Amlamé, et borné au nord par le lot n^o 54, au sud par la route nationale, à l'est par une rue en projet, à l'ouest par les lots n^{os} 60 et 61.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n^o 9775, déposée le 21 avril 1981, M. Kide-Mokafu Sabi-Sakoungbé, profession d'Officier de Police à la Présidence de la République, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation

au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 5 a 82 ca situé à Sokodé, Cir. Adm. de Tchaoudjo, connu sous le nom de Kouloundè et borné au nord par une rue non dénommée, au sud par la propriété Moumouni, à l'est par la collectivité de Kouloundè, à l'ouest par la propriété de M. Sahabi.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 9776, déposée le 28 avril 1981, M. Lawson Latévi Djakpata Alibi, profession de Mécanographe à la CNSS, demeurant et domicilié à Lomé-Aflao-Agbalépédogan, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 1 a 96 ca, situé à Tokoin, Commune de Lomé, connu sous le nom de Klikamé et borné au nord par une rue en projet, au sud et à l'ouest par le titre foncier n° 7587 RT, à l'est par les héritiers Sdogas.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 9777, déposée le 28 avril 1981, M. Lawson Latévi Djakpata Alibi, profession de Mécanographe à la CNSS demeurant et domicilié à Lomé-Aflao-Agbalépédogan, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 7 a 80 ca, situé à Aflao, Commune de Lomé, connu sous le nom d'Agbalépédogan et borné au nord par le lot n° 352, au sud et à l'ouest par des rues en projet, à l'est par un passage.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 9778, déposée le 28 avril 1981, M. Kodjo Kossi, profession d'Informaticien-Pupitreux demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, (s/c de M. Agbodjan Combey-Bureau d'Etudes RNET, Lomé, Angle Avenue de la Libération et rue du Chemin de Fer), demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 6 a 01 ca, situé à Aflao, Commune de Lomé, connu sous le nom d'Agbalépédogan et borné au nord par une rue en projet, au sud par

le lot n° 1322, à l'est par le lot n° 1334, à l'ouest par le lot n° 1336.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 9779, déposée le 28 avril 1981, M. Lawson Laté Dovi, profession de Géomètre-Cartographe, demeurant et domicilié à Lomé, 26 rue Aniko Palako, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, mandataire de Mme Mensah Sassou Dora Mawulé, Commerçante demeurant à Lomé, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un carré, d'une contenance totale de 4 a, situé à Tokoin, Commune de Lomé, connu sous le nom de Casablanca, et borné au nord par le lot n° 25, au sud par une rue non dénommée, à l'est par le lot n° 17 et à l'ouest par le lot n° 19.

Il déclare que ledit immeuble appartient à son mandante, et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 9780, déposée le 28 avril 1981, M. Lawson Laté Dovi, profession de Géomètre-Cartographe, demeurant et domicilié à Lomé 26 rue Aniko Palako, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, mandataire de M. Batchati Bawubadi, chef-cir de Lama-Kara, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 10 a 34 ca, situé à Tokoin, Commune de Lomé, connu sous le nom de Hédzranawoè et borné au nord par les lots n°s 2167 bis et 2168 bis, au sud par une rue non dénommée, à l'est par le lot n° 2169, à l'ouest par le lot n° 2166.

Il déclare que ledit immeuble appartient à son mandant, et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 9781, déposée le 28 avril 1981 M. Eyalaba Piyassé, profession d'Employé à la CNSS, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 7 a 92 ca, situé à Tokoin, Commune de Lomé, connu sous le nom de Tamé et borné au nord par le lot n° 13, au sud par le lot n° 17 à M. Yagué Tchao, à l'est par une rue en projet, à l'ouest par M. N'Gballa Maglewoè (lot n° 14).

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 9782, déposée le 28 avril 1981, M. Tcha Pékéti Téi Pakoulibè, profession d'Inspecteur des douanes, demeurant et domicilié à Lomé (Douane de l'Aéroport), majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère d'une contenance totale de 13 a 11 ca, situé à Pya, circ. adm. de Lama-Kara, connu sous le nom de Tiwra, et borné au nord par la route Pya-Kouméa, au sud par la collectivité Tchavalo, à l'est par la collectivité Tchindou, à l'ouest par la collectivité Lemou.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 9783, déposée le 28 avril 1981, M. Tatangué Ali, profession de médecin militaire, demeurant et domicilié à Témédja (Camp RPC), majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 1 ha 65 a 87 ca, situé à Kétau, Cir. Adm. de Pagouda, et borné au nord par les propriétés Afeitom Tawi et Ali, au sud par la collectivité Tatangué, à l'est par les propriétés Bagakou Lokou et Atakora Kaba, à l'ouest par Afeitom Tawi.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 9784, déposée le 28 avril 1981, M. Gbikpi Kokou, profession de maçon, demeurant et domicilié à Lomé-Nyékouakpoè, rue Bab Etienne, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, (s/c de M. Lawson Laté Dovi Géomètre-Cartographe à Lomé, 26 rue Aniko Palako), demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 6 a 95 ca situé à Tokoin, Commune de Lomé, connu sous le nom de Hédzranawoè et borné au nord et à l'est par des rues de 16 m, au sud par le lot n° 1832, à l'ouest par le lot n° 1830.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 9785, déposée le 28 avril 1981, M. d'Almeida Gogowa Ayivi (Francisco Leonardo) propriétaire, demeurant et domicilié à Lomé, angle Boulevard circulaire et Route d'Anèho, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, (S/C de M. Lawson Laté Dovi, géomètre-cartographe à Lomé, 26 Rue Aniko Palako) demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain

consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 6a 20ca situé à Tokoin, Commune de Lomé connu sous le nom de Hédzranawoè et borné au nord par une rue non dénommée, au sud par le n° 1936, à l'est par les lots n°s 1938 et 1944, à l'ouest par le lot n° 1942.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 9.786, déposée le 28 avril 1981, Mme Ketoglo Adjowa, profession de revendeuse, demeurant et domiciliée à Lomé-Nukafu, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, (s/c de M. Lawson Laté Dovi, géomètre-cartographe demeurant à Lomé, 26 Rue Aniko Palako) demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 5 a 96 ca situé à Tokoin, commune de Lomé, connu sous le nom de Hédzranawoè et borné au nord par les lots n°s 1744 et 1745, au sud par le lot n° 1742, à l'est par le lot n° 1750, à l'ouest par une rue non dénommée.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 9.787, déposée le 28 avril 1981, M. Amélewou Essem, profession d'adjoint administratif à la SCOA — Auto, demeurant et domicilié à Lomé, Rue Dadzie n° 50, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, (s/s de M. Lawson Laté Dovi, géomètre-cartographe à Lomé, 26 Rue Aniko Palako) demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 12 a 32 ca situé à Tokoin, commune de Lomé, connu sous le nom de Hédzranawoè et borné au nord par le lot n° 1127, au sud par le lot n° 1124, à l'est par une rue non dénommée, à l'ouest par les lots n° 1113 et 1114.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 9.788, déposée le 28 avril 1981, Mme Sokpolie Mana, née Aboku, profession de commerçante, demeurant et domiciliée à Lomé-Bè-Gbényédji, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, (s/c de M. Lawson Laté Dovi, géomètre-cartographe à Lomé, 26 Rue Aniko Palako) demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 5 ha 83 a 26 ca situé à Adetikopé, Cir. Adm. de Tsévié et borné au nord par la collectivité Vidjakou Wosse, au sud

par la propriété de Mme Afiwa Gadegbekou, à l'est par la route Lomé-Tsévié, à l'ouest par M. Adra Guinnou.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 9.789, déposée le 28 avril 1981, M. Adabunu Akoété, profession de comptable à la Cie FAO-Togo, demeurant et domicilié à Lomé-Takoin Dogbéavou, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, mandataire de Mme Gaglo Dovi Kokovi, née Adabunu, secrétaire au Cours de Formation Professionnelle Commerciale, demeurant à Abidjan, (s/c de M. Lawson Laté Dovi, géomètre-cartographe à Lomé, 26 Rue Aniko Palako) demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 8 a 80 ca situé à Tokoin, commune de Lomé, connu sous le nom de Hédzranawoé et borné au nord par le lot n° 340, au sud par une rue non dénommée, à l'est par le lot n° 328, à l'ouest par le lot n° 326.

Il déclare que ledit immeuble appartient à sa mandante et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 9790, déposée le 28 avril 1981, Mlle Fumey A. (Hélène), demeurant et domiciliée à Lomé, 26, Rue Gnemegna, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, (S/c de M. Lawson Latévi Dovi, géomètre-cartographe à Lomé, 26 Rue Aniko Palako) demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 6 a 24 ca situé à Tokoin, commune de Lomé connu sous le nom d'Aviation-Pukamé et borné au nord par le lot n° 70, au sud par une rue non dénommée, à l'est par le lot n° 81, à l'ouest par le lot n° 79.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 9791, déposée le 28 avril 1981, M. K'Medehouto Anani Edjé, profession d'employé à Electro-Hall CFAO, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 6 a 30 ca, situé à Aflao-Gakli, commune de Lomé, et borné au nord par la propriété de M. K'Medehouto Anani Edjé, au sud par l'emprise de la haute tension d'Akossombo, à l'est par une rue de 16 mètres et à l'ouest par le titre foncier n° 12225 RT et un terrain non immatriculé.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 9792, déposée le 29 avril 1981, M. Agbovi Kodzo Boto Ablometi profession d'inspecteur du travail, demeurant et domicilié à Lama-Kara, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 6 a 79 ca situé à Aflao-Gakli, commune de Lomé et borné au nord par le lot n° 90, au sud et à l'ouest par des rues en projet, à l'est par le lot n° 75.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 9793 déposée le 29 avril 1981 M. Byll Komlanvi (Hilaire) profession d'inspecteur des Douanes en retraite, demeurant et domicilié à Lomé, 16 Rue de la Paix, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural, non bâti, consistant en terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 1 ha 82 ca 66 ca situé à Kpalimé, circ. adm. de Kloto connu sous le nom de Kuma-Konda Tsagbanyata et borné au nord par la propriété du sieur Dzator Komla (Edouard), au sud et à l'ouest par des rues, à l'est par Tété (Clément).

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 9794, déposée le 29 avril 1981, M. Djidjonou Komlan, profession de mécanicien navigant à Air Afrique, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 16 a 66 ca situé à Aflao-Gakli, commune de Lomé, et borné au nord par le lot n° 1682 bis, au sud par une rue de 16 mètres, à l'est par l'emprise de la haute tension d'Akossombo, à l'ouest par les lots n°s 1678 et 1679.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 9795, déposée le 29 avril 1981, M. Edouli Amewodadjé, profession de commerçant, demeurant et domicilié à Atakpamé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, (S/c de M. Adognon Gnakpogbe Séwa, service topographique-Lomé) demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 6 a 82 ca situé à Afeye-Kpota, circ. adm. d'Atakpamé, connu sous le nom de Enobè et borné au nord par un

passage de 6 mètres, au sud et à l'ouest par des rues en projet, à l'est par la collectivité Akalo.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 9796, déposée le 30 avril 1981, M. Semenou Kwami Messan, profession de mécanographe à la CNSS, demeurant et domicilié à Lomé-Tokoin Aviation, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 6 a, 70 ca, situé à Tokoin, Commune de Lomé, connu sous le nom d'Atchanti et borné au nord par le lot n° 1389, au sud par le lot n° 1387, à l'est par le lot n° 1399, à l'ouest par une rue en projet.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 9797, déposée le 30 avril 1981, M. Séménou Kwami-Messan, profession de mécanographe à la CNSS demeurant et domicilié à Lomé Tokoin Aviation majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain, bâti consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 5 a 03 ca situé à Tokoin Commune de Lomé connu sous le nom d'Aviation et borné au nord par la propriété (Antoine) Atsoh, au sud par une réserve administrative, à l'est par une rue en projet, à l'ouest par M. Quashie Kokou.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 9798, déposée le 30 avril 1981 Mme Cudjoé, née Foadéy Kokoé Adjoa profession de pharmacienne à la pharmacie d'Etat, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 5 a 80 ca situé à Tokoin Commune de Lomé connu sous le nom de Hédzranawoè et borné au nord par le lot n° 2528, au sud par une rue en projet, à l'est par le lot n° 2540, à l'ouest par le lot n° 2538.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 9799 déposée le 30 avril 1981 Mme Da Silveira Kafui, née Homawoo, profession de ménagère demeurant et domiciliée à Lomé majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, mandataire de Madame Dohnu Aba Abléwavi, née Homawoo, ménagère demeurant à Lomé (S/c de M. Badjéné Yao (Robert), Topographe à Lomé, 12 Rue Gnémégna) demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain, non bâti consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 8 a 2 ca situé à Aflao Commune de Lomé connu sous le nom d'Agbalépédogan et borné au nord par le lot n° 2214, au sud par le lot n° 2207, à l'est par les lots n°s 2209 et 2215, à l'ouest par une rue non dénommée.

Elle déclare que ledit immeuble appartient à sa mandante et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 9800 déposée le 30 avril 1981, Mme Da Silveira Kafui, née Homawoo, profession de ménagère demeurant et domiciliée à Lomé majeure non interdite jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, mandataire de M. Kossivi Dohnu (Appolonio), propriétaire demeurant à Lomé (S/c de M. Badjéné Yao, 12 Rue S/Lt Gnémégna — Lomé) demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 7 a 35 ca situé à Bè Commune de Lomé connu sous le nom de Klikamé et borné au nord par le lot n° 1647, au sud par le lot n° 1645, à l'est par une rue en projet, à l'ouest par l'emprise de la voie ferrée Lomé — Atakpamé.

Elle déclare que ledit immeuble appartient à son mandat et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 9801, déposée le 4 mai 1981. M. Quashie Kokou profession d'Employé de bureau, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, (s/c de l'Ambassade des Etats-Unis d'Amérique à Lomé) demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 4 a 99 ca situé à Tokoin, Commune de Lomé, connu sous le nom d'Aviation et borné au nord par la propriété d'Almeida Koffi, au sud par une réserve administrative, à l'est par Semenou Kwami, à l'ouest par une rue en projet.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 9802, déposée le 4 mai 1981, M. d'Almeida Ayayi Agbélanyon profession d'Employé à la BTCL, demeurant et domicilié à Lomé-Tokoin Tamé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, (s/c de M. Finu Tetteh, 11 Rue Boko Agegee, Lomé) demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 6 a situé à Tokoin, Commune de Lomé, connu sous le nom de Tamé et borné au nord par le lot n° 6, au sud par une rue en projet, à l'est par le lot n° 2, à l'ouest par le lot n° 31.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 9803, déposée le 5 mai 1981, Mme Afiwoa (Petrina) Amegan profession de Revendeuse, demeurant et domiciliée à Lomé, quartier Elavanyo, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 3 a 63 ca situé à Tokoin, Commune de Lomé, connu sous le nom d'Elavanyo et borné au nord, au sud et à l'ouest par la propriété Togbui Gbongli Amenikpi, à l'est par une rue en projet.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 9804, déposée le 5 mai 1981, Mlle Le Blond C. Ayaba profession d'Employée à la Télévision togolaise, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 7 a 87 ca situé à Aflao-Gakli, Commune de Lomé, et borné au nord et à l'est par des rues en projet, au sud par le titre foncier n° 13295 RT et à l'ouest par le lot n° 1071 bis.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 9805, déposée le 6 mai 1981, M. Ofounou Komi Sossou profession de Contrôleur à la CNSS, demeurant et domicilié à Lomé-Tokoin Doumassesé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 6 a situé à Aflao, Cir. adm. de Lomé connu sous le nom de Totsigan et borné au nord par le lot n° 2454, au sud par

le lot n° 2452, à l'est par le lot n° 2445 et à l'ouest par une rue en projet.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 9806, déposée le 6 mai 1981, M. Agbelekpo Attisso Ayawovi profession de gérant de la SGGG, demeurant et domicilié à Agou-Gare (Kloto), majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, (s/c de M. Attiogbé Anani, Géomètre-dessinateur à Lomé-Tokoin Gbadago, 23 Rue Dumashie) demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 5 a 03 ca situé à Tokoin, Commune de Lomé, connu sous le nom d'Abovey et borné au nord par le lot n° 74, à l'est par une rue de 16 m, à l'ouest par l'emprise de la voie ferrée Lomé-Kpalimé.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 9807, déposée le 6 mai 1981, M. Agbodjinou Kossi profession d'Economiste, demeurant et domicilié à Lomé-Bè-Klouvi, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, (s/c de M. Agbodjinou Amevi, Directeur Total-Lomé — Nyekonakpoè) demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 6 a 60 ca situé à Tokoin, Commune de Lomé, connu sous le nom de Hédzranawoè et borné au nord et à l'est par des rues non dénommées, au sud par le lot n° 1802 et à l'ouest par le lot n° 1795.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 9808, déposée le 7 mai 1981, M. Mama Tchagolé Kafaba, profession de musicien des FAT, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 25 a 80 ca, situé à Sokodé, circonscription de Tchaoudjo, connu sous le nom de Tchawada et borné au nord par la collectivité de Pangalam, au sud par Mama Tayirou, Kafaba, à l'est par une rigole, à l'ouest par une rue en projet.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 9809, déposée le 8 mai 1981, M. Lawson Dosseh Maghou, propriétaire, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, (s/c de Mme Akouété Akouélé — Direction des Finances — Lomé) demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 6 ha 01 ca, situé à Anèho, commune d'Anèho, connu sous le nom de Yesuvito et borné au nord par le lot n° 5, au sud par la route inter-Etat Togo Bénin, à l'est par les lots, n°s 8 et 9, à l'ouest par le lot n° 4.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 9.810, déposée le 8 mai 1981, M. Lawson Dosseh Maghou, propriétaire, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, (s/c de Mme Akouété Akouélé — direction des finances — Lomé), demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 5 a 92 ca, situé à Anèho, commune d'Anèho, connu sous le nom de Yessuvito et borné au nord par une rue en projet, au sud par le lot n° 13, à l'est par la propriété Edoh et à l'ouest par un passage.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 9.811, déposée le 8 mai 1981, M. Abdel Aziz Kayasseh, profession de commerçant, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité syrienne, représentant de la société togolaise d'agriculture et d'élevage (STAE) S.A., (s/c de Me Amavi Ayité-Hillah, notaire à Lomé), demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 177 ha 33 a 81 ca, situé à Agou, circ. adm. de Kloto, connu sous le nom de Blakpa et borné au nord par la propriété Takpo Tetteh, au sud par les propriétés Adzavon Alexi et Nene Teh Doki III, à l'est par Nene Teh Doku III, à l'ouest par la propriété de la Société togolaise d'agriculture et d'élevage.

Il déclare que ledit immeuble appartient à la société et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 9.812, déposée le 8 mai 1981, M. Abdel Aziz Kayasseh, profession de commerçant, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité syrienne, représentant de la société togolaise d'agriculture et d'élevage (STAE) SA, (s/c de Me Amavi Ayité-Hillah, notaire à Lomé), demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 56 ha 85 a 70 ca, situé à Agou, circ. adm. de Kloto, connu sous le nom de Blakpa et borné au nord par la rivière Todjé, au sud par la propriété de la société togolaise d'agriculture et d'élevage, à l'est par MM. Teh Doku Nene et Tete Takpo, et la propriété de la société togolaise d'agriculture et d'élevage, à l'ouest par les propriétés Soglo Broni et Soglo Kokou.

Il déclare que ledit immeuble appartient à ladite société et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 9.813, déposée le 8 mai 1981, M. Abdel Aziz Kayasseh, profession de commerçant, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité syrienne, représentant de la société togolaise d'agriculture et d'élevage (STAE) SA, (s/c de Me Amavi Ayité-Hillah, notaire à Lomé), demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 136 ha 82 a 32 ca, situé à Agou, circ. adm. de Kloto, connu sous le nom de Togolé, et borné au nord par MM. Soglo Broni, Soglo Koku et la propriété de la Société togolaise d'agriculture et d'élevage, au sud par la route Zoukpe-Kpodzahon, à l'est par la propriété Ajavon Alexis, à l'ouest par Adzadi Tete Gbevè, la STAE et Asala Koffi Nosi.

Il déclare que ledit immeuble appartient à ladite société et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 9.814, déposée le 8 mai 1981, Mme Mensah Ayawoa, profession de revendeuse, demeurant et domiciliée à Lomé-Kokétimé, 43, avenue de la Libération, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, (s/c de M. Anthony Aménouvela — direction régie des eaux, Lomé), demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 12 a 02 ca, situé à Tokoin, commune de Lomé, connu sous le nom de Hédzranawoè, et borné au nord par le lot n° 1.315, au sud par le lot n° 1.312, à l'est par une rue en projet, à l'ouest par les lots n°s 1.305 et 1.306.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 9.815, déposée le 11 mai 1981, M. Ahouangbevi Amoussouvi (Samuel), profession de médecin au CHU, demeurant et domicilié à Lomé-Tokoin Lycée, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 10 a 30 ca, situé à Tokoin, commune de Lomé, connu sous le nom de Wuiti et borné au nord par les lots n°s 24 et 27, au sud par une rue en projet, à l'est par le lot n° 22 et à l'ouest par le lot n° 29.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 9.816, déposée le 12 mai 1981, M. Dogbe Kpoti Agbekogni Seedem, profession de fonctionnaire au ministère de l'intérieur, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 1 ha 66 a 41 ca, situé à Aflao, circ. adm. de Lomé, connu sous le nom de Wonyomé et borné au nord par Azan'ekor Allé, au sud par Dogbo Atho et Numedo Agboglo, à l'est par Kowou Agbodenu et à l'ouest par Kugbam.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 9.817, déposée le 12 mai 1981, Mme Kuevidjin Biova, née Bandeira, profession d'assistante déléguée à l'UB, demeurant et domiciliée à Lomé-Tokoin Cébévito, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 7 a 30 ca, situé à Tokoin, commune de Lomé, connu sous le nom de Hédzranawoé et borné au nord par une rue non dénommée, au sud par le lot n° 663 bis, à l'est par les lots n°s 659 et 664, à l'ouest par le lot n° 665.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 9.818, déposée le 13 mai 1981, M. Bayité Kossi Mawuenyegan, profession d'employé à la Cie FAO — Togo, demeurant et domicilié à Lomé-Nyékonakpoè, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 5 a 63 ca, situé à Aflao, circ. adm. de Lomé, connu sous le nom d'Agbalépédogan et borné au nord par le lot n° 1.078, au sud par le lot n° 1.076, à l'est par le lot n° 1.092 et à l'ouest par une rue en projet.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 9.819, déposée le 13 mai 1981, M. Yentchabré Sambiani, profession de mécanicien à l'OPAT, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 6 a 79 ca, situé à Sokodé, circ. adm. de Tchaoudjo connu sous le nom de Pangalam et borné au nord par une rue, au sud par Kondohouan Aliou, à l'est et à l'ouest par la collectivité de Pangalam.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 9.820, déposée le 14 mai 1981, M. Sossah Emolé Dago Améguho, profession de fonctionnaire en retraite, demeurant et domicilié à Lomé-Tokoin, derrière Togogaz, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 4 a 48 ca, situé à Tokoin, commune de Lomé, connu sous le nom de Bata, et borné au nord par le lot n° 18, au sud et à l'est par des rues, à l'ouest par la collectivité Sikipoé.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 9.821, déposée le 15 mai 1981, Mlle Akedjo Adouni, profession de professeur au CEG de Nukafu, demeurant et domiciliée à Lomé, 16, rue Blogogee, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une

contenance totale de 6 a 02 ca, situé à Tokoin, commune de Lomé, connu sous le nom de Hédzranawoè et borné au nord par le lot ° 2.876, au sud par le lot n° 2.874, à l'est par le lot n° 2.886, à l'ouest par une rue non dénommée.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 9.822, déposée le 15 mai 1981, Mme Attivi Tchotsovi, profession de revendeuse, demeurant et domiciliée à Lomé-Nyékonakpoè, 32 rue Adjololo, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, (s/c de Me Amavi Ayité-Hillah, notaire à Lomé), demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 1 a 97 ca, situé à Tokoin, commune de Lomé, connu sous le nom de Wuiti, et borné au nord et au sud par des terrains non immatriculés, à l'est par une rue en projet, à l'ouest par le lot n° 10.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 9823, déposée le 15 mai 1981, M. Acolatse Komi Mensa, profession d'employé de commerce, demeurant et domicilié à Lomé, 15, Rue de l'église, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 5 a 79 ca, situé à Aflao-Gakli, commune de Lomé, et borné au nord et à l'est par des rues en projet, au sud par le lot n° 765, à l'ouest par le lot n° 774.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 9824, déposée le 15 mai 1981, M. Kpadjouda Kodjo (Antoine), profession de géomètre-dessinateur, demeurant et domicilié à Lomé, 12, RUE S/Lt Gnémégnah, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 1 ha 98 a 90 ca situé à Tsévié, cir. adm. de Tsévié connu sous le nom de Bolou-Kpémé et borné au nord par la propriété atta, au sud par la propriété Dzadou à l'est par les propriétés Dzadou et Tokou Assigbey, à l'ouest par les propriétés Lawson Fessou Biova et de Mme Agnamey Ablavi, née Aboni.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 9825, déposée le 15 mai 1981, M. Dosseh Azonwoubo, profession de commerçant, demeurant et domicilié à Lomé, 97, Boulevard circulaire, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, mandataire de la promotion agricole industrielle et commerciale « La Promaico », S.A.R.L. ayant son siège social à Lomé de-

mande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 11 ha 94 a 41 ca situé à Wli, cir. adm. de Tsévié connu sous le nom de Lansé et borné au nord par Kéto Avoga, au sud par Kaba Messan, Ativon Adjogblé et Kodjo Aziadjo, à l'est par Vidza Yao, Hotsou Akolitsè, Koudjo Gbédipé Gomele, à l'ouest par Houssikpé.

Il déclare que ledit immeuble appartient à la Promaico et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 9826, déposée le 15 mai 1981, M. Dosseh Azonwoubo, profession de commerçant, demeurant et domicilié à Lomé, 97 Boulevard circulaire, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, mandataire de la Promotion Agricole Industrielle et Commerciale « La Promaico » Sarl, ayant son siège à Lomé, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier scindé en deux parcelles A et B par la route de la carrière, d'une contenance totale de 1 h 54 a 60 ca situé à Wli, circonscription administrative de Tsévié connu sous le nom de Lansé et borné dans son ensemble, au nord par Dzabè Kpedza, au sud et à l'ouest par la propriété Hodeto Kloloé, à l'est par Sovon Kossi et Edevé Amouzou.

Il déclare que ledit immeuble appartient à la Promaico et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 9827, déposée le 18 mai 1981, M. Ayivon A. Koami Mégadjikunamo, profession de plombier à la Régie Nationale des Eaux du Togo demeurant et domicilié à Lomé-Tokoin Hédzranawoè, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 5 a 72 ca situé à Tokoin, commune de Lomé, connu sous le nom de Hédzranawoè et borné au nord par une rue en projet, au sud par le lot n° 426, à l'est par le lot n° 428, à l'ouest par le lot n° 427.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 9828, déposée le 19 mai 1981, M. Damala Massitourou Chakirou, profession de mécanicien, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité béninoise, (s/c de M. Lawson-Hetcheli Tèvi, Voirie de Lomé) demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un rectangle, d'une contenance totale de 2 a 98 ca situé à Tokoin, commune de Lomé, connu sous le nom de Dogbéavou et borné au nord par la propriété Asrati, au sud par le lot n° 73 bis, à l'est par une rue de 16 mètres, à l'ouest par le lot n° 74.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 9829, déposée le 20 mai 1981, le capitaine Lawani A. Adètchessi, profession d'officier de l'A.B.C. demeurant et domicilié à Lomé-Tokoin, Camp du R.I.T., majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 66 a 85 ca situé à Agoulou, circonscription administra-

tive de Tchaoudjo, connu sous le nom d'Adjouada et borné au nord, au sud, à l'est et à l'ouest par des rues.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 9830, déposée le 21 mai 1981, M. Tevi-Mensah Adjévi Alanyo, profession d'employé à la BTCI, demeurant et domicilié à Lomé-Tokoin, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 7 a 04 ca situé à Aflao, commune de Lomé connu sous le nom d'Agbalépédogan et borné au nord par le lot n 973, au sud par le lot n 971, à l'est par une rue non dénommé de 22 mètres et à l'ouest par le lot n 981.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 9831, déposée le 22 mai 1981, M. Ali Nakoura, profession d'agent de sécurité, demeurant et domicilié à Dadja (Atakpamé), majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 1 a 60 ca situé à Tokoin, commune de Lomé connu sous le nom de Dogbéavou et borné au nord et à l'est par la collectivité Amegatsé, au sud par une rue non dénommée, à l'ouest par le titre foncier n° 7.794 RT.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 9832, déposée le 27 mai 1981, Mme d'Almeida Ahoefa (Dora), profession de revendeuse, demeurant et domiciliée à Lomé, 6 rue Octaviano Olympio, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 6 a 64 ca situé à Aflao-Gakli, commune de Lomé et borné au nord par le lot n° 470, au sud et à l'ouest par des rues en projet, à l'est par le lot n° 469 bis.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 9833, déposée le 27 mai 1981, Mme d'Almeida Ahoéfa (Dora), profession de revendeuse, demeurant et domiciliée à Lomé, 6 rue Octaviano Olympio, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 12 a 90 ca situé à Aflao-Gakli, commune de Lomé et borné au nord par l'emprise de la haute tension de Kpimé, au sud par les lots n° 178 et 179, à l'est par le lot n° 190 et à l'ouest par le lot n° 187.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 9834, déposée le 27 mai 1981, M. Ayeh Kossi Djo, profession d'agent de banque (BCEAO), demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble subur-

bain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 16 a 78 ca situé à Kpalimé, circonscription administrative de Kloto connu sous le nom de Zomayi et borné au nord par les lots n° 37 et 38, au sud, à l'est et à l'ouest par des rues en projet.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 9835, déposée le 27 mai 1981, M. Adjonou Kasségné, profession d'employé à la Statistique Agricole, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, bâti consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 8 a 25 ca situé à Aflao-Gakli, commune de Lomé et borné au nord par le lot n° 1254, au sud par une rue non dénommée, à l'est par le lot n° 1248 et à l'ouest par le lot n° 1246.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 9836, déposée le 27 mai 1981, M. Bagnou Kébafo, profession de maître d'hôtel, demeurant et domicilié à Lama-Kara, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 8 a 78 ca situé à Lama-Kara, circonscription administrative de Lama-Kara connu sous le nom de Campement et borné au nord par Gaglozoum, au sud par Assiou Libilima, à l'est par une rue en projet, à l'ouest par Esso.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 9837, déposée le 27 mai 1981, M. Ayeh Kossi Djo, profession d'agent de banque (BCEAO), demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 24 ha 62 a 39 ca, situé à Kpimé-Hloma, cir. adm. de Kloto connu sous le nom d'Anyidagbé et borné au nord, au sud à l'est et à l'ouest par la propriété Degboe Lolo.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 9838, déposée le 27 mai 1981, Mme Fumey Adjélé, profession d'institutrice, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, (s/c de M. Lawson-Héchéli Tévi — Voirie de Lomé), demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 12 a 31 ca situé à Aflao-Gakli, Commune de Lomé, et borné au nord par le lot n° 1500, au sud par une rue en projet, à l'est par les lots n° 1492 et 1501, à l'ouest par les lots n° 1490 et 1499.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 9839, déposée le 27 mai 1981, M. Yanda Messanvi, profession de dessinateur-projecteur des travaux Publics, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 1 ha 32 a 54 ca, situé à Anfoin, cir. adm. d'Anèho, connu sous le nom de Koliafo et borné au nord et à l'est par la propriété Kodo Kitikli, au sud par Messanvi Apégbalo, à l'ouest par Akoussan Luck.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 9840, déposée le 27 mai 1981, M. Yanda B. Mawuéna, profession d'agent de la SIAC, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 8 a 98 ca situé à Aflao-Gakli, Commune de Lomé, et borné au nord, à l'est et à l'ouest par la collectivité Avoto, au sud par l'emprise de la voie ferrée Lomé — Kpalimé.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 9841, déposée le 27 mai 1981, M. Anahou Kokou, profession de Gendarme, demeurant et domicilié à Lomé (gendarmerie nationale), majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un carré, d'une contenance totale de 9 a 00 ca, situé à Lama-Kara, cir. adm. de Lama-Kara, connu sous le nom de Dongoyo, et borné au nord par la rue Batascom prolongée, au sud par le lot n° 27, à l'est par le lot n° 26, à l'ouest par une rue en projet.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 9842, déposée le 29 mai 1981 M. Blao Simnasso, profession d'ingénieur des mines, demeurant et domicilié à Lomé-Tokoin For Ever (face ambassade de Corée), majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 92 a 12 ca, situé à Agouévé, cir. adm. de Lomé, connu sous le nom de Totsi-Aziamalékopé et borné au nord par la propriété Aziamalé Agbélessessi, au sud par la route Agouévé-Adidogomé, à l'est par Geli Gedje et la propriété de l'huilerie du Bénin, à l'ouest par les propriétés Alaglo et Agbélessessi.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 9.843, déposée le 3 juin 1981, El-Hadji Nassoma Anzoumana, profession de commerçant, demeurant et domicilié à Lama-Kara, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, (s/c de M. Bofflan Koffi — service togo — Lomé) demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain

ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 7 a 6 ca, situé à Lama-Kara, préfecture de la Kozah et borné au nord par une rue non dénommée, au sud par la propriété Ayivi, à l'est par la rue N'Zonou Péré, à l'ouest par la rue centrale.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 9.844, déposée le 3 juin 1981, Mme Zankou Ewotowobe Adjoa, profession de revendeuse, demeurant et domiciliée à Lomé-Amoutivé, Rue Général Miloux, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un rectangle, d'une contenance totale de 7 a 20 ca situé à Aflao-Gakli, préfecture du Golfe, et borné au nord et à l'ouest par une réserve administrative, au sud par l'emprise de la voie ferrée Lomé-Kpalimé, à l'est par le lot n° 991 bis.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 9.845, déposée le 4 juin 1981 M. Sokpah Kokouvi, profession de chauffeur à la BCEAO, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 5 a 58 ca situé à Tokoin, préfecture du Golfe et borné au nord par une rue en projet, au sud par le titre foncier n° 6921 RT, à l'est par le lot n° 133 et à l'ouest par l'Avenue de la Libération.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 9.846, déposée le 5 juin 1981, M. Woglo Nyagblodjo, profession d'employé au Service des Domaines, demeurant et domicilié à Lomé-Ablogamé N° 2, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, représentant de M. Doumegnon Edoh, menuisier demeurant à Bondoukou (Côte d'Ivoire), demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 6 a 1 ca situé à Tokoin, préfecture du Golfe et borné au nord par une rue en projet, au sud, à l'est et à l'ouest par la propriété (Ben) Ayikpe Konou.

Il déclare que ledit immeuble appartient à Doumegnon Edoh et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 9.847, déposée le 5 juin 1981, M. Akue A. Adoté, profession de commis d'administration en service aux Finances, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, (s/c de Me Amavi Ayité Hillah, Notaire à Lomé) demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 12 a 48 ca situé à Tokoin-Aviation, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Pukamé et borné au nord et à l'est par des rues en projet, au sud par les lots n°s 13 et 14 et à l'ouest par le lot n° 5.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 9.848, déposée le 5 juin 1981, M. Akollor Atialo Akakpossa, propriétaire, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, (s/c de Me Adjoa Aqueneburu, Notaire à Lomé, 43 Route de Kpalimé), demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 90 a 34 ca situé à Sanguéra, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Danlimé et borné au nord et à l'est par la propriété Sanvi Akli, au sud par la Route Agouevé-Sanguéra, à l'ouest par Djokpe Assignon.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 9.849, déposée le 5 juin 1981, M. Ukuku E. Udèh, profession de commerçant, demeurant et domicilié à Lomé, 27 Rue de l'Eglise, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité nigérienne, (s/c de M. Lawson Laté Dovi, géomètre-cartographe à Lomé, 26 Rue Aniko Palako) demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 13 a 4 ca situé à Tokoin, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Hédzranawoè et borné au nord et à l'ouest par des rues en projet, au sud par les lots n°s 1814 1826, à l'est par le lot n° 1827.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 9.850, déposée le 5 juin 1981, Mme Agbobli Ayoko, profession de couturière, demeurant et domiciliée à Lomé, 20 Rue de Bordeaux, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, mandataire de M. Agbobli Atayi Ayikoé, étudiant, demeurant à Hamburg (République Fédérale d'Allemagne), (s/c de M. Lawson Laté Dovi, géomètre-cartographe à Lomé, 26 Rue Aniko Palako) demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble

urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 6 a 25 ca situé à Tokoin, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Hédzranawoè et borné au nord par une rue non dénommée, au sud par le lot n° 1077, à l'est par le lot n° 1084, à l'ouest par le lot n° 1082.

Elle déclare que ledit immeuble appartient à son mandant, et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 9851, déposée le 5 juin 1981, Mme da Gloria Dédé, née Amaizo, profession d'agent de la Caisse d'Epargne demeurant et domiciliée à Lomé. Bè-Pa de Souza, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, (s/c de M. Lawson Laté Dovi Géomètre-cartographe à Lomé, 26 Rue Aniko Palako), demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 6 a 71 ca situé à Tokoin, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Hédzranawoè et borné au nord par une rue non dénommée, au sud par le lot n° 2400, à l'est par les lots n°s 2402 et 2403, à l'ouest par le lot n° 2394.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 9.852, déposée le 5 juin 1981, M. Amelewonou Essem, profession d'adjoint administratif à la SCOA-Auto, demeurant et domicilié à Lomé, Rue Dadzie n° 50, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, mandataire de M. Amelewonou Akouété (William) fonctionnaire de l'ONU à Addis Abeba (Ethiopie), (s/c de M. Lawson Laté Dovi, géomètre-cartographe à Lomé, 26 Rue Aniko Palako) demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 5 a 88 ca situé à Tokoin, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Hédzranawoè et borné au nord et à l'ouest par des rues non dénommées, au sud par le lot n° 2644, à l'est par le lot n° 2655.

Il déclare que ledit immeuble appartient à son mandant, et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 9.853, déposée le 5 juin 1981, M. Bedou-Tobossi Akobi (ex Claude), profession de cinéaste, directeur du cinéma, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, (s/c de M. Lawson Laté Dovi, géomètre-cartographe demeurant à Lomé, 26 Rue Aniko Palako) demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 6 a 54 ca situé à Tokoin, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Hédzranawoè et borné au

nord et à l'est par des rues non dénommées, au sud par le lot n° 1764 et à l'ouest par le lot n° 1758.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 9.854, déposée le 5 juin 1981, M. Somborn Somsou, profession d'entrepreneur, demeurant et domicilié à Lomé-Bè-Kpota, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, (s/c de M. Lawson Laté Dovi, géomètre-cartographe à Lomé, 26 Rue Aniko Palako) demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 5 a 15 ca situé à Tokoin, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Hédzranawoè et borné au nord par le lot n° 2657, au sud par une rue non dénommée, à l'est par le lot n° 2648, à l'ouest par le lot n° 2646.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 9.855, déposée le 8 juin 1981, M. Suka Komi, profession de contrôleur des Douanes, demeurant et domicilié à Lomé, quartier Chic (Supertaco), majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 5 a 98 ca situé à Tsévié, préfecture de Zio connu sous le nom d'Adiakpo et borné au nord et à l'ouest par des rues en projet, au sud par le lot n° 143 et à l'est par le lot n° 141.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 9.856, déposée le 9 juin 1981, M. Creppy Situvi Adadé, profession de pasteur, demeurant et domicilié à Lomé-Bè (Eglise Méthodiste), majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 4 a 46 ca situé à Anèho, préfecture des Lacs, connu sous le nom de Dégbéno. Zogbé et borné au nord par le lot n° 52, au sud par une rue en projet, à l'est par le lot n° 57 et à l'ouest par le lot n° 55.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 9.857, déposée le 9 juin 1981, M. de Souza Kwamigan, profession d'étudiant, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, (s/c de M. de Souza

Nukukumatekpo, chef Service Navigation à la SOCOPAO, à Lomé) demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 6 a 41 ca situé à Tokoin, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Hédzranawoè et borné au nord par le lot n° 795, au sud par une rue non dénommée, à l'est par le lot n° 787 et à l'ouest par le lot n° 785.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 9.858, déposée le 9 juin 1981, M. Akue Bitchini, profession d'agent forestier, demeurant à Abidjan (Côte d'Ivoire) quartier Vridy, et domicilié à Lomé-Nyékonakpoè, Rue Adjololo, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 6 a 12 ca situé à Tokoin, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Hédzranawoè et borné au nord par le lot n° 1533, au sud par une rue non dénommée, à l'est par le lot n° 1526 et à l'ouest par le lot n° 1523.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 9.859, déposée le 9 juin 1981, M. Sikavi-Yawo Dzossou Mawoulé, profession d'imprimeur, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, (s/c de M. Amony A. Koété, topographe-dessinateur à Lomé, 4 Rue Kessouagni) demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 6 a 1 ca situé à Tokoin, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Hédzranawoè et borné au nord par les lots n°s 1806 et 1818, au sud par une rue en projet, à l'est par le lot n° 1817 et à l'ouest par le lot n° 1804.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 9.860, déposée le 9 juin 1981, Mme Johnson Afiavi M. Komlassan, profession de revendeuse, demeurant et domiciliée à Lomé-Tokoin Wuiti, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, (s/c de M. Amony A. Koété, topographe-dessinateur à Lomé, 4 Rue Kessouagni) demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 6 a 20 ca situé à Tokoin, commune de Lomé, connu sous

le nom de Hédzranawoè et borné au nord par le lot n° 1942, au sud par une rue en projet, à l'est par le lot n° 1936 et à l'ouest par le lot n° 1934.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 9.861, déposée le 10 juin 1981, Mlle de Medeiros Adjovi «Candida», profession d'économiste à l'Hôtel Le Bénin, demeurant et domiciliée à Lomé Tokoin Hôpital, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 7 a 66 ca situé à Lomé Tokoin, préfecture du Golfe, connu sous le nom d'Aflao-Agbalépédogan et borné au nord, au sud et à l'est par des rues en projet à l'ouest par le lot n° 2009.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 9.862, déposée le 10 juin 1981, M. Senovor Enyonamédé, profession de comptable à Air Afrique, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, (s/c de M. Lawson Dzifa — directeur de la cartographie nationale et du Cadastre — Lomé) demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 6 a 1 ca situé à Aflao, préfecture du Golfe, connu sous le nom d'Agbalépédogan et borné au nord par une rue en projet, au sud par le lot n° 646, à l'est par le lot n° 657 et à l'ouest par le lot n° 655.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 9.863, déposée le 11 juin 1981, M. Mhinto Ayikoué, profession de chef magasinier à la Régie Nationale des Eaux du Togo, demeurant et domicilié à Lomé-Bè-Klikamé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 6 a 60 ca situé à Bè, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Klikamé et borné au nord et à l'est par la propriété Ayikouma au sud et à l'ouest par des rues en projet.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 9.864, déposée le 11 juin 1981, M. Faré Napo Yao, profession de soudeur à la Régie Nationale des Eaux du Togo, demeurant et domicilié à Lomé-Bè-Klikamé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 6 a 39 ca situé à Bè, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Klikamé et borné au nord, au sud et à l'ouest par la propriété Akakpo Ayikouma, à l'est par une rue non dénommée.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 9.865, déposée le 11 juin 1981, Mlle Mensah Ahliba Tinè, profession d'employée de Banque (BTD), demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 6 a 78 ca situé à Aflao, préfecture du Golfe, connu sous le nom d'Agbalépédogan et borné au nord par le lot n° 2408, au sud et à l'ouest par des rues en projet, à l'est par le lot n° 2402.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 9.866, déposée le 11 juin 1981, M. de Souza Codjo M. Don-Houédé, profession de commerçant, demeurant et domicilié à Lomé-Kodjoviakopé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, (s/c de M. Kouévigh Assiongbo Jesiata, demeurant à Lomé Tokoin Abovev, Rue Lt Ahiankpo, Maison D1515) demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 24 a situé à Aflao, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Sagbado-Avoémé et borné au nord par Yaovi Semekonawo, au sud par Folivi Mensah, à l'est par Dosseh Madzra et à l'ouest par la route de Sagbado.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 9.867, déposée le 12 juin 1981, M. Ayo Tchaq Liyè, profession de directeur du Service des Bourses et Stages, demeurant et domicilié à Lomé Tokoin Tamé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 3 a 6 ca situé à Agou-Gadzefe, préfecture de Kloto, connu sous le nom de

Kpetonu et borné au nord et à l'est par des rues en projet, au sud par Dogbetsé (Henri), à l'ouest par Ede Kuma.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 9.868, déposée le 16 juin 1981, M. de Souza « Geoffroy » Nukukumatekpo, profession d'agent de la SOCOPAO, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 6 ha 71 a 15 ca situé à Agou-Gadja, préfecture de Kloto, connu sous le nom de Efan et borné au nord par Agomévé Abolo, au sud et à l'ouest par la propriété Kudeha Kokloho, à l'est par Wolou Afan.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 9.869, déposée le 16 juin 1981, M. Kombaté Kambiguidi, profession d'agent de Banque UTB, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un carré, d'une contenance totale de 6 a 24 ca situé à Dapaong, préfecture de Tône, connu sous le nom de Nassablé et borné au nord et à l'ouest par la propriété Kombaté Kambarme, au sud par Kanekatova Yao, à l'est par la rue de Togograin.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 9.870, déposée le 16 juin 1981, Mme Mathé Monko, profession de revendeuse, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, (s/c de Me Messan Mathé, avocat à Lomé, 16 Rue du Chemin de Fer) demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 3 a 93 ca situé à Lomé, préfecture du Golfe, connu sous le nom d'Aflao-Gakli et borné au nord par une rue non dénommée, au sud par le lot n° 776, à l'est par le lot n° 781 et à l'ouest par le lot n° 780.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 9.871, déposée le 16 juin 1981, Mme Adoukoè H. Akweson, profession de commerçante, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, (s/c de Me Messan Mathé, avocat-défenseur à Lomé) demande

l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 6 a 56 ca situé à Lomé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Tokoin-Gbonvié et borné au nord et à l'ouest par des rues, au sud et à l'est par des terrains non immatriculés.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 9.872, déposée le 16 juin 1981, Mme Mathé Achoko, profession de revendeuse, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, (s/c de Me Messan Mathé, avocat-défenseur à Lomé, 16 Rue du Chemin de Fer) demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 3 a 92 ca situé à Lomé, préfecture du Golfe, connu sous le nom d'Aflao-Gakli et borné au nord et à l'ouest par des rues non dénommées, au sud par le lot n° 776 et à l'est par le lot n° 780 bis.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 9.873, déposée le 16 juin 1981, M. Akoue Goeh Adoté (Nicolas), profession de géomètre, demeurant et domicilié à Niamey (Niger), majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, (s/c de Me Messan Mathé, avocat-défenseur à Lomé, 16 Rue du Chemin de Fer) demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 6 a 6 ca situé à Anèho, préfecture des Lacs, connu sous le nom de Dégbénu et borné au nord par une rue non dénommée, au sud par le lot n° 74, à l'est par le lot n° 65 et à l'ouest par le lot n° 63.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 9.874, déposée le 17 juin 1981, M. El-Hadj Ba Boubacar, profession de commerçant, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité voltaïque, (s/c de M. Lawson Hetcheli Tèvi — Voirie de Lomé) demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 4 a 65 ca situé à Lomé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Tokoin-Wuiti et borné au nord par le lot n° 20, au sud et à l'est par des rues en projet, à l'ouest par le lot n° 3.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 9.875, déposée le 17 juin 1981, M. Kombaté Kambiguïdi, profession d'agent de Banque UTB, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 40 a 40 ca situé à Sanguéra, préfecture du Golfe connu sous le nom de Nanagbé et borné au nord par la propriété Akpakiti Amégan, au sud par Attisso Zankou, à l'est par les propriétés Akpakiti Komi et Attisso Zankou, et à l'ouest par Fiokou Amégbé.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 9.876, déposée le 17 juin 1981, M. Adankpo Kodjovi, profession de chauffeur au Bureau des Nations Unies, demeurant et domicilié à Lomé-Agbalépédogan, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 4 a 33 ca situé à Lomé, préfecture du Golfe, connu sous le nom d'Aflao-Agbalépédogan et borné au nord par le titre foncier n° 7587 RT, au sud par une rue en projet, à l'est et à l'ouest par la collectivité Awoudor Godénou.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 9.877, déposée le 18 juin 1981, M. Keteku Kokou Ekpon, profession de professeur de CEG, demeurant et domicilié à Hiheatro (Amlamé), majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 4 a 74 ca situé à Amlamé, préfecture d'Amou, connu sous le nom de Zongo et borné au nord par une rue non dénommée, au sud par la propriété Yakoubou, à l'est par la propriété Mensah (Réné) et à l'ouest par la propriété Wélédjo «Marcelin».

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 9.878, déposée le 18 juin 1981, M. Gbedevi Akuété Agakpé, profession d'employé de Banque UTB, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 5 a 98 ca situé à Lomé, préfecture du Golfe, connu sous le nom d'Aflao-Avenou et borné

au nord par le lot n° 233, au sud et à l'est par des rues non dénommées, à l'ouest par le lot n° 225.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 9879, déposée le 19 juin 1981, M. Ayindo Tiyadja, profession de gendarme, demeurant et domicilié à Lomé (camp de la gendarmerie nationale), majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 3 a 68 ca, situé à Lomé préfecture du golfe connu sous le nom de Tokoin-Hédzranawoé et borné au nord par le lot n° 812, au sud par une rue non dénommée, à l'est par le lot n° 811 bis, à l'ouest par le lot n° 810.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 9880, déposée le 19 juin 1981 M. Ama-vi d'Almeida profession de gérant à la station Texaco, demeurant et domicilié à Lomé-Tokoin Solidarité, majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, (S/c de M. Lawson Latévi Dzifa, direction de la Cartographie Nationale et du Cadastre à Lomé) demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 3 a 56 ca situé à Lomé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Tokoin-Gbadago et borné au nord et à l'est par des rues, au sud par le T.F. 3831 T.T., à l'ouest par le lot n° 40.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant, n° 9881, déposée le 19 juin 1981 M. Ajavon Ayi Kanlingan profession de commerçant hôtelier, demeurant et domicilié à Lomé-Tokoin-Wuiti (17 rue Ajavon Kanlingan), majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 7 a 17 ca situé à Lomé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Tokoin-Wuiti et borné au nord par le lot n° 30, au sud par la rue Ajavon Ayi Kanlinga, à l'est par le lot n° 69, à l'ouest par le lot n° 18.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 9882, déposée le 19 juin 1981 M. Ajavon Ayi Kanlingan profession de Commerçant Hôtelier, demeurant et domicilié à Lomé-Tokoin-Wuiti (17 rue Ajavon Kanlingan), majeur non interdit jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 5 a 93 ca situé à Lomé, Préfecture du Golfe connu sous le nom de Tokoin-Wuiti et borné au nord, à l'est et à l'ouest par la collectivité Soadzede Tounou, au sud par la rue Ajavon Ayi Kanlingan.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 9883, déposée le 19 juin 1981 Mme Eklou Massan profession de Revendeuse, demeurant et domiciliée à Lomé, 19 rue Curie, majeure non interdite jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, (s/c de M. Sewa Dovi Direction de la Cartographie Nationale et du Cadastre, Lomé), demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble urbain, bâti consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 5 a 04 ca situé à Lomé Préfecture du Golfe, connu sous le nom de Bè-Kpota et borné au nord par le lot n° 9, au sud par la collectivité Simadu, à l'est par une rue non dénommée et à l'ouest par Segue Kpogboni.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant, n° 9884, déposée le 19 juin 1981 les consorts :

- 1) Dédé Messan-Gbemadu Bénissan
- 2) Kokovi Messan-Gbemadu Bénissan
- 3) Kayi Mablé Messan Gbemadu Bénissan
- 4) Médéhoueho Ziggari, copropriétaires demeurant et domiciliés à Aného, majeures non interdites, jouissant de leurs droits civils, de nationalité togolaise, (s/c M. Lawson Body Messan, Voirie de Lomé) demandent l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise, d'un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 5 a 06 ca situé à Aného, Préfecture des Lacs, connu sous le nom de Badji et borné au nord et à l'ouest par la propriété Lawson, au sud et à l'est par des passages.

Elles déclarent que ledit immeuble leur appartient et n'est, à leur connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 9885, déposée le 22 juin 1981 M. Flagbo Atsou profession d'Employé à la Planning EMGH demeurant et domicilié à Lomé-Nyékonakpoè, majeur non interdit jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, (s/c de M. Messan Dosowu, Direction de la Cartographie Nationale et du Cadastre, Lomé) demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble rural, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 15, a 65 ca situé à Lomé, Préfecture du Golfe, connu sous le nom d'Aflao-Apédokoè et borné au nord par Agbo gan Soukpin, au sud par Dosse Bakpa, à l'est par Agbodra Koume et à l'ouest par Adjikpa Agounyo.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 9886, déposée le 22 juin 1981 M. Djadja-Avonyo Kodjovi profession d'Infirmier-Anesthésiste au C.H.U. (Bloc opératoire), demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 5 a 20 ca situé à Lomé Préfecture du Golfe, connu sous le nom d'Aflao-Gakli-Batomé et borné au nord par le lot n° 395, au sud par le lot n° 393, à l'est par une rue en projet et à l'ouest par le lot n° 388.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 9887, déposée le 23 juin 1981 M. Yemboaté J. B. Batinla profession de Brigadier de Police, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, (s/c de M. Lawson Hetcheli Tèvi, Voirie de Lomé) demande l'immatriculation au livre foncier

de la République Togolaise, d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un triangle scalène, d'une contenance totale de 0a 39 ca situé à Lomé, Préfecture, du Golfe connu sous le nom de Tokoin-Dogbéavou, et borné au nord-est par le titre foncier n° 9050 RT, au sud par une rue en projet, à l'ouest par la propriété Doumassesse.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 9888, déposée le 26 juin 1981 Mme Defly Afiwoa, épouse Aziangbéde, profession de ménagère, demeurant et domicilié à Lomé 56 Rue Amemaka Libla, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, (s/c de M. Lawson Laté Dovi Géomètre-Cartographe à Lomé, 26 Rue Aniko Palako) demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 5 a 50 ca situé à Lomé, Préfecture du Golfe, connu sous le nom de Tokoin-Hédzranawoè et borné au nord par le lot n° 1549, au sud par une rue non dénommée, à l'est par le lot n° 1541 et à l'ouest par le lot n° 1539.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 9889, déposée le 26 juin 1981 M. Amelewonou Essem Edoh profession d'adjoint administratif à la SCOA-AUTO, demeurant et domicilié à Lomé 50 Rue Dadzie majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, (s/c de M. Lawson Laté Dovi, Géomètre-Cartographe à Lomé, 26 Rue Aniko Palako), demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise, d'un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 5 a 09 ca situé à Aného, Préfecture des Lacs, connu sous le nom de Vlèssi et borné au nord et à l'ouest par les lots n°s 20 et 21, au sud et à l'est par des rues en projet.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 9890, déposée le 25 juin 1981 M. Aboussa Folly Ayité profession d'Instituteur, demeurant et domicilié à Lomé-Bè-Kpota, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, mandataire de M. Aboussa Kpedjendji Ayité, Comptable au Gabon, (s/c de M. Lawson Laté Dovi Géomètre-Cartographe à Lomé, 26 Rue Aniko Palako) demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise, d'un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 6 a 18 ca situé à Lomé, Préfecture du Golfe, connu sous le nom de Tokoin-Hédzranawoè et borné au nord et à l'est par des rues non dénommées, au sud par le lot n° 2244 et à l'ouest par le lot n° 2249.

Il déclare que ledit immeuble appartient à son mandant, et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 9891 déposée le 26 juin 1981 Mme Ablanvi Johnson (Anna) profession de Revendeuse, demeurant et domicilié à Lomé-Nyékonakpoè, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, mandataire de M. Fangnigbé Méléagbessi, (Bruno), Délégué Médical demeurant à Lomé, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain, non bâti consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 13 a 59 ca situé à Lomé Préfecture du Golfe connu sous le nom de Tokoin-Hédzranawoè et borné au

nord par une rue non dénommée, au sud par les lots n° 2075 et 2076, à l'est par le lot n° 2085 et à l'ouest par le lot n° 2082.

Elle déclare que ledit immeuble appartient à son mandant, et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 9892, déposée le 26 juin 1981 Rambert Hounou Ambro Yawovi profession d'administrateur Civil à la Direction Générale de la Planification et de l'Education demeurant et domicilié à Lomé majeur non interdit jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, (s/c de M. Anoumou Folly-Té, 2 Rue St Raphaël-Lomé) demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 7 a 56 ca situé à Lomé Préfecture du Golfe, connu sous le nom d'Aflao-Agbalépédogan et borné au nord par le lot n° 1129, au sud par une rue non dénommée, à l'est par le lot n° 1120 et à l'ouest par le lot n° 1118.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 9893 déposée le 26 juin 1981 Mme Djoto Abléwa profession de revendeuse, demeurant et domicilié à Lomé-Nyékouakpoè, majeure non interdite jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 5 a 97 ca situé à Lomé, Préfecture du Golfe connu sous le nom de Tokoin Hédzranawoè et borné au nord par le lot n° 1736, au sud par une rue non dénommée, à l'est par le lot n° 1731, à l'ouest par le lot n° 1729.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 9894, déposée le 26 juin 1981, M. Tétégan Ch. Tétévi, profession de fonctionnaire des P.T.T. en retraite, demeurant et domicilié à Lomé-Nyékouakpoè, majeur non interdit jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 4 a 99 ca situé à Anèho, préfecture des Lacs, connu sous le nom d'Adjido et borné au nord par (Damien) Atohou, au sud et à l'est par des rues en projet, à l'ouest par (Jules) Agossou.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivants réquisition, n° 9895 déposée le 29 juin 1981, Mme d'Almeida Kayi, née Anato Segnibo, profession de ménagère, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, (s/c de M. d'Almeida Tétéyi Messan, agent technique de santé au C.H.U. (Bloc opératoire) demeurant à Lomé, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 4 ha 13 a 74 ca situé à Zowla préfecture des Lacs, et borné au nord par Gavi Adimado et Ekoue Folly, au sud et à l'ouest par Tokanou Houmey, à l'est par Messanvi Gbéagbé.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant n° 9896, déposée le 30 juin 1981 M. Eblé Kokou profession de fonctionnaire à la SNI, demeurant et domicilié à Lomé majeur non interdit jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, (s/c de M. Djadou Dodji, direction de la Cartographie Nationale et du Cadastre-Lomé) demande l'immatricula-

tion au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 6 a 82 ca situé à Lomé préfecture du Golfe connu sous le nom d'Aflao-Agbalépédogan et borné au nord et à l'est par des rues en projet, au sud par le lot n° 1195 et à l'ouest par le lot n° 1193.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 9897, déposée le 30 juin 1981 M. Eblé Kokou profession de Fonctionnaire à la SNI, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, (s/c de M. Djadou Djodji Direction de la Cartographie Nationale et du Cadastre — Lomé) demande l'immatriculation au livre foncier de la République, Togolaise, un terrain ayant la forme quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 6 a 00 ca situé à Lomé, préfecture du Golfe connu sous le nom d'Aflao-Agbalépédogan et borné au nord par le lot n° 1196, au sud par le lot n° 1198, à l'est par une rue en projet, à l'ouest par le lot n° 1189.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 9898, déposée le le 30 juin 1981, M. Amewounou Edoh, profession d'agent des P.T.T. demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, (s/c de M. Séwanou T. Adjetey, Notaire à Lomé) demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un rectangle, d'une contenance totale de 6 a 00 ca situé à Lomé, Préfecture du Golfe, connu sous le nom de Tokoin-Abovey et borné au nord par le lot n° 70, au sud par le lot n° 66 à l'est par le lot n° 69 et à l'ouest par une rue en projet.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 9899, déposée le 1er juillet 1981 M. Awesso Atsou (Théodore) profession de Commerçant, demeurant et domicilié à Atakpamé, de passage à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, (s/c de Me Amavi Ayité Hillah, Notaire à Lomé) demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de, 5 a 53 ca situé à Lomé préfecture du Golfe connu sous le nom de Tokoin-Dogbéavou et borné au nord, au sud et à l'est par des rues en projet, à l'ouest par le lot n° 40.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 9900, déposée le 2 juillet 1981 M. Mensa Anang Somo profession de Planteur, demeurant et domicilié à Kpété-Mempeassem (ferme Itsi) majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité ghanéenne, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural, non bâti consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 7 ha 72 a 38 ca situé à Kpété-Mempeassem préfecture de Warwa connu sous le nom de Itsi et borné au nord par Sedodo (Emmanuel) et Amegbo Kossi, au sud par Fotsitia Kodzo-Kuma à l'est par Dgbadzo (Thomas), Akliko Koffitsé, Améko Koffi (Joseph) et Guézéré Kodzo, à l'ouest par Agbedzi Nénonene.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 9901, déposée le 3 juillet 1981 M. Semanou Viwazou profession d'Electricien demeurant et domicilié à Lomé-Aguiarkomé, 43 Rue d'Aného, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural, non bâti consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 36 a 66 ca situé à Lomé préfecture du Golfe, connu sous le nom d'Agoényivé — Tové et borné au nord par la propriété Akakpo Tési, au sud par la propriété Apédo Ewan, à l'est par la collectivité Awuin et à l'ouest par la propriété Awlimé Buamé.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 9902 déposée le 3 juillet 1981 M. Semanou Viwazou profession d'Electricien, demeurant et domicilié à Lomé-Aguiarkomé, 43 Rue d'Aného, majeur non interdit jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 23 a 46 ca situé à Lomé préfecture du Golfe connu sous le nom d'Agoényivé-Tové et borné au nord par la collectivité Gbokpa Viza, au sud et à l'est par la collectivité Awuin, à l'ouest par Aziale Adzogenou et Akakpo Tési.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 9903, déposée le 3 juillet 1981 M. Ekoué Gangansu Amah, Gérant de Société et Mme, née Josephine André ménagère, demeurant et domiciliés à Lomé, majeurs non interdits, jouissant de leurs droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise, un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 77 a 87 ca situé Agou, préfecture de Kloto connu sous le nom d'Assahoun-Fiagbé et borné au nord par la propriété Dzogbéko Yao, au sud par R. Houmey, à l'est par Gbekobu Komi et à l'ouest par la route Assahoun-Fiagbé Niamesi.

Ils déclarent que ledit immeuble leur appartient et n'est, à leur connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 9904, déposée le 3 juillet 1981 Mlle Kayi Guedeoussou profession de revendeuse, demeurant et domicilié à Lomé — Lomé-Nava, majeure non interdite jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, (s/c de M. Séva Dovi Direction de la Cartographie Nationale et du Cadastre — Lomé) demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 5 a 30 ca situé à Lomé, préfecture du Golfe connu sous le nom d'Aflao-Agbalépédogan, et borné au nord par le lot n° 25, au sud par le lot n° 27, à l'est par une rue non dénommée et à l'ouest par les lots nos 19, et 21.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 9905 déposée le 7 juillet 1981 M. Osseni Taofiki profession d'Agent de Banque B.I.A.O., demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, mandataire de M. Douli Manké-bouéb, Ingénieur Agronome, demeurant à Lomé, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise, un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 6 a 02 ca situé à Lomé préfecture du Golfe connu sous le nom de Bè-Klikamé et borné au nord par

une rue en projet, au sud, à l'est et à l'ouest par la collectivité Bolu

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 9906, déposée le 7 juillet 1981, M. Koualalo Kobarem profession d'Attaché de cabinet à la Fonction Publique demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, (s/c de M. Lawson-Hetcheli Tési, Voirie de Lomé) demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble urbain, bâti consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 9 a 70 ca situé à Lomé, préfecture du Golfe, connu sous le nom d'Aflao-Gakli et borné au nord par les lots n°s 1088 et 1096, au sud par les lots n°s 1090 et 1098, à l'est par le lot n° 1097 bis, à l'ouest par une rue en projet.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 9907 déposée le 8 juillet 1981 M. Dotsé Apelété profession de Directeur Adjoint du Service des Pêches, demeurant et domicilié à Lomé majeur non interdit jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, (s/c de M. Apely Yovua Service des Domaines Lomé) demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 6 a 96 ca situé à Lomé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Tokoin-Dogbéavou et borné au nord par l'emprise de la voie ferrée du Port, au sud et à l'ouest par la collectivité Boko Tsise, à l'est par une rue en projet.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 9908 déposée le 8 juillet 1981 M. Olympio Akitikori Cici profession de Comptable à l'Entreprise, Clarence Olympio, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 6 a 44 ca situé à Lomé, préfecture du Golfe connu sous le nom d'Aflao-Gakli et borné au nord par le lot n° 1512 bis, au sud par le lot n° 1511, à l'est par une rue de 14 m, à l'ouest par le lot n° 1509.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 9909 déposée le 9 juillet 1981 M. Moganou Messan (Paul) profession d'Employé de Commerce demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, (s/c de M. Badjéné Yao (Robert), Topographe à Lomé 12 Rue S. Lt Gnémégnah, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 6 a 01 ca situé à Lomé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Tokoin-Hédzranawoè et borné au nord par une rue non dénommée, au sud par le lot n° 164 à l'est par le lot n° 169, à l'ouest par les lots n°s 162 et 163.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 9910 déposée le 9 juillet 1981 M. Lawson Boevi Ganyo profession de Gérant de la Station Total d'Amoutivé, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, (s/c de M. Lawson Dzifa. Direction de la Cartographie Nationale et du cadastre — Lomé) demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble rural, non bâti consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 24 a 10 ca situé à Lomé, Préfecture du Golfe, connu sous le nom d'Aflao-Batomé et borné au nord par la propriété Kosso Doutey, au sud, à l'est et à l'ouest par la propriété Doutey Azeh.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 9911, déposée le 9 juillet 1981 Mme Lawson Adjélé profession de revendeuse, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, (s/c de M. Lawson Dzifa — Direction de la Cartographie Nationale et du Cadastre — Lomé) demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un pentagone irrégulier, d'une contenance totale de 7 a 30 ca situé à Lomé Préfecture du Golfe connu sous le nom de Tokoin-Wuiti et borné au nord par le lot n° 793, au sud et à l'est par des rues, à l'ouest par le lot n° 792.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 9912, déposée le 9 juillet 1981 M. d'Almeida R. G. Ayité, profession de Professeur de Physique demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, (s/c de M. Lawson Dzifa — Direction de la Cartographie Nationale et du Cadastre — Lomé) demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 37 a 66 ca situé à Lomé Préfecture du Golfe connu sous le nom d'Aflao-Apédokoè et borné au nord, par Agbodra Guéli, au sud par Agbotou Agbanou, à l'est par la collectivité Duté et Ladi Agbemasso, à l'ouest par Ladi Kowou.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 9913 déposée le 9 juillet 1981 M. Mikehoun Komla profession d'imprimeur, demeurant et domicilié à Abidjan (Côte d'Ivoire), majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, (s/c de M. Eza Kouasivi, SNI — Lomé) demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 6 a 57 ca situé à Lomé, Préfecture du Golfe, connu sous le nom d'Aflao-Totsi et borné au nord et à l'est par la propriété Fantomé-Yégbé, au sud par Koumondji Ablavi et à l'ouest par la route de Totsi.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 9914, déposée le 13 juillet 1981 M. Johnson Ampah Kouakou, profession de Préposé des PTT en retraite, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, (s/c de Mme Atayi Kokovi, services des Domaines-Lomé) demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un

immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 12 a 54 ca situé à Lomé, Préfecture du Golfe connu sous le nom d'Aflao-Apédokoè et borné au nord par Botozan Aglago, au sud par la route Lomé-Kpalimé, à l'est par Botozan Dovlo, à l'ouest par la propriété Ekué (Victor).

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 9915, déposée le 13 juillet 1981 M. Nangbog Barnabo, profession de Fondé de Pouvoirs à l'UTB, demeurant et domicilié à Lomé-Tokoin, majeur non interdit jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 7 a 47 ca situé à Sokodé, Préfecture de Tchoudjo connu sous le nom de Pangalam et borné au nord par la propriété Senoua K. John, au sud et à l'est par des rues non dénommées et à l'ouest par Akoté B. Lucien.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 9916, déposée le 13 juillet 1981, M. Nangbog Barnabo, profession de Fondé de Pouvoirs à l'UTB, demeurant et domicilié à Lomé-Tokoin, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 25 a 61 ca situé à Dapaong, préfecture de Tône connu sous le nom de Kombonboago et borné au nord, à l'est et à l'ouest par des rues en projet, au sud par Kombaté Feidibe.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 9917, déposée le 15 juillet 1981, M. Vossah Fafadji Kodjo profession de Tôlier-Soudeur, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, (s/c de M. Lawson-Hetcheli Têvi, Voirie de Lomé) demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 6 a 86 ca situé à Lomé, Préfecture du Golfe connu sous le nom d'Aflao-Gakli et borné au nord par les lots n°s 1438 et 1439 bis, au sud et à l'ouest par des rues non dénommées, à l'est par le lot n° 1440.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 9918, déposée le 15 juillet 1981, M. Vossah Fafadji Kodjo profession de Tôlier-Soudeur, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, (s/c de M. Lawson-Hetcheli Têvi, Voirie de Lomé) demande

l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 25 a 26 ca situé à Lomé, Préfecture du Golfe connu sous le nom d'Aflao-Agbalépédogan et borné au nord et à l'est par des terrains non immatriculés, au sud par une rue en projet et à l'ouest par les lots n°s 511 et 518.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 9919, déposée le 15 juillet 1981, M. Kusiaku Yawo Kuma, profession d'ingénieur ad-joint au Service des Pêches, demeurant et domicilié à Lomé-Tokoin, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, (s/c de M. Adjoyi Koffi Eli, Service National du Paludisme — Lomé) demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 6 a 50 ca situé à Lomé, Préfecture du Golfe, connu sous le nom de Tokoin-Abovey et borné au nord par le lot n° 40, au sud par le lot n° 38, à l'est par une rue en projet et à l'ouest par les lots n°s 41 et 42.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 9920, déposée le 16 juillet 1981, M. Daboni Anani Kokou (Ambroise) profession de Contrôleur des P.T.T., demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, (s/c de M. Badjéné Yao, 12 Rue du S-Lt Gnemegna — Lomé) demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 14 a 48 ca situé à Hiheatro-Togneviadji, Préfecture d'Amou, connu sous le nom de Ondji et borné au nord, à l'est et à l'ouest par des rues en projet, au sud par (François) Sobah et (Louis) Daboni.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 9921, déposée le 16 juillet 1981, Mme Akakpo Kossiwa Logba profession de ménagère, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, (s/c de M. Badjéné Yao, 12 Rue S-Lt Gnemegna — Lomé) demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 6 a 26 ca situé à Hiheatro-Togneviadji, Préfecture d'Amou, connu sous le nom de Ondji et borné au nord et à l'est par des rues en projet,

au sud par la propriété Sindé, à l'ouest par la propriété de Mme Akakpo Alougba.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 9922, déposée le 16 juillet 1981, M. Daboni Anani Kokou (Ambroise) profession de Contrôleur des P.T.T., demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 4 a 98 ca situé à Amlamé, Préfecture d'Amou connu sous le nom de Doufio et borné au nord par le lot n° 64, au sud et à l'ouest par des rues en projet, à l'est par le lot n° 75.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 9923, déposée le 16 juillet 1981, M. Daboni Anani Kokou (Ambroise), profession de Contrôleur des P.T.T., demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, (s/c de M. Badjéné Yao, 12 Rue S-Lt Gnemegna — Lomé) demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 12 a 84 ca situé à Hiheatro, Préfecture d'Amou connu sous le nom de Ondji et borné au nord, à l'est et à l'ouest par des rues en projet, au sud par les lots n°s 62 et 63.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 9925, déposée le 16 juillet 1981, M. Kongo Agbo profession de Comptable, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, (s/c de M. Djadou Djodji — Direction de la Cartographie Nationale et du Cadastre — Lomé) demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 6 a 18 ca situé à Lomé, Préfecture du Golfe connu sous le nom de Tokoin-Wuiti et borné au nord et à l'est par des rues en projet, au sud par le lot n° 41 et à l'ouest par le lot n° 29.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 9926, déposée le 17 juillet 1981, M. Afolabi Karimou profession de Commerçant, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité nigérienne, (s/c de M. Bakari Yadélé, Tailleur à Lomé, 39 Avenue de la Libération) demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 4 a 54 ca situé à Lomé, Préfecture du Golfe, connu sous le nom de Tokoin St Joseph et borné au nord par une rue en projet, au sud par le lot n° 4, à l'est par le titre foncier n° 12809 RT, à l'ouest par le lot n° 1.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 9927, déposée le 17 juillet 1981, Mme d'Almeida Ahoéfa (Dora) profession de Commerçante, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite jouissant de droits de nationalité togolaise, (s/c de M. Méloukpo Koffi — Direction de la Cartographie Nationale et du Cadastre — Lomé) demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 11 a 98 ca situé à Lomé, Préfecture du Golfe, connu sous le nom d'Aflao-Agbalépédogan et borné au nord par le lot n° 1019, au sud et à l'est par des rues non dénommées, à l'ouest par les lots n°s 1001 et 1002.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 9928, déposée le 20 juillet 1981 M. Anzoumana Nassoma profession de Commerçant, demeurant et domicilié à Mangô, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, représenté par M. Amony Anani Koété, Topographe-Dessinateur à Lomé-Bè, 4 Rue Kessouagni, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 6 a 23 ca situé à Lomé, Préfecture du Golfe, connu sous le nom de Tokoin-Pukamé et borné au nord par une rue de 18 mètres, au sud par le lot n° 80, à l'est par le lot n° 71 et à l'ouest par le lot n° 69.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 9929, déposée le 20 juillet 1981, M. Amony Anani Koété profession de Topographe-Dessinateur, demeurant et domicilié à Lomé-Bè, 4 Rue Kessouagni, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeu-

ble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 6 a 26 ca situé à Lomé, Préfecture du Golfe connu sous le nom de Tokoin-Pukamé et borné au nord par le lot n° 138, au sud par une rue de 16 mètres, à l'est par le lot n° 146 et à l'ouest par le lot n° 144.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 9930, déposée le 21 juillet 1981, M. Gadé Comédja Agbo profession de Pilote militaire au Groupement Aérien Togolais (G.A.T.) (Escadrille Nationale), demeurant et domicilié à Lomé-Tokoin, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 5 a 33 ca situé à Lomé, Préfecture du Golfe, connu sous le nom de Tokoin-Gbonvié et borné au nord par le lot n° 67, au sud par le lot n° 63, à l'est par le lot n° 66 et à l'ouest par une rue de 10 mètres.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 9931, déposée le 22 juillet 1981, M. Foli Ago-Mayi Assiongbon profession de Directeur de l'Imprimerie de la Paix, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 6 a situé à Lomé, Préfecture du Golfe connu sous le nom d'Aflao-Gakli et borné au nord par le lot n° 750, au sud par le lot n° 748, à l'est par une rue en projet, à l'ouest par le lot n° 741.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 9932, déposée le 27 juillet 1981, M. Abglo Akuété Kovi profession de Commis d'Administration en retraite, demeurant et domicilié à Anèho-Adjido-Zongo, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, (s/c de M. Burluraux, Direction de la Cartographie Nationale et du Cadastre — Lomé) demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 39 a 06 ca situé à Anèho, Préfecture des Lacs, connu sous le nom de Kémidékonji et borné au nord par Manous Kokou, au sud par la rue circulaire de Zongo, à l'est par les

propriétés Manous Kokou et Ayi Abaglo, à l'ouest par une rue non dénommée.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 9933, déposée le 27 juillet 1981, M. Blao (Nicolas) Abalo Tchalakou, profession d'Ingénieur, demeurant et domicilié à Lomé-Tokoin For Ever (face Ambassade de Corée), majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 37 a 50 ca situé à Sokodé Préfecture de Tchaoudjo, connu sous le nom de Tchawada et borné au nord, au sud, à l'est et à l'ouest par la collectivité de Pangalam.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 9934, déposée le 27 juillet 1981, M. Blao (Nicolas) Abalo Tchalakou, profession d'Ingénieur, demeurant et domicilié à Lomé-Tokoin For Ever (face Ambassade de Corée), majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 65 a 17 ca situé à Sokodé Préfecture de Tchaoudjo connu sous le nom de Barrière et borné au nord par le ruisseau Kpondjo, au sud et à l'ouest par la propriété Malouro Abdoulaye, à l'est par la route nationale n° 1 (Sokodé-Lama-Kara).

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 9935, déposée le 27 juillet 1981, M. Blao (Nicolas) Abalo Tchalakou, profession d'Ingénieur, demeurant et domicilié à Lomé-Tokoin For Ever (face Ambassade de Corée), majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 31 a 24 ca situé à Sokodé Préfecture de Tchaoudjo, connu sous le nom de Tchawada et borné au nord, au sud, à l'est et à l'ouest par la collectivité de Pangalam.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 9936, déposée le 27 juillet 1981, M. Koudry Mawouna profession de Comptable demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, (s/c de M. Johnson Kodjovi, Direction de la Cartographie Nationale et du Cadastre — Lomé) demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 10 a 38 ca situé à Lomé, Préfecture du Golfe connu sous le nom d'Adakpamé-Est et borné au nord et à l'ouest par des rues en projet, au sud par le lot n° 1006, à l'est par les lots n°s 1008 et 1009.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 9937, déposée le 27 juillet 1981, M. Freitas Komlanvi Edem profession de Docteur-vétérinaire en service à Avétonou, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, (s/c de M. Akakpo Kouassi — Dessinateur à la Direction de la Cartographie Nationale et du Cadastre — Lomé) demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 7 a 17 ca situé à Lomé, Préfecture du Golfe, connu sous le nom de Tokoin-Hédzranawoè et borné au nord par une rue en projet, au sud et à l'ouest par les lots n°s 1321 et 1326, à l'est par un passage.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 9938, déposée le 28 juillet 1981, M. Fiadjoe Koblaviso profession de Docteur en médecine, demeurant et domicilié à Lomé, 30 Rue Pasteur Baëta, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, mandataire de M. Kpotsra Yao (Rolland), administrateur civil à Bresilia (Brésil), demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un rectangle, d'une contenance totale de 7 a 59 ca situé à Tokoin, Préfecture du Golfe connu sous le nom de Hédzranawoè et borné au nord par le lot n° 2562, au sud par le lot n° 2560, à l'est par le lot n° 2572 et à l'ouest par une rue non dénommée.

Il déclare que ledit immeuble appartient à son mandat et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 9939, déposée le 28 juillet 1981, M. Lawson Laté Dovi profession de Géomètre-Cartographe, demeurant et domicilié à Lomé, 26 Rue Aniko Palako, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, mandataire de Mme da Silveira Adjélé, née Vigno, Commerçante demeurant à Lomé,

demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 6 a 92 ca situé à Tokoin, Préfecture du Golfe connu sous le nom de Hédzranawoè et borné au nord par le lot n° 1105, au sud et à l'est par des rues non dénommées, à l'ouest par le lot n° 1095.

Il déclare que ledit immeuble appartient à sa mandante, et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 9940, déposée le 28 juillet 1981, Mme Laye Adjélé (Julienne) profession de ménagère, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, (s/c de M. Badjéné Yao, 12 Rue Gnemegnah — Lomé) demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 3 a 06 ca situé à Lomé, Préfecture du Golfe connu sous le nom de Bè-Akodesséwa et borné au nord par le lot n° 4, au sud par un rue en projet, à l'est par le lot n° 11 bis, à l'ouest par le lot n° 10.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 9941, déposée le 28 juillet 1981, M. Beré Kpatcha profession d'Adjudant de la Gendarmerie, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 6 a 54 ca situé à Sokodé Préfecture de Tchoudjo connu sous le nom de Pangalam et borné au nord par une rue en projet, au sud et à l'est par la collectivité de Pangalam, à l'ouest par Palle (Robert).

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 9942, déposée le 28 juillet 1981, M. Agbeko Koffi, profession de Professeur à l'U.B., demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, (s/c de M. Baba Kouma, Direction de la Cartographie Nationale et du Cadastre — Lomé) demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 5 a 79 ca situé à Lomé, Préfecture du Golfe connu sous le nom d'Aflao-Gakli et borné au nord par le lot n° 776, au sud par le lot n° 778, à l'est par le lot n° 781, à l'ouest par une rue non dénommée.

Il déclare que ledit immeuble appartient à son mandant, et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 9943, déposée le 28 juillet 1981, Mme Koéviakoé Aho Adakou profession de ménagère, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, (s/c de M. Koéviakoé Aho Dosseh, Agent Commercial à la U.A.C. Lomé) demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 2 a 46 ca, situé à Lomé, Préfecture du Golfe connu sous le nom de Tokoin St Joseph et borné au nord par l'emprise de la voie ferrée du Port, au sud par la famille Adjahlin, à l'est par Enos Amegble et à l'ouest par Kodjo Akpaki.

Elle déclare que ledit immeuble appartient à son fils susnommé, et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 9944, déposée le 29 juillet 1981, Me Mssan L. Acouetey profession d'Avocat-Défenseur, demeurant et domiciliée à Lomé, 38 Avenue du 24 Janvier, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, mandataire de M. Tigoue Kouanvi, Directeur des Affaires Economiques de l'OCAM demeurant à Bangui (RCA) demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 9 a 98 ca situé à Lomé, Préfecture du Golfe, connu sous le nom de Tokoin-Centre et borné au nord et à l'ouest par la collectivité Ayikpe Konou, au sud et à l'est par des rues non dénommées.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 9945, déposée le 30 juillet 1981, Mme Matthia Klorku (Marthe) profession d'Enseignante, demeurant et domiciliée à Lomé, 5 Rue d'Anèho, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, (s/c de Lawson Laté Dovi, Géomètre-Cartographe à Lomé, 26 Rue Aniko Palako) demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 6 a 41 ca situé à Lomé, Préfecture du Golfe connu sous le nom de Tokoin-Hédzranawoè, et borné au nord par le lot n° 1812, au sud par le lot n° 1810, à l'est par le lot n° 1823 et à l'ouest par une rue non dénommée.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 9946, déposée le 30 juillet 1981, Mme Messan Akolé, née Wilson profession d'Employée de banque, demeurant et domiciliée à Lomé-Nukafu, Rue des Hydrocarbures, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, (s/c de M. Lawson Laté Dovi, Géomètre-Cartographe à Lomé, 26 Rue Aniko Palako), demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un rectangle, d'une contenance totale de 5 a 80 a situé à Lomé, Préfecture du Golfe, connu sous le nom de Tokoin Hédzranawoè et borné au nord par le lot n° 1640, au sud par le lot n° 1638, à l'est par une rue non dénommée et à l'ouest par le lot n° 1628.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 9947, déposée le 30 juillet 1981, M. Afonopé Kossi profession d'Imprimeur, demeurant et domicilié à Lomé-Hanoukopé, 14 Rue des Palmiers, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 7 a 10 ca situé à Lomé, Préfecture du Golfe connu sous le nom d'Aflao-Gakli «Huimé» et borné au nord par une rue non dénommée de 21 mètres, à l'est par le lot n° 10, au sud par le lot n° 13 et à l'ouest par le lot n° 12.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 9948, déposée le 30 juillet 1981, M. Amedome Afatsao profession de Docteur au C.H.U., demeurant et domicilié à Lomé-Tokoin, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, (s/c de M. Adjoyi Koffi-Eli, Service National du Paludisme — Lomé) demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 23 a 97 ca situé à Lomé, Préfecture du Golfe, connu sous le nom d'Aflao-Gakli et borné au nord, à l'est et à l'ouest par des rues en projet, au sud par les lots n°s 1089 et 1097.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 9949, déposée le 30 juillet 1981, Mme Ablan Cesar profession de Commerçante, demeurant et domiciliée à Lomé, 15 Rue de France, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone

irrégulier, d'une contenance totale de 7 a 94 ca situé à Anèho, Préfecture des Lacs connu sous le nom de Nlensi et borné au nord par le lot n° 35, au sud par une rue en projet, à l'est par la famille Bruce et à l'ouest par un passage.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 9950, déposée le 31 juillet 1981, M. Gbeassor Ayewanu Agbétoho, profession d'Employé de banque, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, (s/c de M. Adadé Assiongbon, Voirie de Lomé) demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 6 a 65 ca situé à Lomé, Préfecture du Golfe connu, sous le nom de Tokoin-Agbalépédogan et borné au nord par le lot n° 494, au sud par le lot n° 492, à l'est par une rue en projet, à l'ouest par le lot n° 488.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 9951, déposée le 31 juillet 1981, M. Gbeassor Tohonon, profession de professeur, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, (s/c de M. Adadé Assiongbon, Voirie de Lomé) demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 6 a 89 ca situé à Lomé, Préfecture du Golfe connu sous le nom de Tokoin-Agbalépédogan et borné au nord et à l'est par des rues en projet, au sud par le lot n° 494, à l'ouest par le lot n° 490.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 9952 déposée le 31 juillet 1981 M. Gbeassor Messanvi, profession d'étudiant, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, (s/c de M. Adadé Assiongbon, Voirie de Lomé), demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance total de 6 a 78 ca situé Lomé, Préfecture du Golfe connu sous le nom de Tokoin-Agbalépédogan et borné au nord par le lot n° 81, à l'ouest par le lot n° 79.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 9953, déposée le 3 août 1981, Mme Olympio Ablawa, née Bartet, profession de fonctionnaire à la direction des impôts, en retraite, demeurant et domiciliée à Lomé-Nyékonakpoè, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, (s/c de M. Tay Daté, service des Domaines, Lomé), demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, scindé en deux parcelles A et B par l'emprise de la haute tension Lomé-Kpalimé, d'une contenance totale de 1 ha 19 a 67 ca situé à Lomé, préfecture du Golfe connu sous le nom d'Aflao-Amadahomé et borné dans son ensemble, au nord par Tekpa Mivessomé, au sud par la route Lomé-Kpalimé, à l'est par Bamegbè Semeho, à l'ouest par la propriété Tekpa Mivessomé et la ferme Gavi Kpetsi.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 9.954, déposée le 3 août 1981, M. Paul Emil Meier, profession de directeur de Société, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité suisse, mandataire de la Société Internationale de Linguistique (SIL), B.P. 3877, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 23 a 96 ca situé à Lomé, Préfecture du Golfe, connu sous le nom d'Aflao-Gakli et borné au nord par une réserve administrative, au sud, à l'est et à l'ouest par des rues non dénommées.

Il déclare que ledit immeuble appartient à la S.I.L. susnommée et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 9.955, déposée le 4 août 1981, Mme Ahadji Adjoa Akpédjé, profession de commerçante demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, (s/c de M. Lawson-Hetcheli Tèvi, Voirie de Lomé, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 5 a 51 ca situé à Lomé, Préfecture du Golfe, connu sous le nom de Tokoin-Abovey et borné au nord par les lots n°s 135 et 136, au sud par la collectivité Adadévi, à l'est par le lot n° 133, à l'ouest par la route nationale n° 5.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 9.956, déposée le 5 août 1981, M. Bruce B. Kodjo, profession d'avocat, demeurant et domicilié à Lomé, 27 avenue du 24 Janvier, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 6 a situé à Lomé, Préfecture du Golfe connu sous le nom d'Aflao-Gakli et borné au nord par le lot n° 1064, au sud par le lot n° 1066, à l'est par une rue en projet et à l'ouest par le lot n° 1059.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 9.957, déposée le 6 août 1981, Mme Byll-Catarina Ahlimba, veuve (François) Kouevi, profession de commerçante, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, (s/c de M. Lawson-Hetcheli Tèvi — Voirie de Lomé), demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise,

d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 3 a 49 ca situé à Lomé, Préfecture du Golfe, connu sous le nom de Doulassamé et borné au nord, à l'est et à l'ouest par des terrains non immatriculés, au sud par une rue non dénommée.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 9.958, déposée le 7 août 1981, M. Aniakou Komlan (Gilbert) profession de maître menuisier, demeurant et domicilié à Lomé, 86 Boulevard circulaire, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 10 a 09 ca situé à Sokodé, Préfecture de Tchaoudjo, connu sous le nom de Pangalam-Kédia et borné au nord par le ruisseau Ata, au sud par la propriété Mensah K. Joseph, à l'est par une rue non dénommée, à l'ouest par la collectivité de Pangalam.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 9.959, déposée le 7 août 1981, Mme Sanvee Povi Madji, profession de commerçante, demeurant et domiciliée à Lomé, 5 rue du Grand Marché, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, mandataire de M. Sanvee C. Messan, expert-comptable demeurant à Fresnes (France), demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 14 a 06 ca situé à Aflao-Gakli, Préfecture du Golfe et borné au nord par les lots n° 702 et 703, au sud par une rue en projet, à l'est par le lot n° 694 et à l'ouest par le lot n° 691.

Elle déclare que ledit immeuble appartient à son mandant, et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 9.960, déposée le 10 août 1981, M. Amevi Kodjo Adandogou, profession de laborantin à la CTMB, demeurant et domicilié à Togoville, Ouest Mission, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, (s/c de M. Djadou Djodji — direction de la Cartographie nationale et du Cadastre — Lomé) demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 2 a 88 ca, situé à Lomé, Préfecture du Golfe connu sous le nom de Tokoin-Hédjranawoè et borné au nord par le lot n° 781, au sud par le lot n° 779, à l'est par une rue non dénommée, à l'ouest par le lot n° 780-A.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 9.961, déposée le 10 août 1981, M. Attisso Kossi, profession d'employé à l'Hôtel de la Paix, demeurant et domicilié à Lomé-Tokoin-Hédjranawoè, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, s/c de M. Djadou Djodji, direction de la Cartographie nationale et du Cadastre à Lomé) demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 3 a 10 ca, situé à Lomé, Préfecture du Golfe, connu sous le nom de Tokoin-Hédjranawoè et borné au nord par une rue non dénommée, au sud par

le lot n° 936, à l'est par le lot n° 946-bis, à l'ouest par le lot n° 945.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 9.962, déposée le 11 août 1981, Son Excellence le Général d'Armée Gnassingbé Eyadéma, Président de la République togolaise, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, (s/c de M. Badjénè Yao, 12 rue S-Ilt Gnemegnah Lomé) demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 2 h 64 a 08 ca situé à Lama-Kara, Préfecture de la Kozah, connu sous le nom de Tomdè et borné au nord par la rue de Kétau, au sud, à l'est et à l'ouest par des rues en projet.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 9.963, déposée le 11 août 1981, Son Excellence le Général d'Armée Gnassingbé Eyadéma, Président de la République togolaise, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, (s/c de M. Badjénè Yao, 12 rue S-Ilt Gnemegnah Lomé) demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 7 ha 37 a 15 ca situé à Lama-Kara, Préfecture de la Kozah connu sous le nom de Campement et borné au nord par la rue de la Radio et de la Résidence, au sud, à l'est et à l'ouest par des rues en projet.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 9.964, déposée le 11 août 1981, M. Adodo Yaovi, profession d'administrateur-civil, demeurant et domicilié à Lomé-Nyékouakpœ, 199 rue Branley, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 46 a 76 ca situé à Sanguéra, Préfecture du Golfe, connu sous le nom de Kohé et borné au nord et à l'est par la propriété Agbemezian Kpéli, au sud et à l'ouest par la collectivité Kpami.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 9.965 déposée le 11 août 1981, M. Vignizoun Comlavi, profession de tôlier-soudeur-peintre, demeurant et domicilié à Lomé-Tokoin Abovev, rue Lendi n° D 1214 majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 3 a 93 ca situé à Lomé, Préfecture du Golfe, connu sous le nom de Tokoin-Abovev et borné au nord par le lot n° 26, au sud par une rue en projet, à l'est par la collectivité Abugeh Huba, à l'ouest par le lot n° 27.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 9.966, déposée le 11 août 1981, M. Dosseh Azonwoubo, profession de directeur des P.T.T. en retraite, demeurant et domicilié à Lomé, 97 Boulevard circulaire majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, mandataire de la PROMAICO, SARL, ayant son siège à Lomé, B.P. 838, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 23 a 83 ca situé à Lomé, Préfecture du Golfe, connu sous le nom d'Agouévè-Legbassito et borné au nord par Agbodji Nyavi et Sowadan Agbotro, au sud et à l'est par la propriété Saklo Agbotro, à l'ouest par Tokpo Attisso.

Il déclare que ledit immeuble appartient à la PROMAICO et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 9.967, déposée le 11 août 1981, M. Dosseh Azonwoubo, profession de directeur des P.T.T. en retraite, demeurant et domicilié à Lomé, 97 Boulevard circulaire majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, mandataire de la PROMAICO, SARL, ayant son siège à Lomé, B.P. 838, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 1 ha 26 a 46 ca situé à Lomé, Préfecture du Golfe, connu sous le nom d'Agouévè-Sogbossito et borné au nord et à l'est par la propriété Gnavi Toglo, au sud par Serkekou Kloumegan, à l'ouest par la propriété Dosseh Azonwoubo.

Il déclare que ledit immeuble appartient à la PROMAICO et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 9.968, déposée le 11 août 1981, M. Dosseh Azonwoubo, profession de directeur des P.T.T. en retraite, demeurant et domicilié à Lomé, 97 Boulevard circulaire majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, mandataire de la PROMAICO, SARL, ayant son siège à Lomé, B.P. 838, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 16 a 73 ca situé à Lomé, Préfecture du Golfe, connu sous le nom d'Agouévè-Kouvè et borné au nord par la route Agouévè-Mission Tové, au sud par les propriétés Apedo Ewan et Homekou Awi, à l'est par Agbenyebou Teyi et à l'ouest par Apedo Ewan.

Il déclare que ledit immeuble appartient à la PROMAICO et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 9.969, déposée le 12 août 1981, M. Komlan Kouma Bessou-Kpeglo, profession de commerçant, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, (s/c de Me Adjoa Aquereburu, notaire à Lomé), demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 3 a 96 ca situé à Lomé, Préfecture du Golfe, connu sous le nom de Tokoin-Nukafu et borné au nord et à l'est par des rues non dénommées, au sud par le lot n° 10, à l'ouest par le lot n° 12.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 9.970, déposée le 12 août 1981, M. Doe Bruce Gidigidi, profession d'employé de commerce, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, (s/c de M. Sowa Ayao Sena — Asecna Lomé) demande l'immatriculation au livre fon-

cier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 4 a 48 ca situé à Aflao-Gakli, Préfecture du Golfe connu sous le nom de Casablanca et borné au nord par le lot n° 15-bis, au sud par une rue en projet, à l'est par le lot n° 14 et à l'ouest par le lot n° 16.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 9.971, déposée le 12 août 1981, M. Abui Yaovi, profession d'agriculteur, demeurant et domicilié à Mission-Tové, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, (s/c de M. Sowu Ayao Sena — Asecna Lomé) demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 5 a 01 ca situé à Aflao-Gakli, Préfecture du Golfe connu sous le nom de Casablanca et borné au nord par la propriété Kponvi, au sud par une rue en projet, à l'est et à l'ouest par les lots n° 4 et 6.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 9.972, déposée le 12 août 1981, M. Baba Kossi Anyokodé, profession d'ingénieur des T.P., demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, (s/c de M. Sowu Ayao Sena — Asecna Lomé) demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 6 a 02 ca situé à Aflao-Agba-Idépédogan, Préfecture du Golfe et borné au nord par le lot n° 2111, au sud par une rue non dénommée, à l'est par le lot n° 2098 et à l'ouest par le lot n° 2096.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 9.973, déposée le 12 août 1981, M. Chérif Sidi Mohamed, profession de commerçant, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité guinéenne, (s/c de M. Lawson-Hetcheli Têvi, Voirie de Lomé) demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 4 a 24 ca situé à Lomé, Préfecture du Golfe, connu sous le nom de Tokoin et borné au nord par le lot n° 75, au sud par le lot n° 77, à l'est par une rue de 10 m et à l'ouest par le lot n° 79.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 9.974, déposée le 13 août 1981, Mme d'Almeida Kokoè, profession de sage-femme d'Etat, demeurant et domiciliée à Atakpamé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, (s/c de M. Lawson Dzifa — Direction de la Cartographie nationale et du Cadastre Lomé) demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 8 a 83 ca situé à Lomé, Préfecture du Golfe, connu sous le nom d'Aflao-Gakli et borné au nord par le lot n° 768, au sud par l'emprise de la voie ferrée Lomé-Kpalimé, à l'est par le lot n° 760, à l'ouest par le lot n° 758.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 9.975, déposée le 13 août 1981, M. Tossou Komlan, profession de directeur général de la B.T.C.I., président du Centre de Formation Interbancaire du Togo (CFIT), demeurant à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 30 a 32 ca situé à Tokoin, Préfecture du Golfe, connu sous le nom de Tamé et borné au nord par une réserve administrative, au sud par un passage, à l'est et à l'ouest par des rues non dénommées.

Il déclare que ledit immeuble appartient au C.F.I.T. et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 9.976, déposée le 14 août 1981, M. Akue Anani Adokoè, profession d'imprimeur-relieur à l'Editogo, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un triangle scalène, d'une contenance totale de 1 a 48 ca situé à Lomé, Préfecture du Golfe, connu sous le nom de Tokoin Nukafu et borné au nord par une rue en projet, au sud-est par le titre foncier n° 2418 T.T., à l'ouest par Kodjo Apekou.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 9.977, déposée le 14 août 1981, M. Lawson Ahluivigan Latevi Maurico, profession de transitaire, demeurant et domicilié à Abidjan, de passage à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 5 a 28 ca situé à Lomé, Préfecture du Golfe, connu sous le nom de Tokoin-Tamé et borné au nord par le lot n° 45, au sud par le titre foncier n° 13496 RT, à l'est par une rue en projet, à l'ouest par le lot n° 46.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 9.978, déposée le 14 août 1981, M. Kangbeny Touny, profession de comptable à l'OPAT, demeurant et domicilié à Lomé-Tokoin-Wuiti, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 35 ha 16 a 63 ca à Assahoun, Préfecture du Zio, connu sous le nom d'Abolobe et borné au nord par Zodanou Kodégou, au sud par les propriétés Dansou et Tsogbé Abalo, à l'est par une rue, à l'ouest par les propriétés Agli, Kossi Yaka, Zodanou et Kodjo Koffi.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 9.979, déposée le 17 août 1981, M. Kueviakoé Aho Dosseh, profession d'agent de la U.A.C., demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 4 ha 58 a 18 ca, situé à Tovégan, Préfecture du Zio, connu sous le nom de Tomégbé et borné au nord par Hafo Atsou Gamli, au sud

par Akpadji Kodjo, à l'est par Amegan Koffi, à l'ouest par Agobia Ségbé.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 9.980, déposée le 17 août 1981, M. Wilson Kpoti Towomassé, profession de directeur-adjoint de Goyi-Score, demeurant et domicilié à Lomé-Kodjoviakopé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 11 a 40 ca, situé à Anèho, Préfecture des Lacs, connu sous le nom de Nlessi et borné au nord par le lot n° 22, au sud par le lot n° 27, à l'ouest par une rue en projet à l'est par les lots n° 25 et 28.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 9.981, déposée le 17 août 1981, M. Wilson Tevi Agbadome, profession de comptable à Radio-Lomé, demeurant et domicilié à Kodjoviakopé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un rectangle, d'une contenance totale de 5 a 70 ca, situé à Anèho, Préfecture des Lacs, connu sous le nom de Nlessi et borné au nord par le lot n° 21, au sud par le lot n° 24, à l'est et à l'ouest par des rues en projet.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 9.982, déposée le 17 août 1981, Mme Kayi Klouvi, profession de commerçante, demeurant et domiciliée à Lomé-Nukafu, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, (s/c de M. Anoumou Folly-Té, 2, rue St Raphaël-Lomé), demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 2 a 22 ca, situé à Lomé, Préfecture du Golfe, connu sous le nom de Tokoin-Wuiti et borné au nord par la propriété Gbenyedji, au sud-est par un passage, à l'ouest par le lot n° 3.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 9.983, déposée le 18 août 1981, M. Soumanou Adjassa Tawacalitou, profession d'ingénieur des Travaux statistiques, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, (s/c de M. Lawson-Hetcheli Tèvi, Voirie de Lomé), demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 5 a 0 ca, situé à Lomé, Préfecture du Golfe, connu sous le nom de Tokoin-Nukafu et borné au nord par le lot n° 37, au sud par le lot n° 39, à l'est par le lot n° 9 et à l'ouest par une rue en projet.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 9.984, déposée le 19 août 1981, Mme veuve Olympio Akoélévi, née Lawson, profession de ménagère, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, (s/c de M. Lawson-Hetcheli Tèvi, Voirie de Lomé), demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 4 a 39 ca, situé à Lomé, Préfecture du Golfe, connu sous le nom de Tokoin-Wuiti et borné au nord par une rue en projet, au sud par le lot n° 14, à l'est par les lots n° 23 et 24, à l'ouest par le lot n° 21.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 9985, déposée le 19 août 1981 M. Datévi Etè Adjiégninou, profession d'Employé de banque UTB, demeurant et domicilié à Lomé majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, (s/c de M. Lawson Hetcheli Tèvi, Voirie de Lomé) demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 4 a 26 ca situé à Lomé, préfecture du Golfe connu sous le nom de Tokoin-Wuiti et borné au nord et à l'est par des rues en projet, au sud et à l'ouest par les lots n° 24 et 22.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 9986, déposée le 20 août 1981 M. Lawson Laté Dovi profession de Géomètre-Cartographe, demeurant et domicilié à Lomé, 26 rue Aniko Palako, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, mandataire de M. Mathia Odayi Makuga (Georges), Fonctionnaire de la B.A.D. demeurant à Abidjan (Côte d'Ivoire), demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 6 a 06 ca situé à Tokoin, Préfecture du Golfe, connu sous le nom de Hédjranawoè et borné au nord par le lot n° 1662, au sud par le lot n° 1660, à l'est par une rue non dénommée et à l'ouest par le lot n° 1650.

Il déclare que ledit immeuble appartient à son mandant, et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 9987, déposée le 20 août 1981 M. Lawson Monor Messan profession d'Entrepreneur, demeurant et domicilié à Lomé 33 rue Aniko Palako majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, (s/c de M. Lawson Laté Dovi, Géomètre-Cartographe à Lomé, 26 rue Aniko Palako) demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 6 a 28 ca situé à Tokoin, Préfecture du Golfe, connu sous le nom de Hédjranawoè et borné au nord et à l'ouest par des rues non dénommées, au sud par le lot n° 193 à l'est par le lot n° 195.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 9988, déposée le 20 août 1981 M. Lawson Laté Dovi profession de Géomètre-Cartographe, demeurant et domicilié à Lomé, 26 rue Aniko, Palako, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, mandataire de M. Amedon Assou Zokpada, Inspecteur des P.T.T. en service au Secrétariat Exécutif de la CEDEAO demeurant à

Lagôs, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 5 a 75 ca situé à Tokoin, Préfecture du Golfe, connu sous le nom de Hédzranawoè et borné au nord par le lot n° 1786, au sud par le lot n° 1784, à l'est par une rue non dénommée et à l'ouest par le lot n° 1774.

Il déclare que ledit immeuble appartient à son mandant, et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 9989, déposée le 20 août 1981 Mme Kuegah Ayoko, épouse Hunléde, profession de ménagère, demeurant et domiciliée à Lomé, 172 Avenue de la Libération Prolongée, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, (s/c de M. Lawson Laté Dovi, Géomètre-Cartographe à Lomé, 26 rue Aniko Palako) demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 3a 89ca situé à Tokoin, Préfecture du Golfe, connu sous le nom de Hédzranawoè et borné au nord par le lot n° 1392 bis, au sud par le lot n° 1391, à l'est par le lot n° 1403, à l'ouest par une rue non dénommée.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 9990, déposée le 20 août 1981 M. Lawson Laté Dovi profession de Géomètre-Cartographe, demeurant et domicilié à Lomé, 26 rue Aniko, Palako, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise mandataire de M. Komlan Koudjo (Augustin) Fonctionnaire de la B.A.D., demeurant à Abidjan (Côte d'Ivoire), demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 6 a 06 ca situé à Tokoin, Préfecture du Golfe, connu sous le nom de Hédzranawoè et borné au nord par le lot n° 1667, au sud par le lot n° 1664, à l'est par une rue non dénommée, à l'ouest par le lot n° 1654.

Il déclare que ledit immeuble appartient à son mandant, et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 9991 déposée le 20 août 1981 M. Bawa Bouraïma (ex Michel) profession de Greffier au Tribunal de Lomé demeurant et domicilié à Tokoin Séminaire majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, (s/c de M. Lawson Laté Dovi, Géomètre-Cartographe à Lomé, 26 rue Aniko Palako) demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble urbain non bâti consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 6 a 85 ca situé à Tokoin Préfecture du Golfe connu sous le nom de Hédzranawoè et borné au nord par le lot n° 1592, au sud par une rue en projet, à l'est par les lots n°s 1586 et 1587, à l'ouest par le lot n° 1584.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits, ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 9992, déposée le 20 août 1981 M. Apedo Kossi Dodji profession de Géomètre-Dessinateur, demeurant et domicilié à Agoè-Nyivé-Nyivémé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance

totale de 6 a 28 ca situé à Tsévié Préfecture de Zio connu sous le nom de Kpali et borné au nord, au sud et à l'ouest par des rues non dénommées, à l'est par le lot n° 9.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 9993, déposée le 20 août 1981 M. Kouassi Koffi (Bruno), profession d'Employé au C.F.T. (Traction) demeurant et domicilié à Lomé majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, (s/c de M. Mélounkpo Koffi (Paul), Direction de la Cartographie Nationale et du Cadastre-Lomé demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un rectangle, d'une contenance totale de 5 a 60 ca situé à Lomé préfecture du Golfe connu sous le nom de Tokoin-Klikamé et borné au nord par le lot n° 8, au sud par le lot n° 4, à l'est par une rue en projet, à l'ouest par le lot n° 5.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 9994, déposée le 26 août 1981 M. Brenner Kwami (Martial) profession de Directeur de Société, demeurant et domicilié à Lomé-Nyékouakpoè, 6 rue des Citronniers majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble rural, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 2 ha 08 a 21 ca situé à Gbodjomé, Préfecture des Lacs, connu sous le nom d'Agovoudou et borné au nord par M. Fessou Adoda, au sud par M. Kloutsé Messanvi, à l'est par MM. Dossah Louis et Agué Kossi, à l'ouest par MM. Alodjigbé Wodomé et Kokou Gossimiti.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 9995, déposée le 26 août 1981 M. Edoh Gbéwoanou, profession d'Employé à la Texaco, demeurant et domicilié à Lomé — Kodjoviakopé, 68, Rue A. Gaba, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 5 a 77 ca situé à Lomé, Préfecture du Golfe, connu sous le nom d'Aflao-Gakli et borné au nord par les lots n°s 1094 et 1102, au sud par le lot n° 1104, à l'est par le lot n° 1103 bis, à l'ouest par une rue en projet.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 9996, déposée le 26 août 1981 M. Afantchao Biakou Koffi, profession d'Instituteur demeurant et domicilié à Notsé-Agbaladomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 19 a 88 ca situé à Notsé, Préfecture du Haho, connu sous le nom de Zongo-Tègbé et borné au nord et à l'ouest par des rues en projet, au sud par la propriété (Dominique) Dodji Komla Agbahey, à l'est par la collectivité Gaba Dokpo.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 9997, déposée le 26 août 1981 M. Afantchao-Biakou Koffi, profession d'Instituteur, demeurant, et domicilié à Notsé-Agbadomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 16 a 66 ca, situé à Notsé, Préfecture du Haho, connu sous le nom de Sabakomé-Frigo et borné au nord et à l'ouest par des rues en projet, au sud par la collectivité Sabakomé, à l'est par la propriété Gudabla K. Kegloh.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 9998, déposée le 26 août 1981, M. Wilson Kpoti Towomassé, profession de Directeur Adjoint de Goyi-Score, demeurant et domicilié à Lomé-Kodjoviakopé majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 6 a 50 ca situé à Anèho, Préfecture des Lacs connu sous le nom de Nlensi, et borné au nord par le lot n° 69, au sud par les lots n°s 71 et 72, à l'est par une rue en projet, à l'ouest par la propriété Bruce.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 9999, déposée le 26 août 1981, M. Kavege (Fidèle), profession de Dessinateur, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, (s/c de M. Amavi Ayité Hillah, Notaire à Lomé) demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 5 a 87 ca, situé à Lomé, Préfecture du Golfe, connu sous le nom de Tokoin-Dogbéavou et borné au nord, à l'est et à l'ouest par la collectivité Aklikokou, au sud par une rue en projet.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 10.000 déposée le 27 août 1981 M. Kathala Ardina, profession de Réceptionniste à l'Hôtel Tropical, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, (s/c de M. Lawson-Hetcheli Tèvi, Voirie de Lomé) demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 6 a 85 ca situé à Lomé Préfecture du Golfe, connu sous le nom de Tokoin-Klikamé et borné au nord par le lot n° 70, au sud par les lots n°s 72 et 73, à l'est par l'emprise de la voie ferrée Lomé-Atakpamé, à l'ouest par une rue en projet.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 10.001, déposée le 27 août 1981 M. Sagrūntaah Lissagoua, profession d'Inspecteur de l'Enseignement du 1er Degré, demeurant et domicilié à Kandé majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble urbain, bâti consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 13 a 10 ca situé à Lama-Kara, Préfecture de la Kozah,

connu sous le nom de Dogoyo, et borné au nord à l'est et à Saguintaah Lissagoua, profession d'Inspecteur de l'Enseignement l'ouest par la collectivité Alou Kidéyi au sud par la rue Batascome prolongée.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 10.002 déposée le 27 août 1981 M. Klousse Kodjovi Sédzo profession d'Agent Technique de la Santé à l'Hôpital de Sokodé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble urbain, bâti consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 3 a 97 ca, situé à Lomé Préfecture du Golfe connu sous le nom d'Aflao-Gakli et borné au nord par le lot n° 1190, au sud par le lot n° 1192, à l'est par la propriété de la Mission de l'Assemblée de Dieu, à l'ouest par une rue en projet.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 10.003 déposée, le 27 août 1981, M. Agbolété Kossi, profession de Géomètre-Dessinateur, demeurant et domicilié à Lomé-Tokoin, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble rural, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 27 a 13 ca situé à Lomé, Préfecture du Golfe, connu sous le nom d'Agouévè-Dé-makpoè et borné, au nord par la propriété Aziandjife Afelété, au sud et à l'est par Amevo Laba, à l'ouest par Allah Kokouvi.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 10.004 déposée le 27 août 1981, M. Agbolété Kossi, profession de Géomètre-dessinateur, demeurant et domicilié à Lomé-Tokoin, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble rural, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 20 a 80 ca situé à Lomé, Préfecture du Golfe, connu sous le nom Sangué-ra-Amédenta au nord et à l'est par la route Zonoussimé-Amédenta, au sud par Zikpi Napo, à l'ouest par Soahanou Gavi.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Le conservateur de la propriété foncière
Tètè Wilson-Bahun

Avis de bornage

Toutes personnes intéressées sont invitées à y assister ou à s'y faire présenter par un mandataire nanti d'un pouvoir régulier.

Le mardi 14 juillet 1981, à 11 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 17 a 40 ca, connu sous le nom de Dogbéavou et borné au nord et à l'est par la propriété Azamela Thessou, au sud et à l'ouest par des rues en projet, dont l'immatriculation a été demandée par M. Akue Adotevi A. Adjakouma, commerçant demeurant à Lomé, 43 rue Brazza, suivant réquisition du 17 novembre 1978, n° 8.229.

Le lundi 20 juillet 1981, à 8 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Avétonou, circonscription administrative de Kloto consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance de 3 ha 03 a 21 ca, connu sous le nom de Akpokplokpodzi et borné au nord par Kouévi Ayitégan et une rue, au sud, à l'ouest par la collectivité Agbodra, à l'est par l'emprise de la haute tension Lomé-Kpimé dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Kouévi Ayitégan, ingénieur des T.P. à Lomé-Tokoin-Cébévito, suivant réquisition du 9 octobre 1979, n° 8.643.

Le mercredi 29 juillet 1981, à 8 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Agotimé-Adjakpa, circonscription administrative de Kloto, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 113 ha 40 a 92 ca, connu sous le nom de Kpassassimé et borné au nord par Kpassa Adowoassodé, au sud par la route Amoussoukodji-Toglobo, à l'est par Agédé Komla et à l'ouest par les propriétés Agédé Komla, Kpassa Adowoassodé et Tété Koffi, dont l'immatriculation a été demandée par M. Banamalé Birrégah D'Kortewka, chef de poste de douane demeurant à Kpadapé (Kpalimé), suivant réquisition du 28 novembre 1979, n° 8.747.

Le lundi 6 juillet 1981, à 7 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 5 a 40 ca, connu sous le nom de Wuiti et borné au nord et à l'ouest par des rues en projet, au sud par la propriété Abalo Dossou et à l'est par le titre foncier n° 7.805 RT, dont l'immatriculation a été demandée par M. Houngbédji Sossou (Faustin), retraité, demeurant à Lomé, 40 rue du Dahomey, suivant réquisition du 10 janvier 1980, n° 8.821.

Le lundi 20 juillet 1981, à 11 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Agou, circonscription administrative de Kloto, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 3 a 18 ca, connu sous le nom de Gazefé-Kpéfumé et borné au nord par une rue en projet, au sud par Klu Dedzia, à l'est par la route d'Abayémé et à l'ouest par Awuya Agbévé, dont l'immatriculation a été demandée par M. Dogbévi Koffi Mawulé, employé à Renault-Togo, demeurant à Lomé, suivant réquisition du 31 janvier 1980, n° 8.868.

Le mardi 14 juillet 1981, à 7 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin, commune de Lomé consistant en un terrain en forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance de 6 a 10 ca, connu sous le nom de Dogbéavou et borné au nord, à l'est et à l'ouest par Nouwouwi Tété, au sud par une rue en projet, dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Dogan Kossi, commis à l'entreprise Clarence Olympique à Lomé, suivant réquisition du 15 février 1980, n° 8.905.

Le mardi 7 juillet 1981, à 7 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 13 a 79 ca, connu sous le nom de Wuiti et borné au nord et au sud par les lots n°s 36 et 39, à l'est par la propriété de l'Asecna et à l'ouest par une rue en projet, dont l'immatriculation a été demandée par Mme Laban Yawovi, assistante sociale, demeurant à Lomé, suivant réquisition du 21 février 1980, n° 8.913.

Le lundi 27 juillet 1981, à 9 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Aflao, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 6 a 91 ca, connu sous le nom de Avénou Batomé et borné au nord et au sud par les lots n°s 8 et 10, à l'est par les lots n° 17 et 18, à l'ouest par la route de Totsi, dont l'immatriculation a été demandée par M. Komlan P. Koffi, employé de banque (BIAO), demeurant à Lomé, suivant réquisition du 27 février 1980, n° 8.922.

Le mercredi 15 juillet 1981, à 10 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 5 a 48 ca, connu sous le nom de Bata et borné au nord et à l'est par des rues en projet, au sud et à l'ouest par la collectivité Sikpoé, dont l'immatriculation a été demandée par Mme Wilson Ayaba (Agnès), employée de commerce à la CICA, demeurant à Lomé, suivant réquisition du 28 février 1980, n° 8.928.

Le lundi 6 juillet 1981, à 9 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 4 a 93 ca, connu sous le nom de Wuiti et borné au nord par une rue en projet, au sud par le lot n° 10 et l'emprise de la voie ferrée Lomé-Aného, à l'est par le lot n° 9 et à l'ouest par M. Tchekouvi (Antoine), dont l'immatriculation a été demandée par M. Amétépé Kodjo, ajusteur mécanicien au CFT demeurant à Lomé-Tokoin-Wuiti, suivant réquisition du 28 février 1980, n° 8.930.

Le mardi 21 juillet 1981, à 7 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Kpalimé, circonscription administrative de Kloto, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 5 a 03 ca, connu sous le nom de Kussuntumodji et borné au nord par une rue en projet, au sud par afidemanyo Mensanh, à l'est par Mme Nayo (Francisca) et à l'ouest par la route de Kpalimé-Missahahe, dont l'immatriculation a été demandée par M. Issifou K. Sani, commerçant, demeurant à Kpalimé (Kloto), suivant réquisition du 20 février 1980, n° 8.933.

Le mardi 7 juillet 1981, à 9 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 2 a 65 ca, connu sous le nom de Wuiti et borné au nord par la propriété de l'Union des Constructeurs Africains (UCA), au sud par une rue non dénommée, à l'est par le lot n° 45 et à l'ouest par la propriété Agumim, dont l'immatriculation a été demandée par M. Amidou-Ouro Assoumanou, assistant concierge demeurant à Lomé-Hanoukopé, 14 rue Pasteur Baëta, suivant réquisition du 29 février 1980, n° 8.935.

Le mercredi 8 juillet 1981 à 7 h 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 7 a 35 ca, connu sous le nom de Nukafu et borné au nord par les lots n°s 123 et 124, au sud et à l'est par des rues de 16 mètres, à l'ouest par le lot n° 125, dont l'immatriculation a été demandée par M. Lawson Laté Fantivi, agent de la BIAO demeurant à Lomé, suivant réquisition du 10 mars 1980, n° 8.948.

Le mercredi 15 juillet 1981 à 7 h 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 6 a 32 ca, connu sous le nom de Dogbéavou et borné au nord par le lot n° 50, au sud par le lot n° 46, à l'est par le lot n° 49 et à l'ouest par une rue en projet de 16 mètres ; dont l'immatriculation a été demandée par M. Aklah Kokou Djéglé (Joseph), professeur, demeurant à Lomé-Tokoin Nukafu, suivant réquisition du 12 mars 1980, n° 8954.

Le lundi 16 juillet 1981 à 7 h 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 5 a 15 ca, connu sous le nom de Gbonvié et borné au nord, au sud et à l'est par la propriété Mississo Akakpo Ayikpè Konou, à l'ouest par une rue non dénommée ; dont l'immatriculation a été demandée par M. Banissa Mewesino, secrétaire d'administration demeurant à Lomé-Tokoin Gbonvié, suivant réquisition du 13 mars 1980, n° 8.959.

Le mardi 14 juillet 1981, à 9 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 5 a 84 ca, connu sous le nom de Dogbéavou et borné au nord par le lot n° 171, au sud par le lot n° 175, à l'ouest par le lot n° 172 et à l'est par une rue en projet ; dont l'immatriculation a été demandée par Mme Byll Akossiwaa, née Chidiak, ménagère demeurant à Lomé-Kodjoviakopé, 33, Rue Agnès Gaba, suivant réquisition du 19 mars 1980, n° 8.964.

Le jeudi 9 juillet 1981 à 7 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 6 a 7 ca, connu sous le nom de Saint Joseph et borné au nord, au sud et à l'ouest par la collectivité Langlanlan, à l'est par une rue en projet ; dont l'immatriculation a été demandée par M. Prince Agbodjan Laségan (ex Edouard), mandataire de M. Johnson Kodjo (ex Léonard), suivant réquisition du 27 mars 1980, n° 8973.

Le jeudi 23 juillet 1981 à 7 h 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Agou-Nyongbo, cir. adm. de Kloto, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 11 ha 52 a 44 ca, connu sous le nom d'Agbetiko et borné au nord par la propriété Ekoué Messan Hagbonon, au sud par MM. Lucas Duyiboé et Djapetea Josua, à l'est par la route de Gnamakui et à l'ouest par M. Tsogbé Agbéléte ; dont l'immatriculation a été demandée par M. Lawson Latévi Toqla, ingénieur géologue à la Direction des Mines et de la Géologie demeurant à Lomé, suivant réquisition du 28 mars 1980, n° 8974.

La vendredi 17 juillet 1981 à 7 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Aflao-Gakli, commune de Lomé consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 7 a 54 ca, et borné au nord et à l'ouest par des rues en projet, au sud par le lot n° 1683 ; dont l'immatriculation a été demandée par M. Ahoomey Zunu Fafadzi, employé à l'UTB demeurant à Lomé, suivant réquisition du 1er avril 1980, n° 8977.

Le jeudi 9 juillet 1981 à 9 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Bè, cir. adm. de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 1 ha 10 a 79 ca, connu sous le nom de Atiégu-Adidomé et borné au nord, au sud, à l'est

et à l'ouest par la collectivité Gbégbodo ; dont l'immatriculation a été demandée par M. Nolisé Awokou Kokou, Renault-Togo Lomé, mandataire des sieurs Ayetan Koulamy (Basile), Owoudon Kodjo (Ignace) et Akakpo Ekoué (Théophile) suivant réquisition du 1er avril 1980, n° 8978.

Le vendredi 10 juillet 1981 à 7 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 3 a 78 ca, connu sous le nom de Wuiti et borné au nord par une rue en projet, au sud par le lot n° 26, à l'est par le lot n° 23 et à l'ouest par la collectivité Homo ; dont l'immatriculation a été demandée par Mme Aghey Koba (Julienne), née Koumi, employée de bureau à la Mairie demeurant à Lomé, suivant réquisition du 3 avril 1980, n° 8982.

Le vendredi 24 juillet 1981 à 8 heures il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Amouzoukopé, cir. adm. de Kloto, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 16 ha 79 a 43 ca, connu sous le nom d'Alatsivé et borné au nord par les propriétés Amès et Dzanta, au sud par les propriétés Kaspa Eklou et Atsou Kossi Gbon, à l'est par Komlan Soglo et à l'ouest par l'emprise de la voie ferrée Lomé-Kpalimé ; dont l'immatriculation a été demandée par M. Folivi Akoété, propriétaire, demeurant à Lomé-Kpéhénou n° 1, 86 rue de Bè, suivant réquisition du 11 avril 1980, n° 8996.

Le vendredi 10 juillet 1981 à 9 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance de 5 a 48 ca, connu sous le nom de Wuiti et borné au nord par la propriété Logosou Klika, au sud par le lot n° 22, à l'est par une en projet et à l'ouest par les lots n° 12 et 20 ; dont l'immatriculation a été demandée par Mme Akoko, revendeuse demeurant à Lomé-Tokoin Wuiti, suivant réquisition du 14 avril 1980, n° 9000.

Le mardi 28 juillet 1981, à 7 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 6 a 69 ca, connu sous le nom de Tamé et borné au nord et à l'ouest par des rues non dénommées, au sud par le lot n° 14 et à l'est par le lot n° 13, dont l'immatriculation a été demandée par M. Ameganvi Koffi Agbénowoko, maçon demeurant à Lomé-Tokoin-Dogbéavou, suivant réquisition du 16 avril 1980, n° 9011.

Le mercredi 8 juillet 1981, à 9 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 9 a 48 ca, connu sous le nom de Nukafu et borné au nord et à l'est par la propriété Trétou Akouma, au sud par une rue en projet et à l'ouest par la rue Kwaovi d'Almeida, dont l'immatriculation a été demandée par M. Adamou Mama, commerçant demeurant à Lomé, 3 rue Maréchal Foch, suivant réquisition du 18 avril 1980, n° 9.019.

Le mardi 21 juillet 1981, à 9 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Kpalimé, cir. adm. de Kloto, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 5 a 29 ca, connu sous le nom de Kussuntumodji et borné au nord par le lot

n° 7 à Victorine Ayéva, au sud par le lot n° 3, à l'est par le lot n° 2 et à l'ouest par une rue en projet ; dont l'immatriculation a été demandée par M. Kalefe Delali Kadzo (Raphaël) professeur au Lycée de Kpodzi, demeurant à Kpalimé, suivant réquisition du 18 avril 1980, n° 9021.

Le mardi 21 juillet 1981 à 10 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble située à Kpalimé, circ. adm. de Kloto, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 8 a 20 ca, connu sous le nom de Kussuntumodji et borné au nord, au sud et à l'ouest par des rues non dénommées, à l'est par les lots n°s 14 et 23 ; dont l'immatriculation a été demandée par M. Kalefe Delali Kodzo (Raphaël), professeur au Lycée de Kpodzi, demeurant à Kpalimé, suivant réquisition du 18 avril 1980, n° 9022.

Le mercredi 15 juillet 1981 à 9 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 9 a 60 ca, connu sous le nom de Dogbéavou et borné au nord par la famille Gagodo Agbakou, au sud et à l'est par les familles Azamela et Thossou et à l'ouest par une rue en projet ; dont l'immatriculation a été demandée par M. Hounzah Sossouvi Cassavi, employé de banque demeurant à Lomé-Nyékonakpè 13, Rue Brenner, suivant réquisition du 22 avril 1980, n° 9024.

Le mercredi 22 juillet 1981 à 7 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Kpalimé, circ. adm. de Kloto, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 4 a 95 ca, connu sous le nom de Nyivémé et borné au nord par Patrice Aloyinegbé, au sud par une rue non dénommée, à l'est par le lot n° 12 et à l'ouest par le lot n° 21 ; dont l'immatriculation a été demandée par M. Fodou Komla Agbenyega, comptable au Trésor demeurant à Lomé, suivant réquisition du 22 avril 1980, n° 9025.

Le mardi 14 juillet 1981 à 10 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 5 a 03 ca, connu sous le nom de Dogbéavou et borné au nord et à l'ouest par les familles Azamela et Thossou, au sud et à l'est par des rues en projet : dont l'immatriculation a été demandée par M. Ekui Fétou, employé de commerce demeurant à Lomé-Nyékonakpè, 101 Boulevard circulaire, suivant réquisition du 28 avril 1980, n° 9028.

Le lundi 13 juillet 1981 à 9 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 39 a 85 ca, connu sous le nom de Aviation et borné au nord par la propriété Defly Dougbloekpo, au sud par la collectivité Dor-

ke Gbolovou, à l'est par la collectivité Azonligno Gatiglo et à l'ouest par la propriété Akpehonou ; dont l'immatriculation a été demandée par M. Seidou Ali Fofana, entrepreneur demeurant à Lomé-Tokoin Elavagnon, Rue Gnagan (face Lycée de Tokoin), suivant réquisition du 28 avril 1980, n° 9029.

Le mardi 28 juillet 1981 à 9 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble située à Tokoin, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 6 a 02 ca, connu sous le nom de Tamé et borné au nord par le lot n° 14, au sud par le lot n° 18, à l'est par une rue en projet et à l'ouest par le lot n° 15 ; dont l'immatriculation a été demandée par M. Gadé Comédja Agbo-Légba, pilote militaire à l'Escadrille nationale togolaise, demeurant à Lomé-Tokoin Gbonvié, suivant réquisition du 28 avril 1980 n° 9030.

Le vendredi 10 juillet 1981 à 9 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 3 a 10 ca, connu sous le nom de Wuti et borné au nord par le lot n° 21 au sud par une rue en projet, à l'est et à l'ouest par les lots n°s 22 et 20 ; dont l'immatriculation a été demandée par Mme Wood Enyonam Womeko, née Agbeka, infirmière d'Etat au dispensaire d'Amoutivé, demeurant à Lomé, suivant réquisition du 30 avril 1980, n° 9037.

Le vendredi 3 juillet 1981 à 7 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin, circ. adm. de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 14 a 38 ca, connu sous le nom de Atsanti et borné au nord par une ruelle, au sud par le lot n° 530, à l'est par une rue non dénommée, à l'ouest par les lots n°s 524, 525 et 526 dont l'immatriculation a été demandée par M. Bandeira Djodji Yaovi, militaire demeurant à Lama-Kara, suivant réquisition du 30 avril 1980, n° 9040.

Le vendredi 17 juillet 1981 à 9 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 2 a 97 ca, connu sous le nom d'Aflao-Gakli et borné au nord par le lot n° 22 bis, au sud par le lot n° 24, à l'est par une rue et à l'ouest par le lot n° 21 ; dont l'immatriculation a été demandée par M. K'Medehouto Anani Edjé, mécanographe demeurant à Lomé-Tokoin, suivant réquisition du 30 avril 1980, n° 9042.

Le jeudi 2 juillet 1981 à 7 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 6 a 01 ca, con-

nu sous le nom de Hédzranawoè et borné au nord par le lot n° 2872, au sud par le lot n° 2870 à l'est par le lot n° 2882 et à l'ouest par une rue de 14 mètres ; dont l'immatriculation a été demandée par Mlle Atayi R.G. Massan revendeuse demeurant à Lomé, 49, Rue du Grand Marché, suivant réquisition du 2 mai 1980, n° 9043.

Le jeudi 2 juillet 1981 à 10 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 5 a 98 ca, connu sous le nom de Hédzranawoè et borné au nord et à l'ouest par des rues en projet au sud par le lot n° 2695 et à l'est par le lot n° 2706 ; dont l'immatriculation a été demandée par M. Agudetsé Delali Yao, employé de commerce demeurant à Lomé, suivant réquisition du 5 mai 1980, n° 9046.

Le mercredi 1er juillet 1981 à 9 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 13 a 45 ca, connu sous le nom de Hédzranawoè et borné au nord par le lot n° 2430, au sud et à l'est par des rues non dénommées, à l'ouest par les lots n°s 2423 et 2425 ; dont l'immatriculation a été demandée par M. Gahoedey Koudadjé (Jules), ingénieur des mines demeurant à Lomé-Aflao Gakli, suivant réquisition du 7 avril 1980, n° 9049.

Le vendredi 27 juillet 1981 à 7 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Aflao-Gakli, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 12 a 28 ca, connu sous le nom de Dogbéavou et borné au nord et à l'ouest par des rues au sud et à l'est par le titre foncier n° 4022 RT ; dont l'immatriculation a été demandée par M. Hounkpatin Philippe, docteur-ingénieur en électronique à la C.E.B., demeurant à Lomé, suivant réquisition du 7 mai 1980, n° 9053.

Le jeudi 16 juillet 1981 à 10 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé, à Tokoin, circ. adm. de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 5 a 66 ca, connu sous le nom de Dogbéavou et borné au nord par le titre foncier n° 11.088 RT et le lot 188, au sud et à l'est par les lots n°s 183 et 186, à l'ouest par une rue non dénommée ; dont l'immatriculation a été demandée par M. Ahiagbedé A. Kokouvi, maître plombier à la RNET demeurant à Lomé, suivant réquisition du 14 mai 1980, n° 9056.

Le jeudi 2 juillet 1981 à 9 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 5 a 99 ca, connu sous le nom de Hédzranawoè et borné au nord par une rue non dénommée, au sud par le lot n° 2546, à l'ouest

et à l'est par les lots n°s 2553 et 2555 ; dont l'immatriculation a été demandée par Mme Hoevi Mensah, attaché d'administration demeurant à Lomé-Gbényédji, suivant réquisition du 16 mai 1980, n° 9062.

Le mercredi 1er juillet 1981 à 10 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 11 a 53 ca, connu sous le nom de Hédzranawoè et borné au nord et à l'ouest par des rues non dénommées, au sud par les lots n°s 2619 et 2620, à l'est par le lot n° 2627 ; dont l'immatriculation a été demandée par M. Bruce Kouakou Ahlin, agent de BIPG demeurant à Libreville (Gabon), suivant réquisition du 16 mai 1980, n° 9063.

Le mercredi 22 juillet 1981 à 9 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Kpalimé, circ. adm. de Kloto, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 10 a 21 ca, connu sous le nom de Nyivémé et borné au nord, à l'est et à l'ouest par des rues en projet, au sud par les lots n° 9 et 10 ; dont l'immatriculation a été demandée par M. Akpotsui Kwami Dotsé Bubumè, instituteur demeurant à Lomé, suivant réquisition du 19 mai 1980, n° 9067.

Le vendredi 3 juillet 1981 à 9 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 8 a 55 ca, connu sous le nom de Hédzranawoè et borné au nord par le lot n° 336, au sud par une rue de 16 mètres, à l'ouest et à l'est par les lots n°s 323 et 325 ; dont l'immatriculation a été demandée par M. Teko Akakpo, professeur d'éducation physique demeurant à Lomé-Tokoin, suivant réquisition du 21 mai 1980, n° 9071.

Le mardi 28 juillet 1981 à 9 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un rectangle, d'une contenance de 6 a, connu sous le nom de Tamé et borné au nord, au sud et à l'est par les lots n°s 13, 17, et 16, à l'ouest par une rue en projet ; dont l'immatriculation a été demandée par M. Matthia Makuga Odayi Gameli, fonctionnaire de la BAD demeurant à Abidjan (Côte d'Ivoire) et domicilié à Lomé, 95, Rue de l'Ocam, suivant réquisition du 21 mai 1980, n° 9072.

Le vendredi 3 juillet 1981 à 10 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 7 a 21 ca, connu sous le nom de Hédzranawoè et borné au nord par le lot n° 2119, au sud par une rue en projet, à l'est par le

lot n° 2112 et à l'ouest par le lot n° 2110 ; dont l'immatriculation a été demandée par M. Koffi Séwoavi, employé de bureau au ministère de l'intérieur, demeurant et domicilié à Lomé, suivant réquisition du 21 mai 1980, n° 9073.

Le vendredi 3 juillet 1981 à 10 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 7 a 21 ca, connu sous le nom de Hédzranawoè et borné au nord par une rue en projet, au sud par le lot n° 2111, à l'est par le lot n° 2120 et à l'ouest par le lot n° 2118 ; dont l'immatriculation a été demandée par M. Koffi Séwoavi, employé de bureau au ministère de l'intérieur, demeurant à Lomé, mandataire de Mme Bolouvi Afi, née Kégbalo, suivant réquisition du 21 mai 1980, n° 9074.

Le jeudi 2 juillet 1981 à 11 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 6 a, connu sous le nom de Hédzranawoè et borné au nord par une rue non dénommée, au sud par le lot n° 1837, à l'est et à l'ouest par les lots n°s 1845 et 1843 ; dont l'immatriculation a été demandée par M. Logossou Dissou Loko Agbodahoun, fonctionnaire à la BAID demeurant à Lomé, suivant réquisition du 28 mai 1980, n° 9078.

Le jeudi 16 juillet 1981 à 9 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 10 a 81 ca, connu sous le nom de Doumassé et borné au nord par une rue en projet, au sud et à l'ouest par la collectivité Ntsu Dumassé, à l'est par la propriété Adeyno ; dont l'immatriculation a été demandée par M. Alifotse Yawo, chef de chantier à Lomé, mandataire de Mme (Gisèle Nicole) Alimetou Afiba Wentling, née Alifotse, secrétaire bilingue à Niamey, suivant réquisition du 28 mai 1980, n° 9080.

Le mercredi 1er juillet 1981 à 8 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 6 a 42 ca, connu sous le nom de Hédzranawoè et borné au nord par le lot n° 1813, au sud et à l'est par les lots n°s 1811 et 1824, à l'ouest par une rue en projet ; dont l'immatriculation a été demandée par M. Kpodar Mensah Koffi, professeur à l'école de sciences (U.B.), demeurant à Lomé, suivant réquisition du 4 juin 1980, n° 9085.

Le lundi 13 juillet 1981 à 7 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 4 a 98 ca connu sous le nom de Aviation et borné au nord, à l'est

par des rues en projet de 14 m, au sud et à l'ouest par les lots n°s 38 et 31 ; dont l'immatriculation a été demandée par M. d'Almeida Teteyi Messan, agent technique au CHU Lomé, suivant réquisition du 7 juillet 1980, n° 9176.

Le mercredi 1er juillet 1981 à 7 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance de 11 a 12 ca, connu sous le nom de Hédzranawoè et borné au nord, à l'est et à l'ouest par Akakpo Aziagbedé A. Sitafen, au sud par une rue en projet, dont l'immatriculation a été demandée par M. Akakpo-Toulan Folivi, magistrat à Lomé 7, Rue Tranquille, suivant réquisition du 12 septembre 1980, n° 9322.

Le mardi 18 août 1981 à 7 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin commune de Lomé consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance de 28 a 97 ca, connu sous le nom de Lycée et borné au nord, au sud, à l'est et à l'ouest par des rues en projet dont l'immatriculation a été demandée par le Sieur Mathé Messan, avocat-défenseur, 16, Rue du Chemin de Fer à Lomé suivant réquisition du 9 août 1976, n° 7398.

Le mardi 25 août 1981 à 7 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Atakpamé, commune d'Atakpamé, consistant en trois parcelles de terrain A, B et C, d'une contenance de 1 ha 85 a 73 ca, connu sous le nom de Djama et borné dans son ensemble au nord par la collectivité Lekpa, au sud par la rue Akakpo Hovi (ancienne rue de Champagne) à l'est par l'ancienne route nationale n° 1 Lomé-Sokodé, à l'ouest par M/M. Déou (Célestin), (Fridolin) Agbomédji, (Alfred) Agbomédji et Mme (Hélène) Obandjé, dont l'immatriculation a été demandée par M. Dégbé Soviadan, menuisier-charpentier, demeurant à Atakpamé, quartier Djama, mandataire de la collectivité Akakpo-Hovi, suivant réquisition du 15 novembre 1979, n° 8724.

Le mardi 11 août 1981 à 7 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Sanguéra, circ. adm. de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, complanté de palmiers, d'une contenance de 34 a 04 ca, connu sous le nom de Kohé et borné au nord, au sud et à l'est par les héritiers Kpami, à l'ouest par les héritiers Evé ; dont l'immatriculation a été demandée par M. Foli Melessessimé, agent technique des Affaires Sociales demeurant à Lomé-Tokoin Novissi, suivant réquisition du 20 novembre 1979, n° 8727.

Le mardi 11 août 1981 à 9 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Sanguéra, circ. adm. de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, complanté d'anacardiens, d'une contenance de 64 a 87 ca, connu sous le nom de Kohé et borné au

nord par la propriété Nouwokpo Zankou, au sud par la propriété Gbaffa, à l'est par M. Komashi Shiakou et la réquisition n° 7846, à l'ouest par la propriété Kokou Allah ; dont l'immatriculation a été demandée par M. Foli Foli, huissier de justice, demeurant à Lomé-Tokoin Novissi, suivant réquisition du 20 novembre 1979, n° 8729.

Le jeudi 27 août 1981 à 8 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Notsé, cir. adm. de Notsé consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance de 220 ha 68 a 70 ca, connu sous le nom de Nawolo, et borné au nord par la collectivité d'Ekli et la collectivité de Tégbé, au sud par la route Notsé-Tohoun, à l'est par la collectivité d'Ekli et la propriété Adogli Afambo et à l'ouest par la collectivité d'Ekli dont l'immatriculation a été demandée par le Révérend Pasteur Ayivi Eli Kofi Kasséné, modérateur de l'église évangélique du Togo, demeurant à Lomé, suivant réquisition du 6 décembre 1979, n° 8.768.

Le lundi 24 août 1981 à 9 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Amlamé, cir. adm. d'Amlamé, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 12 a 56 ca, connu sous le nom de Ouwladounou et borné au nord par Messieurs Dotchon Oda et Agadi, au sud et à l'est par des rues en projet et à l'ouest par les sieurs Essiomle Daniel et Ozou Joseph ; dont l'immatriculation a été demandée par M. Kossi Omou, instituteur demeurant à Lomé, suivant réquisition du 11 décembre 1979, n° 8.785.

Le mercredi 26 août 1981 à 9 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Badou, cir. adm. de Badou, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 5 a 82 ca, connu sous le nom de Danyi-Kwanta et borné au nord par Elitsa Nyamidja, au sud par Douamenyo Kossi, à l'est par une rue en projet et à l'ouest par Eglomassé Komina, dont l'immatriculation a été demandée par M. Tiramiyou Akani, acheteur de Produits demeurant à Badou-Dzindzi ; suivant réquisition du 7 janvier 1980, n° 8.812.

Le mardi 4 août 1981 à 7 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tsévié, cir. adm. de Tsévié, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 8 a 29 ca, connu sous le nom de Davié-modzi et borné au nord par une rue en projet, au sud par M. Gbologan Mavoe, à l'est par le lot n° 15 et à l'ouest par le lot n° 15 et à l'ouest par le lot n° 13, dont l'immatriculation a été demandée par M. Atikpa Ekoué, dessinateur géomètre demeurant à Lomé-Tokoin, suivant réquisition du 7 janvier 1980, n° 8.813.

Le vendredi 7 août 1981 à 8 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Kodzo, cir. adm. de Tsévié, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 3 a 11 ca et borné au nord par un passage, au sud par les propriétés Agbessi Akan et Nouvlo Amegan, à l'est par Mattia Guefli et à l'ouest par Nouvlo Amegan, dont l'immatriculation a été demandée par M. Kodjovi G. Komi Edoh, contrôleur des PTT demeurant à Lomé, suivant réquisition du 11 janvier 1980, n° 8.826.

Le lundi 17 août 1981 à 8 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Anfoin, cir. adm. d'Aného, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 46 a 61 ca, connu sous le nom de Hangoumé et borné au nord et à l'est par la propriété Vidahé

Dokpoéto, au sud par le passage Agbessikondji-Logovihoué, à l'ouest par Houléte Gafan, dont l'immatriculation a été demandée par M. Akovi P. Mensah, agent des Douanes, demeurant à Lomé-Agblogamé, suivant réquisition du 15 janvier 1980, n° 8.827.

Le lundi 10 août 1981 à 7 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Afiao-Apédokoé-Agokpanou, cir. adm. de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 1 ha 07 a 76 ca connu sous le nom de Kpédokoé et borné au nord et au sud par la propriété Atisso Plaka, à l'est par Eklou Sikata et à l'ouest par Adjikpa Gounou, dont l'immatriculation a été demandée par M. Akakpovi Ayité, adjoint technique des TP demeurant à Lomé-Tokoin Gbonvié, suivant réquisition du 31 janvier 1980, n° 8.861.

Le vendredi 21 août 1981 à 11 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Aného, commune d'Aného, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 7 a 72 ca, connu sous le nom de Nlessi et borné au nord et à l'ouest par des rues en projet au sud par le lot n° 21, à l'est par les lots n°s 19 et 20, dont l'immatriculation a été demandée par M. Gomez Kossi Midodji agent d'affaires demeurant à Lomé-Kodjoviakopé, 34 rue Houndjago, suivant réquisition du 31 janvier 1980, n° 8.870.

Le mercredi 19 août 1981 à 9 heures 30 il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Aného, commune d'Aného, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance de 35 a 93 ca, connu sous le nom de Nlessi et borné au nord, à l'est et à l'ouest par des rues en projet, au sud par le lot n° 128 et une rue en projet dont l'immatriculation a été demandée par M. Gomez Kossi Midodji agent d'affaires, demeurant à Lomé-Kodjoviakopé, 34 rue Houndjago, suivant réquisition du 31 janvier 1980, n° 8.872.

Le mardi 4 août 1981 à 9 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tsévié, commune de Tsévié consistant en un terrain en forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance de 4 a 98 ca, connu sous le nom de Assiama et borné au nord par une rue en projet, au sud par Kavege Koffi Nyamavo, à l'est par le lot n° 104 et à l'ouest par la collectivité Aziaword dont l'immatriculation a été demandée par M. Dougba Mensa, employé à l'Entreprise Gbato, demeurant à Lomé-Tokoin For Ever, suivant réquisition du 4 février 1980, n° 8.875.

Le mardi 4 août 1981, à 9 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tsévié, commune de Tsévié, consistant en un terrain en forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance de 5 a 12 ca, connu sous le nom de Assiama et borné au nord par le lot n° 106, au sud par une rue en projet, à l'est par le lot n° 103 et à l'ouest par la collectivité Aziaword, dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Kavege Koffi Nyamavo, directeur d'entreprise Gbato, demeurant à Lomé-Tokoin Doumassesse, suivant réquisition du 4 février 1980, n° 8.876.

Le jeudi 20 août 1981, à 9 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Togoville, circonscription administrative de Vo, consistant en un terrain en forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance de 5 a 01 ca, connu sous le nom de Ayakapé et borné au nord et au sud par Togbenyon Amenaglo, à l'est par Fioklou Dougba et à l'ouest par une rue en projet, dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Attisso Sédi, commerçant à Lomé, suivant réquisition du 5 février 1980, n° 8.878.

Le jeudi 20 août 1981, à 8 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Togoville, circonscription administrative de Vo, consistant en un terrain en forme d'un polygone irrégulier d'une contenance de 30 a 70 ca, connu sous le nom de Ayakapé et borné au nord, à l'est et à l'ouest par la collectivité Damahounou Koloyovo, au sud par la route Togoville-Ekpei, dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Dosseh Agbodo, administrateur-civil à Lomé, suivant réquisition du 5 février 1980, n° 8.879.

Le mercredi 19 août 1981, à 8 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Aného, commune d'Aného, consistant en un terrain en forme d'un polygone irrégulier d'une contenance de 6 a 34 ca, connu sous le nom de Nlessi et borné au nord et à l'ouest par des rues en projet, au sud par le lot n° 57 et à l'est par le lot n° 59, dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Wilson Dovi (Wilfried), fonctionnaire en retraite à Lomé-Bè Pa de Souza, suivant réquisition du 12 février 1980, n° 8.901.

Le lundi 17 août 1981, à 11 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Afagnagan, circonscription administrative d'Aného, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 84 a 25 ca et borné au nord par MM. Kaguè Missihou et Eklou Attisso, au sud par MM. Attisso Yaovi Adandjéhou et Gedre A. (Christophe), à l'est par la propriété Apédovi Ahossoudé et à l'ouest par la propriété Ségbéaya (Jean), dont l'immatriculation a été demandée par Mme Creppy Agni (Cathérine), née Davet, institutrice demeurant à Lomé, suivant réquisition du 19 février 1980, n° 8.910.

Le lundi 31 août 1981, à 8 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Danyi-Elavanyon, circonscription administrative de Kloto, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 31 ha 31 a 97 ca, connu sous le nom d'Amouta et borné au nord par la collectivité Banissan, au sud par la collectivité Amenounyan, à l'est par la route Elavanyon-Kpévé et à l'ouest par la rivière Togoé, dont l'immatriculation a été demandée par M. Nomédji Kossi Agbeko, directeur-adjoint de l'OPAT, demeurant à Lomé-Tokoin Habitat, suivant réquisition du 28 février 1980, n° 8.932.

Le vendredi 14 août 1981, à 10 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tsévié, circonscription administrative de Tsévié, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 4 a 88 ca, connu sous le nom de Kpali et borné au nord et à l'ouest par les lots n° 93 et 94, au sud et à l'est par des rues en projet, dont l'immatriculation a été demandée par M. Ali Tabona Oukaté, chauffeur au Service des Domaines demeurant à Lomé, suivant réquisition du 12 mars 1980, n° 8.956.

Le mercredi 12 août 1981, à 7 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Agouévé, circonscription administrative de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 3 ha 76 a 96 ca, connu sous le nom de Atchitanmé et borné au nord par Afantchao Kpeti, au sud par Ayao Asseh, à l'est par Assou Dra et à l'ouest par Mouazan Takla, dont l'immatriculation a été demandée par M. Dosseh Azonwoubou, directeur des P.T.T. en retraite, demeurant à Lomé, 97 Boulevard circulaire, mandataire de la « Promaico », suivant réquisition du 3 avril 1980, n° 8.983.

Le mercredi 12 août 1981, à 10 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Agouévé, circonscription administrative de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 2 ha 13 a

12 ca, connu sous le nom de Sogbossito et borné au nord et à l'est par la propriété Gnavi Toglo, au sud par la propriété Sekou Kloumegan et à l'ouest par la propriété Dosseh Azonwoubou, dont l'immatriculation a été demandée par M. Dosseh Azonwoubou, directeur des P.T.T. en retraite à Lomé, 97 Boulevard circulaire, mandataire de la Promaico, suivant réquisition du 3 avril 1980, n° 8.984.

Le lundi 3 août 1981 à 7 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Aflao-Gakli, Cir. adm. de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 4 a 98 ca, et borné au nord par l'emprise de la haute tension de Kpimé, au sud et à l'est par des rues en projet et à l'ouest par le lot n° 204 ; dont l'immatriculation a été demandée par M. Komédja Kokouvi (Kenneth), inspecteur des impôts demeurant à Lomé (Administration des Impôts), suivant réquisition du 7 avril 1981, n° 8991.

Le lundi 3 août 1981, à 9 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Aflao-Gakli, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 7 a 71 ca, et borné au nord et au sud par des rues, à l'est par le lot n° 167 et à l'ouest par les lots n° 164 et 164 bis ; dont l'immatriculation a été demandée par M. Amétépé Koffi, administrateur civil à l'inspection générale d'Etat (Présidence) demeurant et domicilié à Lomé, suivant réquisition du 14 avril 1980, n° 8.997.

Le mercredi 5 août 1981, à 7 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Aflao-Gakli, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 9 a 38 ca, et borné au nord par le lot n° 1211, au sud par le lot n° 1209, à l'est par une rue non dénommée et à l'ouest par la route de Totsigan, dont l'immatriculation a été demandée par M. Kpakoté G. Kwami, professeur à l'école supérieure d'agronomie (Université du Bénin), demeurant à Lomé, suivant réquisition du 14 avril 1980, n° 8.998.

Le vendredi 21 août 1981, à 8 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tabligbo, cir. adm. de Tabligbo, consistant en trois parcelles de terrain A B C, d'une contenance de 17 a 73 ca, sous le nom de Akpadjakondji et borné dans son ensemble, au nord et à l'est par des rues en projet, au sud par Dansou Wotodjo, à l'ouest par Afonowi Gnagnon et la collectivité Allevi ; dont l'immatriculation a été demandée par M. Djini Koffi, commerçant demeurant à Lomé, suivant réquisition du 15 avril 1980, n° 9003.

Le mercredi 5 août 1981, à 9 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Aflao-Gakli, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 7 a 15 ca, et borné au nord par le lot n° 1121, au sud par une rue non dénommée, à l'est par le lot n° 112 et à l'ouest par le lot n° 1110 ; dont l'immatriculation a été demandée par Mme Tamekloe Dédévi, née Akakpo, employée de banque demeurant à Lomé, Angle rue Tamekloe et Route de Kpalimé, suivant réquisition du 15 avril 1980, n° 9004.

Le mercredi 5 août 1981 à 10 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Agoényivé, cir. adm. de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 9 a 06 ca, et borné au nord et à l'est par les lots n° 1253 et 1247, au sud et à l'ouest par des rues en projet, dont l'immatriculation a été demandée par Adjoyi Koffi Eli, Géomètre au Service du Paludisme, demeurant à Lomé-Nyékonakpoé, suivant réquisition du 5 mai 1980, n° 9045.

Le mercredi 5 août 1981 à 10 heures, il procédera au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Aflao-Gakli, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, 9 a 06 ca, et borné au nord et à l'est par les lots n° 1253 et 1247, au sud et à l'ouest par des rues en projet, dont l'immatriculation a été demandée par Adjoyi Koffi Eli, Géomètre au Service du Paludisme, demeurant à Lomé-Nyékouakpé, suivant réquisition du 5 mai 1980, n° 9045.

Le jeudi 13 août 1981 à 9 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Agoènyivé, cir. adm. de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 43 a 03 ca, connu sous le nom de Atsanvé et borné au nord par Fiovidoh Atoklo, au sud et à l'ouest par la collectivité Assempa, à l'est par la route Lomé-Tsévié, dont l'immatriculation a été demandée par M. Tèvi Nouvi Sédoaminou (Stéphan) dit Degbava, Photographe demeurant à Lomé, suivant réquisition du 30 avril 1980, n° 9039.

Le jeudi 6 août 1981 à 10 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Aflao, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 8 a 11 ca, connu sous le nom d'Agbalépédogan et borné au nord par le lot n° 712 bis, au sud par le lot n° 710 bis, à l'est par une rue de 16 mètres et à l'ouest par le lot n° 711 ; dont l'immatriculation a été demandée M. Takassi Issa Gnanadi, professeur demeurant à Lomé, suivant réquisition du 6 mai 1980 n° 9047.

Le lundi 10 août 1981 à 10 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Aflao, cir. adm. de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 29 a 59 ca, connu sous le nom d'Avédji et borné au nord par Eklou Akpabla, au sud par Gbenyedji, à l'est par Agbeole Gbogli et à l'ouest par Zotopé ; dont l'immatriculation a été demandée par M. Kodjo Mensah Adouwodji, mécanicien réparateur demeurant à Lomé — Route de Kpalimé (Face commissariat de Police, 2e Arrondissement) suivant réquisition du 6 mai 1980, n° 9048.

Le mardi 18 août 1981 à 10 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin Centre, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance de 3 a 50 ca, et borné au nord et à l'est par les lots n° 187 et 190, au sud par une rue non dénommée, à l'ouest par l'avenue de la Libération prolongée ; dont l'immatriculation a été demandée par M. Nolitse Awokou Kokou, employé de commerce à Renault-Togo, demeurant à Lomé, suivant réquisition du 13 mai 1980, n° 9054.

Le mercredi 19 août 1981 à 10 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Aného, commune d'Aného, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 11 a 95 ca connu sous le nom de Nlensi et borné au nord par une ruelle, au sud et à l'ouest par des rues en projet, à l'est par le lot n° 147, dont l'immatriculation a été demandée par M. Ajavon Ayité Mavulolo (Jean), Géomètre au Service Topographique, demeurant à Lomé-Nyékouakpé, suivant réquisition du 21 mai 1980, n° 9070.

Le lundi 3 août 1981 à 10 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Aflao, cir. adm. de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 11 a 48 ca, connu sous le nom d'Avénou-Batomé et borné au nord par l'emprise du chemin de fer Lomé-Kpalimé, au sud par le lot n° 396, à l'est par une rue en projet, et à l'ouest par les lots n° 391 et 392 ; dont

l'immatriculation a été demandée par M. Ayeva Alidou, employé de commerce demeurant à Ouagadougou (Haute-Volta), représenté par M. Ayeva Zakariyao, inspecteur des Douanes à Lomé, suivant réquisition du 27 mai 1980, n° 9075.

Le jeudi 6 août 1981 à 7 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Aflao, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 7 a 45 ca, connu sous le nom d'Agbalépédogan et borné au nord et à l'est par les lots n° 356 et 401, au sud et à l'ouest par des rues en projet ; dont l'immatriculation a été demandée par M. Laré Nadjar, inspecteur du Trésor à la direction des finances, demeurant à Lomé — Kodjoviakopé, suivant réquisition du 2 Juin 1980, n° 9082.

Le vendredi 14 août 1981 à 8 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tsévié, cir. adm. de Tsévié, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 6 a 14 ca, connu sous le nom de Daviémodzi et borné au nord et à l'ouest par des rues en projet, au sud par le lot n° 11 et à l'est par le lot n° 8 ; dont l'immatriculation a été demandée par M. Tay Ethè Tètèvi, professeur de biologie au Lycée du 2 Février demeurant à Lomé, suivant réquisition du 5 Juin 1980, n° 9091.

Le jeudi 6 août 1981 à 9 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Aflao, cir. adm. de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 5 a 98 ca, connu sous le nom d'Agbalépédogan, et borné au nord par une rue en projet au sud par le lot n° 123, à l'est par le lot n° 135 et à l'ouest par le lot n° 133 ; dont l'immatriculation a été demandée par Mme Amedegnato A. Adjokè, née d'Almeida, Infirmière d'Etat au C.H.U. demeurant à Lomé — Tokoin Hôpital, suivant réquisition du 19 juin 1980, n° 9.138.

Le jeudi 6 août 1981 à 9 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Aflao, commune de Lomé consistant en un terrain en forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 6 ares, connu sous le nom de Agbalépédogan et borné au nord par une rue, au sud par le lot n° 124, à l'est par le lot n° 136 et à l'ouest par le lot n° 134 ; dont l'immatriculation a été demandée par Mlle Prince Agbodjan Akolé, maîtresse d'éducation physique à Lomé, suivant réquisition du 1er septembre 1980, n° 9294.

Le vendredi 7 août 1981 à 11 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tsévié, commune dudit, consistant en un terrain en forme d'un polygone irrégulier d'une contenance de 6 a 23 ca, connu sous le nom de Gapemondji et borné au nord, à l'est par des rues, au sud et à l'ouest par les lots n° 6 et 2 ; dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Baba-Kouma opérateur topographe à Lomé (Sce Topo), suivant réquisition du 4 septembre 1980, n° 9307.

Le vendredi 2 octobre 1981, à 7 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Aflao, circonscription administrative de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 1 ha 25 a 59 ca, connu sous le nom de Avédji et borné au nord par MM. Kodjo Podjagbo et Miédji Zankpé, au sud par M. Kokouvi Djoyi, à l'est par M.

Kodjo Hon et à l'ouest par M. Agbéolé Atokou, dont l'immatriculation a été demandée par M. Mathe Messan, avocat défenseur demeurant à Lomé, 16 rue du Chemin de fer, suivant réquisition du 5 août 1976, n° 7.393.

Le mardi 27 octobre 1981, à 7 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Lama-Kara préfecture de la Kozah consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance de 11 a 99 ca, connu sous le nom de campement et borné au nord par une rue en projet, au sud par Mme (Monique) Ataké à l'est par Madjagou, à l'ouest par D. Ataké et Kolombia, dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Takli Mondombalouki Ali E. Adjato, cultivateur à Somdina Kandé, suivant réquisition du 13 août 1979, n° 8552.

Le vendredi 9 octobre 1981 à 7 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin, Commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 3 a 65 ca, connu sous le nom de Hôpital et borne au nord par la Nouvelle Route Circulaire, au sud et à l'est par les héritiers Dadzie et à l'ouest par une rue en projet ; dont l'immatriculation a été demandée par M. Djahlin Kodjo Atchou (Christophe), Agent de Santé demeurant à Noisé, suivant réquisition du 28 février 1980, n° 8.931.

Le lundi 5 octobre 1981, à 7 heures 30 il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Aflao, Commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 11 a 13 ca, connu sous le nom de Soviépe et borné au nord par la route Lomé-Kpalimé, au sud par Damassé Sika, à l'est par Edoh Hossessi et à l'ouest par Agbogo Kpeglo, dont l'immatriculation a été demandée par Mme Hlomador Nassi Abléwa, Commerçante demeurant à Lomé-Gbadoékomé, rue Georges Bruce, suivant réquisition du 15 avril 1980, n° 9.007.

Le vendredi 23 octobre 1981 à 11 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Bè-Kpota, Cir. Adm. de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 7 a 49 ca, connu sous le nom de Denouvouimé et borné au nord et au sud par des rues en projet, à l'ouest et à l'est par les lots nos, 316 et 318 ; dont l'immatriculation a été demandée par M. Koffi Amavi, Inspecteur du travail et des lois sociales, demeurant à Lomé, suivant réquisition du 17 avril 1980, n° 9012.

Le vendredi 2 octobre 1981 à 10 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Aflao, Cir. Adm. de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone d'une contenance de 17 a 44 ca, connu sous le nom d'Adidogomé-Avédji et borné au nord par Apebli Abakpator, au sud par une route, à l'est par Agbavor

Kodjo et à l'ouest par la collectivité Avonyo; dont l'immatriculation a été demandée par M. Yawo F. E. Acolatsé, Directeur de Nebuto, demeurant à Lomé, suivant réquisition du 17 avril 1980, n° 9013.

Le mardi 6 octobre 1981 à 9 h 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Aflao, Cir. Adm. de Lomé, consistant en terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 25 a 87 ca, connu sous le nom de Apédokoé-Agokpanou et borné au nord et à l'est par la propriété Yikpo Ayānu, au sud par l'emprise de la voie ferrée Lomé-Kpalimé, à l'ouest par la collectivité Adjikpa; dont l'immatriculation a été demandée par M. Agbobra Kouma Adzessom, Topographe — Dessinateur, demeurant à Lomé-Tokoin, 5 route Circulaire, suivant réquisition du 14 mai 1980, n° 9.057.

Le mardi 6 octobre 1981 à 7 h 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Aflao, cir. adm. de Lomé consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 30 a 29 ca connu sous le nom d'Apédokoé-Agokpanou et borné au nord par Sokpin Agbogan, au sud par Kegou Kolegin, à l'est par Lagba Adaklo et à l'ouest par Dossé Bakpa; dont l'immatriculation a été demandée par M. Agbobra Kouma djessou, Topographe-Dessinateur demeurant à Lomé Tokoin, 5 Route Circulaire, suivant réquisition du 14 mai 1980, n° 9.058.

Le mercredi 7 octobre 1981 à 7 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Aflao, Cir. Adm. de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 23 a 71 ca, connu sous le nom d'Apédokoé Agokpanou et borné au nord par l'emprise de la voie ferrée Lomé-Kpalimé, au sud par la collectivité Attisso Kplaka, à l'est par Kouwonou Deklo, à l'ouest par Kadevi Sikata et Yikpo Lito; dont l'immatriculation a été demandée par M. Agbobra Kouma Adjessom, Topographe-Dessinateur demeurant à Lomé-Tokoin, 5 Route Circulaire, suivant réquisition du 14 mai 1980, n° 9.059.

Le mercredi 7 octobre 1981 à 9 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Aflao, Cir. Adm. de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 1 ha 24 a 54 ca, connu sous le nom de Apédokoé-Agokpanou et borné au nord par l'emprise de la voie ferrée Lomé-Kpalimé, au sud par Anoumou Hodji, Agbénoto Hodji, Mensah Hodji et Ametowoyi Hodji, à l'est par les propriétés Agbenoto Hodji et Eklou Tsikata, à l'ouest par Attisso Etoh et Dossou Noukamewo; dont l'immatriculation a été demandée par M. Agbobra Kouma Adjessom, Topographe-Dessinateur à Lomé-Tokoin, suivant réquisition du 14 mai 1980, n° 9060.

Le lundi 26 octobre 1981 à 16 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Lama-Kara, Cir. Adm. de Lama-Kara, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 11 a 97 ca, connu sous le nom de Chaminade et borné au nord par la propriété Kabee Tchessa, au sud et à l'est par la propriété Lalaguewe Tchala, à l'ouest par une rue en projet; dont l'immatriculation a été demandée par Boukpassi Salamitou, Commis d'Administration demeurant à Lomé, suivant réquisition du 4 juin 1980, n° 9088.

Le jeudi 15 octobre 1981 à 9 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Aflao, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 8 a 78 ca, connu sous le nom de Agbalépédogan et borné au nord et à l'est par des rues en projet, au sud et à l'ouest par Ahianwoto Kpoti Atandji; dont l'immatriculation a été demandée par M. Laninmi Abi Abius, Topographe à la SNEET demeurant à Lomé-Tokoin Agbalépédogan, suivant réquisition du 4 juin 1980, n° 9086.

Le mercredi 28 octobre 1981, à 10 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Sokodé, cir. adm. de Tchaoudjo, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 5 a 61 ca, connu sous le nom de Barrière et borné au nord par Kpateka, au sud par la collectivité Clan Touré, à l'est par Nassam (Thomas) et à l'ouest par Batako Mawembé; dont l'immatriculation a été demandée par M. Baramna Boukpassi Gnalimba, agent spécialisé des T.P. demeurant à Sokodé, suivant réquisition du 4 juin 1980, n° 9089.

Le lundi 12 octobre 1981 à 10 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Aflao, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 5 a 05 ca, connu sous le nom de Agbalépédogan et borné au nord et au sud par les lots n°s 1593 et 1591, à l'est par l'emprise de la haute tension d'Akossombo et à l'ouest par une rue en projet, dont l'immatriculation a été demandée par M. Makpassima Dessimayéda, peintre bâtiment à Lomé, mandataire de M. Tomfaya Bakpa, plombier à la Dumez, demeurant au Gabon, suivant réquisition du 5 juin 1980, n° 9093.

Le mercredi 21 octobre 1981 à 7 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 5 a 93 ca, connu sous le nom d'Abovey et borné au nord et à l'ouest par des rues, au sud et à l'est par les lots n°s 93 et 96; dont l'immatriculation a été demandée par M. Agongo Kotchikpa, contrôleur des PTT, demeurant à Lomé, suivant réquisition du 6 juin 1980, n° 9096.

Le lundi 5 octobre 1981, à 9 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Aflao, cir. adm. de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 7 a 81 ca, connu sous le nom de Totsivi-Avénou et borné au nord, au sud et à l'ouest par la propriété Wataklassou Kato, à l'est par les titres fonciers n°s 10999 RT 13586 RT; dont l'immatriculation a été demandée par M. Abah Koba Kwami, commerçant, directeur de la Société ABC demeurant à Lomé, 17 rue de la gare, suivant réquisition du 6 juin 1980, n° 9097.

Le mardi 13 octobre 1981 à 7 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin, cir. adm. de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 30 a 63 ca, connu sous le nom de Aflao-Agbalépédogan et borné au nord, au sud et à l'ouest par des rues non dénommées, à l'est par les lots n°s 237 et 2365; dont l'immatriculation a été demandée par M. Amegandjin D. Séméklodo, mécanicien demeurant à Lomé, suivant réquisition du 9 juin 1980, n° 9104.

Le vendredi 16 octobre 1981 à 7 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin, cir. adm. de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 8 a 67 ca, connu sous le nom d'Aflao-Agbalépédogan et borné au nord par le lot n° 158, au sud par une rue non dénommée, à l'est par les lots 156 bis et 157 bis, à l'ouest par le lot n° 155; dont l'immatriculation a été demandée par M. Amegandjin Séméklodo, mécanicien demeurant à Lomé, suivant réquisition du 9 juin 1980, n° 9105.

Le mardi 13 octobre 1981 à 7 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin, cir. adm. de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 36 a 73 ca, connu sous le nom de Aflao-Agbalépédogan et borné au nord par les lots n°s 2389 et 2396, au sud, à l'est et à l'ouest par des rues non dénommées; dont l'immatriculation a été demandée par M. Amegandjin A. Komlan, statisticien demeurant à Lomé-Tokoin Solidarité, suivant réquisition du 9 juin 1980, n° 9106.

Le mardi 13 octobre 1981 à 7 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Aflao, cir. adm. de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 12 a 01 ca, connu sous le nom de To'sigan et borné au nord par les lots n°s 2377 et 2378, au sud par une rue en projet, à l'est par le lot n° 2368 et à l'ouest par le lot n° 2365; dont l'immatriculation a été demandée par M. Gnaba Ayao, commis-comptable à la BCEAO demeurant à Lomé-Nyékonakpoè, suivant réquisition du 9 juin 1980, n° 9107.

Le mercredi 21 octobre 1981 à 9 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 6 a 02 ca, connu sous le nom de Abovey et borné au nord par le lot n° 176, au sud par une rue en projet, à l'est et à l'ouest par les lots n°s 179 et 175 ; dont l'immatriculation a été demandée par M. (Simon-Pierre) Mathé, proviseur demeurant à Vo, suivant réquisition du 11 juin 1980, n° 9111.

Le jeudi 1er octobre 1981 à 8 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Aflao-Gakli, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 15 a 40 ca et borné au nord et à l'est par des rues non dénommées, au sud par les lots n°s 657 et 663, à demandée par M. Raymondo d'Almeida, propriétaire demeurant à Libreville (Gabon), suivant réquisition du 11 juin 1980, n° 9112.

Le mardi 20 octobre 1981 à 7 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 16 a 54 ca, connu sous le nom de Klikamé et borné au nord par les lots n°s 1711 et 1712, au sud par une rue non dénommée, à l'est par les lots n°s 1705 et 1706, à l'ouest par le lot n° 1702 ; dont l'immatriculation a été demandée par M. Lawson Latévi Dzifa, topographe-dessinateur demeurant à Lomé-Tokoin hôpital, suivant réquisition du 12 juin 1980, n° 9113.

Le mardi 20 octobre 1981 à 7 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 16 a 38 ca, connu sous le nom de Klikamé et borné au nord par une rue non dénommée, au sud par les lots n°s 1703 et 1704, à l'est par les lots n°s 1713 et 1714, à l'ouest par le lot n° 1710 ; dont l'immatriculation a été demandée par Mme Dutteh Adjoa Anukuadi, revendeuse, demeurant à Lomé-Tokoin Hôpital, suivant réquisition du 12 juin 1980, n° 9114.

Le vendredi 23 octobre 1981 à 7 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 5 a 92 ca, connu sous le nom de Dogbéavou et borné au nord, au sud et à l'est par la collectivité Aklikokou, à l'ouest par une rue en projet ; dont l'immatriculation a été demandée par M. Adjivon Anani, brigadier-chef des douanes, demeurant à Lomé-Kodjoviakopé, mandataire de M. Adjivon K. Messan, opérateur Mécanographe comptable à Abidjan, suivant réquisition du 12 juin 1980, n° 9116.

Le mercredi 28 octobre 1981 à 7 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Sokodé, cir. adm. de Tchaoudjo, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 7 a 07 ca, connu sous le nom de Pangalam et borné au nord et à l'ouest par la collectivité de Pangalam, au sud par une rue en projet, à l'est par la propriété A. Akué ; dont l'immatriculation a été demandée par M. Bouwassi Teno Essohanam, employé de bureau au Garage Central (section Permis de conduire), demeurant à Lomé-Tokoin, suivant réquisition du 12 juin 1980, n° 9117.

Le mercredi 28 octobre 1981 à 9 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Sokodé, cir. adm. de Tchaoudjo, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 12 a 24 ca, connu sous le nom de Pangalam et borné au nord, au sud et à l'ouest par des rues en projet, à l'est par la collectivité de Pangalam ; dont l'immatriculation a été demandée par M. Taffa Inoussa gendarme demeurant à Sotouboua, suivant réquisition du 16 juin 1980, n° 9122.

Le jeudi 22 octobre 1981 à 7 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 7 a 27 ca, connu sous le nom de Dumassessé et borné au nord par une rue en projet, au sud, à l'est et à l'ouest par la collectivité Nutsu Dumassessé ; dont l'immatriculation a été demandée par M. Wèrè Abalo, ingénieur d'agriculture demeurant à Lama-Kara (Togo-Frui) suivant réquisition du 18 juin 1980, n° 9134.

Le jeudi 1er octobre 1981 à 10 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Aflao, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 6 a 01 ca, connu sous le nom de Avenou-Batomé et borné au nord par une rue non dénommée, au sud par le lot n° 110, à l'est par le lot n° 121 et à l'ouest par le lot n° 119 ; dont l'immatriculation a été demandée par M. Etsè Ametoh Koffi, adjoint technique bâtiment demeurant à Lomé, suivant réquisition du 18 juin 1980, n° 9137.

Le vendredi 30 octobre 1981 à 7 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Amlamé, cir. adm. d'Amlamé, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 6 a 27 ca, connu sous le nom de Doufa-komé et borné au nord par la propriété Douti, au sud par Lamewonou Agbédjé, à l'ouest par Omou Komlan et à l'est par une rue en projet ; dont l'immatriculation a été demandée par M. Tsoto Kofu, employé de banque demeurant à Lomé, suivant réquisition du 19 juin 1980, n° 9.139.

Le vendredi 30 octobre 1981 à 7 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Amlamé, Cir. Adm. d'Amlamé, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 9 a 70 ca, connu sous le nom de Doufakomé et borné au nord par Koutene Komi Mawuèna, au sud par le boulevard Circulaire, à l'est par une rue en projet et à l'ouest par Bilante; dont l'immatriculation a été demandée par M. Koutene H. Natémèyè, Employé de Commerce à la SCOA Equip demeurant à Lomé, suivant réquisition du 19 juin 1980, n° 9140.

Le jeudi 22 octobre 1981 à 9 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin, Commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 5 a 93 ca, connu sous le nom de Dogbéavou et borné au nord, à l'est et à l'ouest par la famille Nuwo-wui Hunso Dumassessé, au sud par une rue en projet; dont l'immatriculation a été demandée par M. Ewé A. (Félix) Houessou, Agent de la Société Nationale Togo-Route (S.N.T.R.) demeurant à Lomé, suivant réquisition du 26 juin 1980, n° 9146.

Le jeudi 8 octobre 1981 à 7 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Aflao, Cir. Adm. de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 20 a 26 ca, connu sous le nom d'Avéno-Batomé et borné au nord par la route Lomé-Kpalimé, au sud et à l'ouest par la propriété Klou Gakpé, à l'est par Attikada Gbonsou; dont l'immatriculation a été demandée par M. Ahiablé, Kokou, chauffeur à la CNCA demeurant à Lomé-Nyékonakpoè, suivant réquisition du 27 juin 1980, n° 9153.

Le jeudi 8 octobre 1981 à 9 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Aflao, Cir. Adm. de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 14 a 33 ca, connu sous le nom d'Avédji Anyigbé et borné au nord, au sud et à l'est par la propriété Edoh Gakpé, à l'ouest par la route nationale n° 5; dont l'immatriculation a été demandée par M. Ahiablé Ayawo, Elève, demeurant à Lomé-Nyékonakpoè, suivant réquisition du 27 juin 1980, n° 9154.

Le mercredi 14 octobre 1981 à 9 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Aflao, Cir. Adm. de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 6 a 34 ca, connu sous le nom d'Agblépédogan et borné au nord par le lot n° 2083 au sud par le lot n° 2081, à l'est par une rue en projet, à l'ouest par les lots n°s 2080 et 2084; dont l'immatriculation a été demandée par Mme Kayi Mensah, revendeuse demeurant à Lomé, suivant réquisition du 27 juin 1980, n° 9155.

Le jeudi 29 octobre 1981 à 10 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Atakpamé, Commune d'Atakpamé, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 4 a 54 ca, connu sous le nom de Afeyé-Kpota et borné au nord par Lodonou Joseph, au sud par Doimegnon Louise, à l'est par Apédo Raphaël, à l'ouest par une rue; dont l'immatriculation a été demandée par M. Atchou Assogba, chauffeur demeurant à Atakpamé-Afeyé Kpota, suivant réquisition du 30 juin 1980, n° 9158.

Le jeudi 29 octobre 1981 à 10 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Atakpamé, Commune d'Atakpamé, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 22 a 90 ca, connu sous le nom d'Afeyé-Kpota et borné au nord et à l'est par des rues, au sud par la propriété Kekpedou Bléoussi, à l'ouest par la rivière Mefa Enofo; dont l'immatriculation a été demandée par M. Atchou Assogba, chauffeur demeurant à Atakpamé-Afeyé Kpota, suivant réquisition du 30 juin 1980, n° 9159.

Le vendredi 23 octobre 1981 à 9 heures 30 il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin, Commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 5 a 99 ca, connu sous le nom de Dogbéavou et borné au nord par le lot n° 352, au sud par le lot n° 353 et 365; dont l'immatriculation a été demandée par M. Fondoumi Fangbédjé, Sergent-chef au Camp Landja, demeurant à Lama-Kara, suivant réquisition du 30 juin 1980, n° 9163.

Le lundi 12 octobre 1981 à 7 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Aflao commune de Lomé consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance de 7 ares 58 centiares, connu sous le nom d'Agbalépédogan et borné au nord et à l'est par les lots n°s 1718 et 1713 au sud et à l'ouest par des rues en projet, dont l'immatriculation a été demandée par M. Adoté Kpakpo, agent commercial à la sonida demeurant et domicilié à Niamey (Niger) s/c de M. Tété Tété P.T.T. (central Téléphonique) Lomé suivant réquisition du 1^{er} juillet 1980, n° 9168.

Le lundi 12 octobre 1981 à 7 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Aflao Commune de Lomé consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance de 6 ares 00, connu sous le nom d'Agbalépédogan et borné au nord et à l'est par des rues en projet, au sud et à l'ouest par les lots n°s 1701 et 1702; dont l'immatriculation a été demandée par M. Adoté Kpakpo, agent Commercial à la sonida demeurant à Niamey (Niger) s/c de M. Tété Tété P.T.T. (central Téléphonique Lomé, suivant réqui-

Le vendredi 9 octobre 1981, à 9 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin, commune de Lomé consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 8 ares 15 centiares, connu sous le nom de Gbadago et borné au nord, à l'est et à l'ouest par la propriété Anoumou Dagbui, au sud par une rue non dénommée ; dont l'immatriculation a été demandée par M. Abbey Eklou employé de commerce SGGG Lomé, suivant réquisition du 2 juillet 1980, n° 9169.

Le mardi 20 octobre 1981 à 10 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Aflao commune de Lomé consistant en un terrain ayant la forme d'un trapèze irrégulier d'une contenance de 5 a 30 ca, connu sous le nom de Gakli et borné au nord par le lot n° 2, au sud par la collectivité Kpadja Tometsi, à l'est par le lot n° 3 et à l'ouest par une rue de 20 mètres ; dont l'immatriculation a été demandée par M. Zognrah Kodjo (David) ingénieur adjoint d'agriculture demeurant à Kpalimé, suivant réquisition du 2 juillet 1980, n° 9.170.

Le mardi 6 octobre 1981 il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Aflao, Cir. Adm. de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance de 6 as 00, connu sous le nom de Gakli et borné au nord par une route de 24 mètres. au sud, à l'est et à l'ouest par les lots n°s 50, 45 et 43 ; dont l'immatriculation a été demandée par M. Akolly Komlan Mensah contrôleur des P.T.T. demeurant à Lomé, suivant réquisition du 2 juillet 1980, n° 9172.

Le lundi 19 octobre 1981 à 7 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Aflao, commune de Lomé consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance de 5 a 07 ca, connu sous le nom d'Agbalépédogan et borné au nord, à l'est et à l'ouest par les lots n°s 2025, 2018 et 2016, au sud par une rue de 14 mètres ; dont l'immatriculation a été demandée par Mlle Mensah Djodji couturière à Lomé, suivant réquisition du 4 juillet 1980, n° 9174.

Le jeudi 1er octobre 1981 à 7 heures 30 il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Aflao commune de Lomé consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 6 ares 00, connu sous le nom de gakli et borné au nord au sud et à l'est par des lots n°s 892, 890 et 900 et à l'ouest par une rue non dénommée de 24 mètres; dont l'immatriculation a été demandée par M. Djaneye Bougonou Gbati Inspecteur de l'Education Nationale, demeurant à Aflao Gakli, Lomé, suivant réquisition du 8 juillet 1980 n° 9177.

Le lundi 19 octobre 1981 à 8 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Aflao commune de Lomé consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance de 7 a, 62 ca, connu sous le nom d'Agbalépédogan et borné au nord et au sud par des rues de 14 et 18 mètres à l'est et à l'ouest par atsouvi nougléga dont l'immatriculation a été demandée par M. Gnassounou Dopé, employée à la CNSS à Lomé rue Curie suivant réquisition du 9 juillet 1980 n° 9180.

Le conservateur de la propriété foncière
Tête Wilson-Bahun

IMMATRICULATIONS AU REGISTRE DE COMMERCE

Par déclaration reçue au greffe du tribunal de droit moderne de première instance de Lomé (Togo), le 11 mai 1981 sous le n° 4097 chronologique, Mlle Aguiar Omoniyi a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne: « Ets OMONIYI ».

Inscription a été faite au livre 1 n° 1790 analytique.

Par déclaration reçue au greffe du tribunal de droit moderne de première instance de Lomé (Togo), le 12 mai 1981 sous le n° 4098 chronologique, M. Gaba Kpoliena Ekoué a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne : « HYPREN ».

Inscription a été faite au livre 1 n° 1791 analytique.

Par déclaration reçue au greffe du tribunal de droit moderne de première instance de Lomé (Togo), le 12 mai 1981 sous le n°4099 chronologique, M. Sabah Kossi Seenam Amenyo a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne : « Ets WISDOM BROTHERS INTERNATIONAL ».

Inscription a été faite au livre 1 n° 1792 analytique.

Par déclaration reçue au greffe du tribunal de droit moderne de première instance de Lomé (Togo), le 15 mai 1981 sous le n° 4101 chronologique, Mme Apovor Afiavi Mawulé a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne : « Ets AFIMACO ».

Inscription a été faite au livre 1 n° 1793 analytique.

Par déclaration reçue au greffe du tribunal de droit moderne de première instance de Lomé (Togo), le 15 mai 1981 sous le n° 4102 chronologique, M. Tankpinou Djossou Désiré a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne : « Ets ALATE-TOGO ».

Inscription a été faite au livre 1 n° 1794 analytique.

Par déclaration reçue au greffe du tribunal de droit moderne de première instance de Lomé (Togo), le 18 mai 1981 sous le n° 4104 chronologique, Mlle Kouzo Ahlimba Ablan Délali a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne : « Ets KOUZO ».

Inscription a été faite au livre 1 n° 1795 analytique.

Par déclaration reçue au greffe du tribunal de droit moderne de première instance de Lomé (Togo), le 18 mai 1981 sous le n° 4105 chronologique, M. Eke Ogbu a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne : « Ets OGBUENYI INTERNATIONAL Co ».

Inscription a été faite au livre 1 n° 1796 analytique.

Par déclaration reçue au greffe du tribunal de droit moderne de première instance de Lomé (Togo), le 21 mai 1981 sous le n° 4109 chronologique, Mme Moevi Adjoavi Sika Angèle, née Poisson a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne : « L'IGUANE ».

Inscription a été faite au livre 1 n° 1797 analytique.

Par déclaration reçue au greffe du tribunal de droit moderne de première instance de Lomé (Togo), le 21 mai 1981 sous le n° 4110 chronologique, M. Lassey Assiakoley Séwa a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne : « Ets D'ETUDES ET D'ENTREPRISES D'ELECTRICITE » (Ets EEE)

Inscription a été faite au livre 1 n° 1798 analytique.

Par déclaration reçue au greffe du tribunal de droit moderne de première instance de Lomé (Togo), le 22 mai 1981 sous le n° 4112 chronologique, M. Hussein Mustapha Ghazi a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne : « Ets ASSAN'S LTD TOGO ».

Inscription a été faite au livre 1 n° 1799 analytique.

Par déclaration reçue au greffe du tribunal de droit moderne de première instance de Lomé (Togo), le 25 mai 1981 sous le n° 4114 chronologique, Mme Mlapa Ahoéfa a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne : « Ets MLAPA Ahoéfa ».

Inscription a été faite au livre 1 n° 1800 analytique.

Par déclaration reçue au greffe du tribunal de droit moderne de première instance de Lomé (Togo), le 1er juin 1981 sous le n° 4115 chronologique, M. Fiawumo-Dotsey Koffi a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne : « Ets DES EDITIONS TOGOLAISES ASSOCIEES » (ETA).

Inscription a été faite au livre 1 n° 1801 analytique.

Par déclaration reçue au greffe du tribunal de droit moderne de première instance de Lomé (Togo), le 2 juin 1981 sous le n° 4116 chronologique, M. Atsou-Hemazo Kouami Cetodji a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne : « Ets CEDIF ».

Inscription a été faite au livre 1 n° 1802 analytique.

Par déclaration reçue au greffe du tribunal de droit moderne de première instance de Lomé (Togo), le 4 juin 1981 sous le n° 4118 chronologique, M. Agbai Okenwa Ikwan a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne : « IKWANTEX INTER-SOURCES ASSOCIATES ».

Inscription a été faite au livre 1 n° 1803 analytique.

Par déclaration reçue au greffe du tribunal de droit moderne de première instance de Lomé (Togo), le 12 juin 1981 sous le n° 4124 chronologique, M. Souaré Sékou a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne : « Ets SQUARE ET FILS ».

Inscription a été faite au livre 1 n° 1804 analytique.

Par déclaration reçue au greffe du tribunal de droit moderne de première instance de Lomé (Togo), le 16 juin 1981 sous le n° 4125 chronologique, M. Okomba Egwuaonwu a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne : « Ets MOONRISE -NTERPRISE ».

Inscription a été faite au livre 1 n° 1805 analytique.

Par déclaration reçue au greffe du tribunal de droit moderne de première instance de Lomé (Togo), le 16 juin 1981 sous le n° 4126 chronologique, M. Udegbe Donatus Eze a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne : « Ets DESUTEX COMMERCIAL AGENCY ».

Inscription a été faite au livre 1 n° 1806 analytique.

Par déclaration reçue au greffe du tribunal de droit moderne de première instance de Lomé (Togo), le 30 juin 1981 sous le n° 4130 chronologique, M. Diallo Mohamed a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne : « Ets MOHAMED AHMED ET FRERES ».

Inscription a été faite au livre 1 n° 1807 analytique.

Par déclaration reçue au greffe du tribunal de droit moderne de première instance de Lomé (Togo), le 2 juillet 1981 sous le n° 4131 chronologique, M. Gaba Enyo Ayité a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne : « LOWE ENTREPRISE ».

Inscription a été faite au livre 1 n° 1808 analytique.

Par déclaration reçue au greffe du tribunal de droit moderne de première instance de Lomé (Togo), le 2 juillet 1981 sous le n° 4132 chronologique, M. Adjovi Honoré a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne : « T.A.C. ».

Inscription a été faite au livre 1 n° 1809 analytique.

Par déclaration reçue au greffe du tribunal de droit moderne de première instance de Lomé (Togo), le 2 juillet 1981 sous le n° 4134 chronologique, M. Adjoh Yawo Gbogban a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne : « Ets GBOGAN ET FILS ».

Inscription a été faite au livre 1 n° 1810 analytique.

Par déclaration reçue au greffe du tribunal de droit moderne de première instance de Lomé (Togo), le 3 juillet 1981 sous le n° 4135 chronologique, M. Kokodoko Amagan a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne : « Ets AMAKO ET FILS ».

Inscription a été faite au livre 1 n° 1811 analytique.

Par déclaration reçue au greffe du tribunal de droit moderne de première instance de Lomé (Togo), le 3 juillet 1981 sous le n° 4137 chronologique, M. Kunakey Emam Yawo a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne : « Ets AFRIBROCOM ».

Inscription a été faite au livre 1 n° 1812 analytique.

Par déclaration reçue au greffe du tribunal de droit moderne de première instance de Lomé (Togo), le 6 juillet 1981 sous le n° 4140 chronologique, M. Govisa Kokou a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne : « Ets PIGEON VERT ».

Inscription a été faite au livre 1 n° 1813 analytique.

Par déclaration reçue au greffe du tribunal de droit moderne de première instance de Lomé (Togo), le 6 juillet 1981 sous le n° 4141 chronologique, Mme Agudze, née Appoh Edem Etsanvi a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne : « Ets DELAEDEM ».

Inscription a été faite au livre 1 n° 1814 analytique.

Par déclaration reçue au greffe du tribunal de droit moderne de première instance de Lomé (Togo), le 7 juillet 1981 sous le n° 4142 chronologique, Mme Ahawo Amy Exonam, née Gle a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne : « Ets AMY ».

Inscription a été faite au livre 1 n° 1815 analytique.

Par déclaration reçue au greffe du tribunal de droit moderne de première instance de Lomé (Togo), le 8 juillet 1981 sous le n° 4143 chronologique, M. d'Almeida Koffi a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne : « Ets d'ALMEIDA EKO F.E.T. ».

Inscription a été faite au livre 1 n° 1816 analytique.

Par déclaration reçue au greffe du tribunal de droit moderne de première instance de Lomé (Togo), le 9 juillet 1981 sous le n° 4147 chronologique, Mme Ayayi Ayélé a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne : « Ets LYTEX ».

Inscription a été faite au livre 1 n° 817 analytique.

Par déclaration reçue au greffe du tribunal de droit moderne de première instance de Lomé (Togo), le 13 juillet 1981 sous le n° 4148 chronologique, M. Zobinou Akwété Gábiam a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne : « Ets POML'ATA ».

Inscription a été faite au livre 1 n° 1818 analytique.

Par déclaration reçue au greffe du tribunal de droit moderne de première instance de Lomé (Togo), le 13 juillet 1981 sous le n° 4149 chronologique, M. Kuakumensah Kolblavi a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne : « Ets LA MUSIKA ».

Inscription a été faite au livre 1 n° 1819 analytique.

Par déclaration reçue au greffe du tribunal de droit moderne de première instance de Lomé (Togo), le 16 juillet 1981 sous le n° 4152 chronologique, M. Kuéviakoé Anani a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne : « CREDI ».

Inscription a été faite au livre 1 n° 1820 analytique.

Par déclaration reçue au greffe du tribunal de droit moderne de première instance de Lomé (Togo), le 16 juillet 1981 sous le n° 4153 chronologique, M. Tijani Muhammed Muritala a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne : « JUNSTARS INTERNATIONAL ».

Inscription a été faite au livre 1 n° 1821 analytique.

Par déclaration reçue au greffe du tribunal de droit moderne de première instance de Lomé (Togo), le 16 juillet 1981 sous le n° 4154 chronologique, M. Bouraïma Safiou a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne : « Ets TODEXIM ».

Inscription a été faite au livre 1 n° 1822 analytique.

Par déclaration reçue au greffe du tribunal de droit moderne de première instance de Lomé (Togo), le 17 juillet 1981 sous le n° 4156 chronologique, M. Kuéviakoé Akuète a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne : « DODZI STORE ».

Inscription a été faite au livre 1 n° 1823 analytique.

Par déclaration reçue au greffe du tribunal de droit moderne de première instance de Lomé (Togo), le 17 juillet 1981 sous le n° 4158 chronologique, M. Bassirou Idrissa a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne : « PALAIS LIMINEUX ».

Inscription a été faite au livre 1 n° 1824 analytique.

Par déclaration reçue au greffe du tribunal de droit moderne de première instance de Lomé (Togo), le 17 juillet 1981 sous le n° 4159 chronologique, M. Dansou Koffi Enyovi a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne : « ETS JEUNES TOGOLAIS ».

Inscription a été faite au livre 1 n° 1825 analytique.

Par déclaration reçue au greffe du tribunal de droit moderne de première instance de Lomé (Togo), le 27 juillet 1981 sous le n° 4161 chronologique, Mme Dorke-noo Ayawa a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne : « ETS ETIMPEX ».

Inscription a été faite au livre 1 n° 1826 analytique.

Par déclaration reçue au greffe du tribunal de droit moderne de première instance de Lomé (Togo), le 27 juillet 1981 sous le n° 4162 chronologique, M. Aho Magloire Dieudonné a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne : « ETS INTERNATIONAL EURAFRICAN B.A. ».

Inscription a été faite au livre 1 n° 1827 analytique.

Par déclaration reçue au greffe du tribunal de droit moderne de première instance de Lomé (Togo), le 27 juillet 1981 sous le n° 4163 chronologique, M. Klousse Kowou Amenyo a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne : « ETS ACCORD ».

Inscription a été faite au livre 1 n° 1828 analytique.

Par déclaration reçue au greffe du tribunal de droit moderne de première instance de Lomé (Togo), le 3 avril 1981 sous le n° 4068 chronologique, M. Joseph Nasr président directeur général adjoint de la Société dite : « BANQUE LIBANO-TOGOLAISE (B.L.T.) S.A. » a requis l'immatriculation de ladite société au registre de commerce.

Inscription a été faite au livre 1 n° 1126 analytique.

Par déclaration reçue au greffe du tribunal de droit moderne de première instance de Lomé (Togo), le 6 avril 1981 sous le n° 4069 chronologique, M. Noubouké Efoé Ntsron, gérant de la Société dite : « SIF-TOGO » a requis l'immatriculation de ladite société au registre de commerce.

Inscription a été faite au livre 3 n° 1127 analytique.

Par déclaration reçue au greffe du tribunal de droit moderne de première instance de Lomé (Togo), le 6 avril 1981 sous le n° 4070 chronologique, M. Namessi Amavi Zoka, l'un des gérants de la société dite : « Société Equipement et Matériel Automobile Togolaise (SEMAT SARL) » a requis l'immatriculation de ladite société au registre de commerce.

Inscription a été faite au livre 3 n° 1128 analytique.

Par déclaration reçue au greffe du tribunal de droit moderne de première instance de Lomé (Togo), le 7 avril 1981 sous le n° 4071 chronologique, M. Gadegbekou D. Honam gérant de la société dite : « Société Togolaise Immobilière (S.T.IM) » a requis l'immatriculation de ladite société au registre de commerce.

Inscription a été faite au livre 3 n° 1129 analytique.

Par déclaration reçue au greffe du tribunal de droit moderne de première instance de Lomé (Togo), le 7 avril 1981 sous le n° 4072 chronologique, M. Seddoh Foli, gérant de la société dite : « Agbeko Transit et Consignation (AGBEKOTRAC) » a requis l'immatriculation de ladite société au registre de commerce.

Inscription a été faite au livre 3 n° 1130 analytique.

Par déclaration reçue au greffe du tribunal de droit moderne de première instance de Lomé (Togo), le 13 avril 1981 sous le n° 4078 chronologique, M. Badanaro Héyou, gérant de la société dite : « Agence Togolaise de Commerce et de l'Industrie (A.TO.C.I.) » a requis l'immatriculation de ladite société au registre de commerce.

Inscription a été faite au livre 3 n° 1131 analytique.

Par déclaration reçue au greffe du tribunal de droit moderne de première instance de Lomé (Togo), le 27 août 1981 sous le n° 4083 chronologique, Mme Aboudou Enyonam, gérante de la société dite : « Compagnie Générale pour le Commerce et l'Industrie » (C.G.C.I.) a requis l'immatriculation de ladite société au registre de commerce.

Inscription a été faite au livre 3 n° 1132 analytique.

Par déclaration reçue au greffe du tribunal de droit moderne de première instance de Lomé (Togo), le 23 avril 1981 sous le n° 4085 chronologique, M. Gbikpi V. Bénissan, gérant de la société dite : « Financements Internationaux de Développement et Loyaux Investissements sociaux (FIDELIS) » a requis l'immatriculation de ladite Société au registre de commerce.

Inscription a été faite au livre 3 n° 1133 analytique.

Par déclaration reçue au greffe du tribunal de droit moderne de première instance de Lomé (Togo), le 15 mai 1981 sous le n° 4103 chronologique, M. Ayéfuney Kokou Otimi, gérant de la société dite : « Société de Fournitures Industrielles et Commerciales du Bénin (SOFICOB) » a requis l'immatriculation de ladite société au registre de commerce.

Inscription a été faite au livre 3 n° 1134 analytique.

Par déclaration reçue au greffe du tribunal de droit moderne de première instance de Lomé (Togo), le 19 mai 1981 sous le n° 4106 chronologique, M. Dokou Kokou Ayédjé, gérant de la société dite : « AFROPA — TOGO » a requis l'immatriculation de ladite société au registre de commerce.

Inscription a été faite au livre 3 n° 1135 analytique.

Par déclaration reçue au greffe du tribunal de droit moderne de première instance de Lomé (Togo), le 19 mai 1981 sous le n° 4107 chronologique, M. Adamou Mama, gérant de la Société dite : « Agence Générale de Distribution pour l'Afrique de Perlinger PVA. » a requis l'immatriculation de ladite société au registre de commerce.

Inscription a été faite au livre 3 n° 1136 analytique.

Par déclaration reçue au greffe du tribunal de droit moderne de première instance de Lomé (Togo), le 21 mai 1981 sous le n° 4108 chronologique, M. Anatheyy Abbey, gérant de la société dite : « Société de Promotion de Marques » (SOPROMA) a requis l'immatriculation de ladite société au registre de commerce.

Inscription a été faite au livre 3 n° 1137 analytique.

Par déclaration reçue au greffe du tribunal de droit moderne de première instance de Lomé (Togo), le 22 mai 1981 sous le n° 4111 chronologique, M. Peal Joseph Jenkins, gérant de la société dite : « West African Import Export Corporation » (W.A.I.E.X.CO) a requis l'immatriculation de ladite société au registre de commerce.

Inscription a été faite au livre 3 n° 1138 analytique.

Par déclaration reçue au greffe du tribunal de droit moderne de première instance de Lomé (Togo), le 22 mai 1981 sous le n° 4113 chronologique, M. Ferdjani Mokhtar, gérant de la société dite : « Société Amar Taleb Togo » a requis l'immatriculation de ladite société au registre de commerce.

Inscription a été faite au livre 3 n° 1139 analytique.

Par déclaration reçue au greffe du tribunal de droit moderne de première instance de Lomé (Togo), le 2 juin 1981 sous le n° 4117 chronologique, M. Léonardus A.G.P. STORM, l'un des gérants de la société dite : « Société Togolaise Van Isacker et Storm » (S.T.I.S. SARL) a requis l'immatriculation de ladite société au registre de commerce.

Inscription a été faite au livre 3 n° 1140 analytique.

Par déclaration reçue au greffe du tribunal de droit moderne de première instance de Lomé (Togo), le 8 juin 1981 sous le n° 4119 chronologique, M. Edward Osei Boakye, gérant de la société dite : « United Mattress And Foam (Togo) LTD » a requis l'immatriculation de ladite société au registre de commerce.

Inscription a été faite au livre 3 n° 1141 analytique.

Par déclaration reçue au greffe du tribunal de droit moderne de première instance de Lomé (Togo), le 9 juin 1981 sous le n° 4120 chronologique, M. Tony Chedraoui, gérant de la société dite : « African Horizon » a requis l'immatriculation de ladite Société au registre de commerce.

Inscription a été faite au livre 3 n° 1142 analytique.

Par déclaration reçue au greffe du tribunal de droit moderne de première instance de Lomé (Togo), le 12 juin 1981 sous le n° 4122 chronologique, M. Sihodé Komlan Edoh, l'un des gérants de la société dite : « World Trading Company » (W.T.C.) a requis l'immatriculation de ladite société au registre de commerce.

Inscription a été faite au livre 3 n° 1143 analytique.

Par déclaration reçue au greffe du tribunal de droit moderne de première instance de Lomé (Togo), le 22 juin 1981 sous le n° 4129 chronologique, M. Amouzou Kodzo, gérant de la société dite : « CHARLFRIED ET CIE » a requis l'immatriculation de ladite société au registre de commerce.

Inscription a été faite au livre 3 n° 1144 analytique.

Par déclaration reçue au greffe du tribunal de droit moderne de première instance de Lomé (Togo), le 3 juillet 1981 sous le n° 4136 chronologique, M. Amegandji Agbemehoh, gérant de la société dite : « La Construction Africaine » a requis l'immatriculation de ladite société au registre de commerce.

Inscription a été faite au livre 3 n° 1145 analytique.

Par déclaration reçue au greffe du tribunal de droit moderne de première instance de Lomé (Togo), le 3 juillet 1981 sous le n° 4138 chronologique, M. Eicker Friedrich Helmut, gérant de la société dite : « Société Commerciale Interafricaine (SOCINTA) » a requis l'immatriculation de ladite société au registre de commerce.

Inscription a été faite au livre 3 n° 1146 analytique.

Par déclaration reçue au greffe du tribunal de droit moderne de première instance de Lomé (Togo), le 8 juillet 1981 sous le n° 4144 chronologique, M. Togbe Be-Johnson, gérant de la société dite : « Société Internationale du Golfe (GOLFIMEX) » a requis l'immatriculation de ladite société au registre de commerce.

Inscription a été faite au livre 3 n° 1147 analytique.

Par déclaration reçue au greffe du tribunal de droit moderne de première instance de Lomé (Togo), le 8 juillet 1981 sous le n° 4145 chronologique, M. Amegah Kouawovi Sèdomiadji, gérant de la société dite : « Société Commerciale des Frères Amegah Kayi (SOCKAK) » a requis l'immatriculation de ladite société au registre de commerce.

Inscription a été faite au livre 3 n° 1148 analytique.

Par déclaration reçue au greffe du tribunal de droit moderne de première instance de Lomé (Togo), le 9 juillet 1981 sous le n° 4146 chronologique, Mme Kuévi-Akoé, gérante de la société dite : « Société Oteka (SARL) » a requis l'immatriculation de ladite société au registre de commerce.

Inscription a été faite au livre 3 n° 1149 analytique.

Par déclaration reçue au greffe du tribunal de droit moderne de première instance de Lomé (Togo), le 15 juillet 1981 sous le n° 4151 chronologique, M. Pierre Lauzel, gérant de la société dite : « Société Africaine de Télécommunications Télématiques et Courants Faibles (S.A.T.T.à) » a requis l'immatriculation de ladite société au registre de commerce.

Inscription a été faite au livre 3 n° 1150 analytique.

Par déclaration reçue au greffe du tribunal de droit moderne de première instance de Lomé (Togo), le 17 juillet 1981 sous le n° 4157 chronologique, M. Sy Amadou, gérant de la société dite : « Société Africaine de Commerce Import Export (SACIME) » a requis l'immatriculation de ladite société au registre de commerce.

Inscription a été faite au livre 3 n° 1151 analytique.

Par déclaration reçue au greffe du tribunal de droit moderne de première instance de Lomé (Togo), le 17 juillet 1981 sous le n° 4160 chronologique, M. Ames F. Koffi, gérant de la société dite : « Société Tohol » a

requis l'immatriculation de ladite société au registre de commerce.

Inscription a été faite au livre 3 n° 1152 analytique.

Par déclaration reçue au greffe du tribunal de droit moderne de première instance de Lomé (Togo), le 10 août 1981 sous le n° 4170 chronologique, M. Gopal Lalchand Punjabi, gérant de la société dite : « Kumar's Limited » a requis l'immatriculation de ladite société au registre de commerce.

Inscription a été faite au livre 3 n° 1153 analytique.

Par déclaration reçue au greffe du tribunal de droit moderne de première instance de Lomé (Togo), le 14 août 1981 sous le n° 4183 chronologique, M. Freitas Kokou, l'un des gérants de la société dite : « Société d'Etudes et d'Engineering (SETI) » a requis l'immatriculation de ladite société au registre de commerce.

Inscription a été faite au livre 3 n° 1154 analytique.

Par déclaration reçue au greffe du tribunal de droit moderne de première instance de Lomé (Togo), le 25 août 1981 sous le n° 4188 chronologique, M. Maté Kwamé Abbey, directeur général de la société dite : « Société Togolaise pour le Commerce des Produits Agricoles (S.T.C.P. — SA) » a requis l'immatriculation de ladite société au registre de commerce.

Inscription a été faite au livre 3 n° 1155 analytique.

Par déclaration reçue au greffe du tribunal de droit moderne de première instance de Lomé (Togo), le 25 août 1981 sous le n° 4189 chronologique, M. Kossi Paass administrateur directeur général de la société dite : « Banque Internationale pour l'Afrique Occidentale au Togo (BIAO — Togo) » a requis l'immatriculation de ladite société au registre de commerce.

Inscription a été faite au livre 3 n° 1156 analytique.

Par déclaration reçue au greffe du tribunal de droit moderne de première instance de Lomé (Togo), le 13 mars 1981 sous le n° 4050 chronologique, M. René Dagois, chef d'agence de la société dite : Bureau Central d'Etudes pour les Equipements d'Outre Mer (BCEOM) » a requis l'immatriculation de ladite société au registre de commerce.

Inscription a été faite au livre 4 n° 202 analytique.

Par déclaration reçue au greffe du tribunal de droit moderne de première instance de Lomé (Togo), le 29 avril 1981 sous le n° 4087 chronologique, M. Soulama Bane, représentant de la société dite : « Société Voltaïque de Commercialisation (SOVOLCOM) » a requis l'immatriculation de ladite société au registre de commerce.

Inscription a été faite au livre 4 n° 203 analytique.

Par déclaration reçue au greffe du tribunal de droit moderne de première instance de Lomé (Togo), le 26 mars 1981 sous le n° 4065 chronologique, M. Barqué, président du conseil de la société dite : « Acieries du Togo SA » a requis l'immatriculation de ladite société au registre de commerce.

Inscription a été faite au livre 3 n° 1124 analytique.

Par déclaration reçue au greffe du tribunal de droit moderne de première instance de Lomé (Togo), le 1er avril 1981 sous le n° 4066 chronologique, M. Koffi F. Ames, président du Conseil d'administration de la société dite : « Société d'Affrètement Maritime du Togo (SAFT) » a requis l'immatriculation de ladite société au registre de commerce.

Inscription a été faite au livre 3 n° 1125 analytique.

Par déclaration reçue au greffe du tribunal de droit moderne de première instance de Lomé (Togo), le 26 mars 1981 sous le n° 4064 chronologique, Mme Acolatse Afiyo a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne : « Ets Afiyo ».

Inscription a été faite au livre 1 n° 1774 analytique.

Par déclaration reçue au greffe du tribunal de droit moderne de première instance de Lomé (Togo), le 3 avril 1981 sous le n° 4067 chronologique, M. Vlavonou Abalo a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne : « E. C. G. ».

Inscription a été faite au livre 1 n° 1775 analytique.

Par déclaration reçue au greffe du tribunal de droit moderne de première instance de Lomé (Togo), le 7 avril 1981 sous le n° 4073 chronologique, Mme Savi de Tové Bintou a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne : « Aux deux Colombes ».

Inscription a été faite au livre 1 n° 1776 analytique.

Par déclaration reçue au greffe du tribunal de droit moderne de première instance de Lomé (Togo), le 9 avril 1981 sous le n° 4074 chronologique, M. Morou Abdou Laye a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne : « Etablissement Morou ».

Inscription a été faite au livre 1 n° 1777 analytique.

Par déclaration reçue au greffe du tribunal de droit moderne de première instance de Lomé (Togo), le 9 avril 1981 sous le n° 4075 chronologique, M. Klokpe Koffi a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne : « Etablissement Adido ».

Inscription a été faite au livre 1 n° 1778 analytique.

Par déclaration reçue au greffe du tribunal de droit moderne de première instance de Lomé (Togo), le 13 avril 1981 sous le n° 4076 chronologique, M. Viagbo Akuété a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne : « Forclum ».

Inscription a été faite au livre 1 n° 1779 analytique.

Par déclaration reçue au greffe du tribunal de droit moderne de première instance de Lomé (Togo), le 13 avril 1981 sous le n° 4077 chronologique, M. Okonkwo Onuma a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne : « Ets Onuma - Zim International Agency ».

Inscription a été faite au livre 1 n° 1780 analytique.

Par déclaration reçue au greffe du tribunal de droit moderne de première instance de Lomé (Togo), le 20 avril 1981 sous le n° 4084 chronologique, M. Klu Mensah a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne : G C T « Groupement des Techniciens de Construction ».

Inscription a été faite au livre 1 n° 1781 analytique.

Par déclaration reçue au greffe du tribunal de droit moderne de première instance de Lomé (Togo), le 28 avril 1981 sous le n° 4086 chronologique, M. Magassouba Baba a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne : Ets Magassouba et Frères ».

Inscription a été faite au livre 1 n° 1782 analytique.

Par déclaration reçue au greffe du tribunal de droit moderne de première instance de Lomé (Togo), le 29 avril 1981 sous le n° 4088 chronologique, M. Alpha Ali Mindè a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne : Ets. de 4 Frères ».

Inscription a été faite au livre 1 n° 1783 Analytique.

Par déclaration reçue au greffe du tribunal de droit moderne de première instance de Lomé (Togo), le 30 avril 1981 sous le n° 4089 chronologique, M. Nimaga Tidiane a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne : « G.B.T.V. ».

Inscription a été faite au livre 1 n° 1784 analytique.

Par déclaration reçue au greffe du tribunal de droit moderne de première instance de Lomé (Togo), le 30 avril 1981 sous le 4090 chronologique, M. Tidjani Wuraola Ganiou a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne : « Ets Tidjani W. Ganiou et sons (Togo) Ltd ».

Incription a été faite au livre 1 n° 1785 Analytique.

Par déclaration reçue au greffe du tribunal de droit moderne de première instance de Lomé (Togo), le 30 avril 1981 sous le n° 4091 chronologique, Mme Johnson Afi Massan Yackoleta a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne « Ets Yackoleta ».

Inscription a été faite au livre 1 n° 1786 analytique.

Par déclaration reçue au greffe du tribunal de droit moderne de première instance de Lomé (Togo), le 30 avril 1981 sous le n° 4092 chronologique, M. Maliki Djaouga a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne : « MESSRS. Maliki Djaouga Trading Company ».

Inscription a été faite au livre 1 n° 1787 analytique.

Par déclaration reçue au greffe du tribunal de droit moderne de première instance de Lomé (Togo), le 4 mai 1981 sous le n° 4094 chronologique, M. Cherif Sidi Mohamed a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne : « Cherif et Frères ».

Inscription a été faite au livre 1 n° 1788 analytique.

Par déclaration reçue au greffe du tribunal de droit moderne de première instance de Lomé (Togo), le 5 mai 1981 sous le n° 4095 chronologique, Mme Amegee Adolé, née Akwei a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne : « LA PERRUQUIERE ».

Inscription a été faite au livre 1 n° 1789 analytique.

Par déclaration reçue au greffe du tribunal de droit moderne de première instance de Lomé (Togo), le 28 juillet 1981 sous le n° 4164 chronologique, Mlle Etorh Senalo a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne : « LAD ».

Inscription a été faite au livre 1 n° 1829 analytique.

Par déclaration reçue au greffe du tribunal de droit moderne de première instance de Lomé (Togo), le 28 juillet 1981 sous le n° 4165 chronologique, M. Simeon Williams Noukwe a requis son immatriculation au registre de commerce « Ets NICOTEX ».

Inscription a été faite au livre 1 n° 1830 analytique.

Par déclaration reçue au greffe du tribunal de droit moderne de première instance de Lomé (Togo), le 28 juillet 1981 sous le n° 4166 chronologique, M. Sitti Eko Dodzi a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne : « Etablissement SOCOMEG ».

Inscription a été faite au livre 1 n° 1831 analytique.

Par déclaration reçue au greffe du tribunal de droit moderne de première instance de Lomé (Togo) le 30 juillet 1981 sous le n° 4167 chronologique, M. Attiye Koffi a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne : « Ets AVINAR ».

Inscription a été faite au livre 1 n° 1832 analytique.

Par déclaration reçue au greffe du tribunal de droit moderne de première instance de Lomé (Togo), le 3 août 1981 sous le n° 4168 chronologique, Mme Tidjami Kifayat (née Lopez) a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne : « Etablissement Lopez ».

Inscription a été faite au livre 1 n° 1833 analytique.

Par déclaration reçue au greffe du tribunal de droit moderne de première instance de Lomé (Togo), le 3 août 1981 sous le n° 4169 chronologique, Mme Acakpo Addra-Afiavi Tokandji a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne : « Ets FRANC TOGO ».

Inscription a été faite au livre 1 n° 1834 analytique.

Par déclaration reçue au greffe du tribunal de droit moderne de première instance de Lomé (Togo), le 10 août 1981 sous le n° 4171 chronologique, M. Diello Ayaogan Dodzi a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne : « Union Togolaise et Béninoise des Transports et de Vente de Pièces Détachées Auto ».

Inscription a été faite au livre 1 n° 1835 analytique.

Par déclaration reçue au greffe du tribunal de droit moderne de première instance de Lomé (Togo), le 11 août 1981 sous le n° 4172 chronologique, M. Soumaila Seydou a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne : « Ets Soumaila Seydou ».

Inscription a été faite au livre 1 n° 1836 analytique.

Par déclaration reçue au greffe du tribunal de droit moderne de première instance de Lomé (Togo), le 11 août 1981 sous le n° 4173 chronologique, Mlle Assiongbon Akoélé Kpotowogbo a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne : « Ets Kpotowogbo ».

Inscription a été faite au livre 1 n° 1837 analytique.

Par déclaration reçue au greffe du tribunal de droit moderne de première instance de Lomé (Togo), le 11 août 1981 sous le n° 4174 chronologique, M. Kaba Mamady a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne : « Ets BON COURAGE ».

Inscription a été faite au livre 1 n° 1838 analytique.

Par déclaration reçue au greffe du tribunal de droit moderne de première instance de Lomé (Togo), le 12 août 1981 sous le n° 4175 chronologique, M. Hillah Ayite Amah a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne : « Boulangerie du Grand Marché ».

Inscription a été faite au Livre 1 n° 1839 analytique.

Par déclaration reçue au greffe du tribunal de droit moderne de première instance de Lomé (Togo), le 12 août 1981 sous le n° 4176 chronologique, M. Derman Waka Mama Bawa a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne : « Etablissement Derman Mama ».

Inscription a été faite au livre 1 n° 1840 analytique.

Par déclaration reçue au greffe du tribunal de droit moderne de première instance de Lomé (Togo), le 12 août 1981 sous le n° 4177 chronologique, M. Atayi Ayi Dosseh a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne : « Etablissement SING — SING ».

Inscription a été faite au livre 1 n° 1841 analytique.

Par déclaration reçue au greffe du tribunal de droit moderne de première instance de Lomé (Togo), le 12 août 1981 sous le n° 4178 chronologique, Mme Amouzou Ama a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne : « Ets AMA ».

Inscription a été faite au livre 1 n° 1842 analytique.

Par déclaration reçue au greffe du tribunal de droit moderne de première instance de Lomé (Togo), le 12 août 1981 sous le n° 4179 chronologique, M. Akakpo Kouassi a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne : « Sogaçel ».

Inscription a été faite au livre 1 n° 1843 Analytique.

Par déclaration reçue au greffe du tribunal de droit moderne de première instance de Lomé (Togo), le 12 août 1981 sous le n° 4180 chronologique, M. Nwokocha Ogba Georges a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne : « Okochas Import International Association ».

Inscription a été faite au livre 1 n° 1844 analytique.

Par déclaration reçue au greffe du tribunal de droit moderne de première instance de Lomé (Togo), le 13 août 1981 sous le n° 4181 chronologique, M. Afangbo Kohossi a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne : « Ets Biovadji ».

Inscription a été faite au livre 1 n° 1845 analytique.

Par déclaration reçue au greffe du tribunal de droit moderne de première instance de Lomé (Togo), le 18 août 1981 sous le n° 4184 chronologique, M. Mork

Peter a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne : « Ets Chine Bazar ».

Inscription a été faite au livre 1 n° 1846 analytique.

Par déclaration reçue au greffe du tribunal de droit moderne de première instance de Lomé (Togo), le 19 août 1981 sous le n° 4187 chronologique, M. Amavi Ayélé a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne : « Ets Ele Mawu si — Tout à Dieu ».

Inscription a été faite au livre 1 n° 1847 analytique.

Par déclaration reçue au greffe du tribunal de droit moderne de première instance de Lomé (Togo), le 25 août 1981 sous le n° 4190 chronologique, M. Nussokpoe Messon Komlan a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne : « Tsokota ».

Inscription a été faite au livre 1 n° 1848 analytique.

Par déclaration reçue au greffe du tribunal de droit moderne de première instance de Lomé (Togo), le 25 août 1981 sous le n° 4191 chronologique, M. Hounton Zinsou Claude a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne : « Ets Transco — Afric ».

Inscription a été faite au livre 1 n° 1849 analytique

Par déclaration reçue au greffe du tribunal de droit moderne de première instance de Lomé (Tog), le 25 août 1981 sous le n° 4192 chronologique, M. Adamou Is-saka a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne : « Ets Bakena ».

Inscription a été faite au livre 1 n° 1850 analytique.

Par déclaration reçue au greffe du tribunal de droit moderne de première instance de Lomé (Togo), le 25 août 1981 sous le n° 4193 chronologique, M. Klohoun Solavadan Kokou a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne : « Ets Grands Garages Modernes du Togo (Est CGMT — Klohoun) ».

Inscription a été faite au livre 1 n° 1851 analytique.